



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS**

PLAN LOCAL D'URBANISME

2. RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à notre délibération du 29 mai 2017 arrêtant le P.L.U.

Le Maire, Christian JEANJEAN



SOMMAIRE

CHAPITRE I. DIAGNOSTIC	6
I - PREAMBULE	8
1- Présentation de la commune	8
2- Histoire	10
3- La révision du POS	12
4- Le Schéma de Cohérence Territorial	13
II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT	15
III - LES PAYSAGES	58
1- Le contexte supracommunal : L'inscription de Palavas dans les paysages de l'Hérault	58
2- Le site classé des étangs de l'Arnel et du Prévost	62
3- Approche structurelle : les grandes caractéristiques et unités paysagères	64
4- Approche visuelle : les points de vue depuis les principaux axes de circulation	68
IV - L'ENVIRONNEMENT BÂTI	75
1- Le bâti ancien	76
2- Un développement de la ville linéaire et en hauteur	80
3- Quartiers homogènes et assemblages architecturaux hétéroclites	84
4- Les tissus à vocation spécifique d'activités	86
5- Les espaces et équipements publics	88
6- Une composante végétale peu présente dans un tissu urbanisé dense	92
7- Les dents creuses du tissu bâti	94
V - LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	96
1- Les infrastructures de transport	96
2- Les capacités de stationnement	100
VI - LES RÉSEAUX	101
VII - LA DÉMOGRAPHIE	103

1-	L'évolution du nombre d'habitants	103
2-	La structure par âges	104
3-	Les ménages	105
VIII -	LES LOGEMENTS	106
1-	Les stocks	106
2-	les flux	108
3-	La consommation foncière	109
IX -	LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	111
1-	l'emploi	111
2-	Les activités	112
3-	La construction de locaux	116
CHAPITRE II.	CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	117
I -	IDENTIFICATION DES BESOINS	118
1-	Equilibre social de l'habitat	118
2-	Développement économique	118
3-	Equipements	119
4-	Protection de l'environnement	119
II -	DÉFINITION DES OBJECTIFS	120
1-	Préserver la qualité du cadre de vie en mettant en valeur le patrimoine naturel, agricole et urbain	121
2-	Accompagner un développement urbain maîtrisé	121
3-	Assurer et accompagner le dynamisme de la commune	121
III -	COMPATIBILITÉ DU P.A.D.D. AVEC LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	123
1-	Objectif d'équilibre	123
2-	Objectif de diversité et de mixité	124
3-	Objectif de préservation	125
IV -	LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	126
1-	Habitat	126
2-	Activités	126
3-	Cadre de vie et équipements	127

4- Espaces naturels et agricoles	127
CHAPITRE III. DISPOSITIONS DU P.L.U. ET JUSTIFICATIONS DES CHOIX DE PLANIFICATION	128
I - CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ZONES	129
1- Les zones urbaines (U)	129
2- Les zones Naturelles (N)	152
II - COHÉRENCE DU ZONAGE AVEC LES OBJECTIFS D'URBANISME	155
III - DESCRIPTION DES PROJETS NON RETENUS EN RAISON DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	156
IV - PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS	157
V - ÉLÉMENTS PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE	158
CHAPITRE IV. RESPECT DES PRESCRIPTIONS D'INTERET GENERAL	159
I - COMPATIBILITÉ AVEC LES LOIS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME	160
1- Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral	160
2- Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain	164
3- Prescriptions nationales ou particulières qui s'imposent	165
II - LA PLANIFICATION SUPRACOMMUNALE	166
1- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Or	166
2- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.)	166
3- Le S.D.A.G.E. et le S.A.G.E.	167
4- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (S.R.C.A.E.)	170
5- Le Plan Climat Energie Territorial (P.C.E.T.)	171
III - LES SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES	172
IV - AUTRES PRESCRIPTIONS	173
CHAPITRE V. INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU	174

CHAPITRE VI. TABLEAU DES SURFACES

- 1- Zones urbaines
- 2- Zones naturelles
- 3- Espaces Boisés Classés

236

237

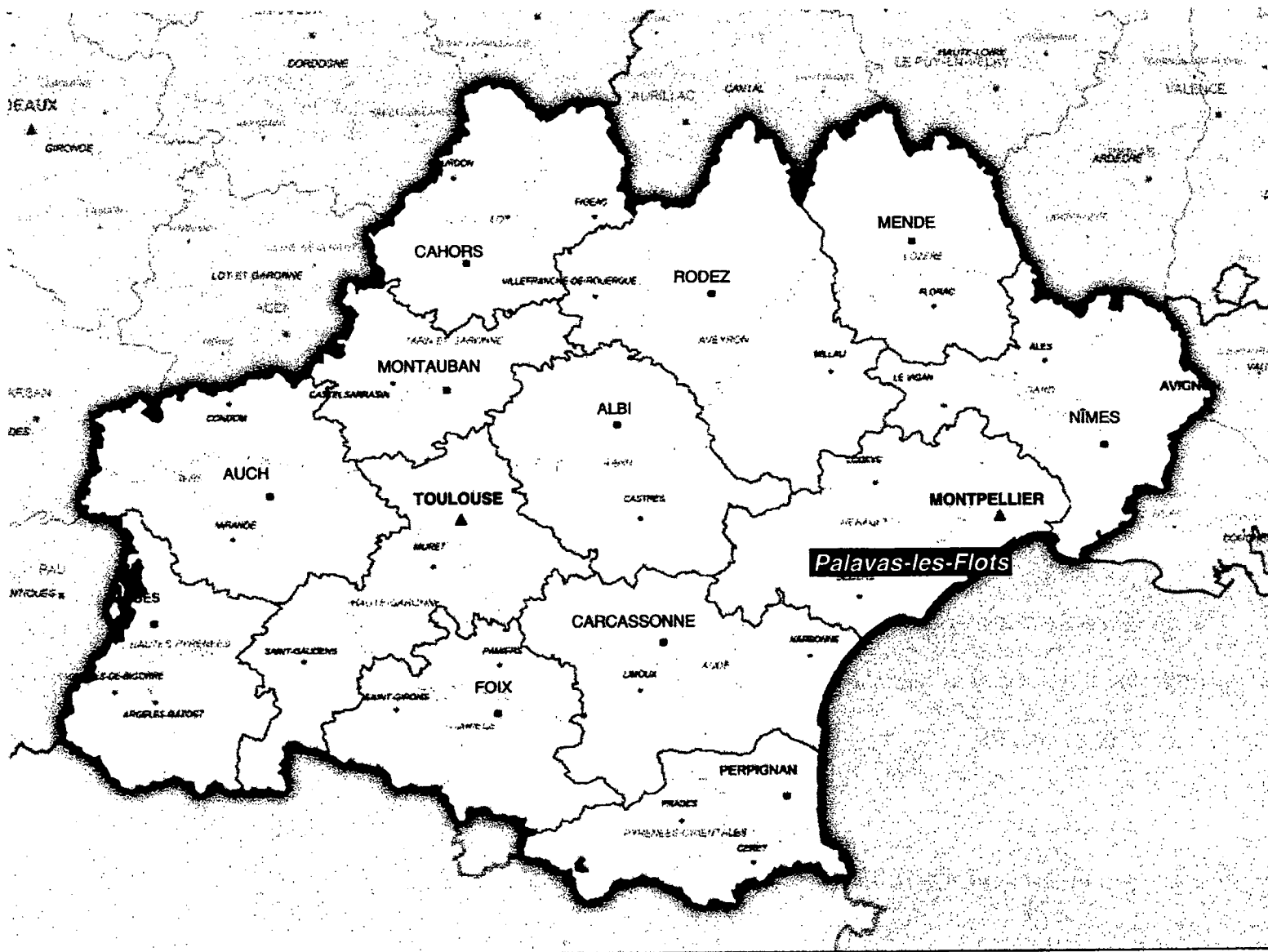
237

238

CHAPITRE I. DIAGNOSTIC

État initial du site et de l'environnement

Diagnostic socio-économique



I - PREAMBULE

1- PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1- Situation

Palavas-les-Flots est une station balnéaire française, située à 10 km au sud de Montpellier et de 10 km, en bordure de la mer Méditerranée. Son territoire émergé est composé de cordons dunaires séparant deux étangs (de l'Arnel à l'Ouest et du Méjean à l'Est) et la mer. La commune est limitrophe de Mauguio et sa station balnéaire de Carnon-plage à l'Est, et de Villeneuve-les-Maguelone à l'Ouest. Au Nord, elle jouxte les communes de Peyrols et Lattes. Le ban communal couvre une superficie de 2,38 km². En 2013, la commune comptait 6224 habitants et présentait une densité de population de 2615 habitants au km².

1.2- Intercommunalité

Source: <http://www.paysdelor.fr/>

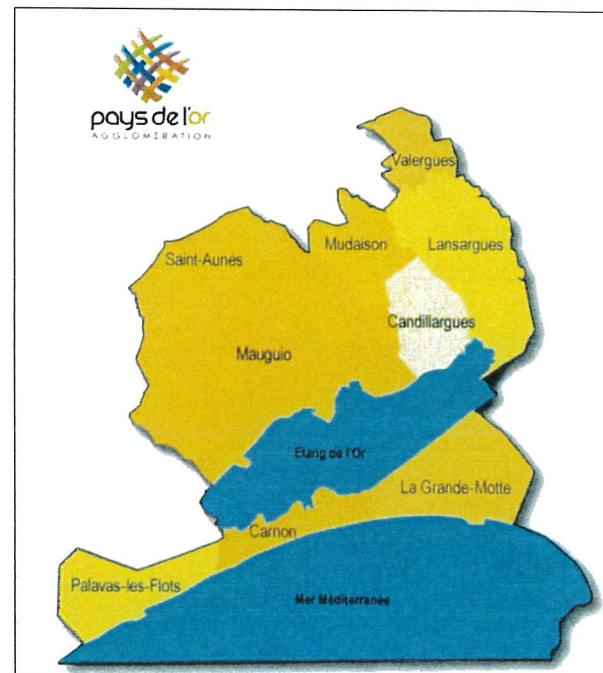
Palavas-les-Flots fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, qui regroupe 8 communes sur un bassin de vie de 44 080 habitants, et couvre 120 km². Cette Communauté d'Agglomération a été créée le 2 septembre 2011.

Elle est compétente dans les domaines suivants:

Compétences obligatoires

Développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.



Aménagement de l'espace

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service

Équilibre social de l'habitat

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Politique de la ville

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Compétences optionnelles

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Assainissement des eaux usées

et collecte et stockage de ces eaux ainsi que le traitement des pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des troisièmement et quatrièmement de l'article L 2224-10 ;

Eau

Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L 2224-13.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Action sociale d'intérêt communautaire.

2- HISTOIRE

Source : site internet de la commune, Wikipedia

À l'origine, le site de Palavas est une partie du cordon littoral languedocien fréquenté de façon épisodique par des pêcheurs.

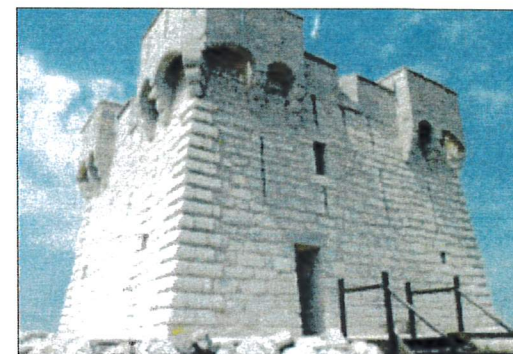
- **Le Moyen Âge**

En 533, un évêché est fixé sur l'île de Maguelonne dont le territoire s'étant jusqu'au site de Palavas.

- **L'époque moderne**

Le site est un point de la défense côtière sous l'Ancien Régime, incarné par la redoute de Ballestras, construite en 1744. Cette défense s'exerça contre les pirates notamment barbaresques, les Anglais mais surtout contre les contrebandiers qui la nuit, remontaient le Lez pour esquiver l'octroi de Montpellier.

Entre 1700 et 1750, le Lez, se jetant préalablement dans les étangs est canalisé jusqu'au grau de Palavas afin de former une nouvelle embouchure. Le secteur de Palavas prend sa forme et va permettre le développement de l'activité de la pêche au niveau local.



- **L'époque contemporaine**

Inquiet de voir les familles des pêcheurs privées de religion, le Père Soulas y fait construire une première église avec l'aide de l'évêché. Achevée en 1840, elle sera consacrée en 1841 sous le nom de Saint-Pierre, patron des pêcheurs. Son premier curé en sera Guillaume Alluvain, qui dès lors, s'installe à Palavas. Poursuivant son effort, ce même abbé demandera des terres aux trois communes avoisinantes afin d'ériger Palavas en nouvelle commune. Ce qui sera effectif, en 1850, donc par démembrement d'une partie des territoires des communes de Lattes, Mauguio et Villeneuve-lès-Maguelone. Elle prend le nom de « Palavas-les-Flots » le 16 avril 1928.

La mode des bains de mer à partir du XIX^e siècle attira des touristes locaux et des activités saisonnières. Depuis des temps très anciens, Palavas-les-flots fut le port, par l'intermédiaire du Lez, puis la plage de Montpellier. Desservie par le petit train immortalisé par Albert Dubout, la station balnéaire fut le débouché naturel d'un grand nombre de touristes en villégiature.

La démoustication réalisée dans les années 1960 règle cette contrainte et accélère le développement touristique du littoral.

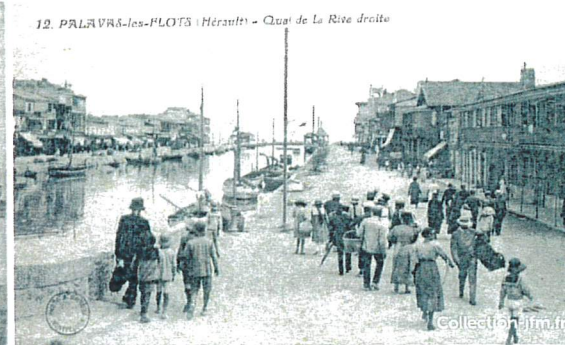




2. PALAVAS-LES-FLOTS. - La Gendarmerie, la Fontaine et l'Eglise. - 1904.



Collection-jfm.fr



Collection-jfm.fr



PALAVAS-LES-FLOTS - La Casselette et la Route de Montpellier



103. PALAVAS. - Le Casino

Collection-jfm.fr



Hérault - 124. PALAVAS - Sur la plage

d. 1904



Collection-jfm.fr



Sur le quai de PALAVAS-LES-FLOTS

Collection-jfm.fr



3- LA REVISION DU POS

Le premier Plan d'Occupation des Sols de la commune de Palavas-les-Flots a été approuvé le 2 juillet 1974. Il a été révisé le 11 avril 1979, puis le 25 octobre 1990 et enfin le 28 septembre 1999. Ce POS a par la suite été modifié 5 fois et a fait l'objet de 2 révisions simplifiées.

La présente révision générale a pour objectifs de :

- Prévoir, dans le respect des objectifs du développement durable, les dispositions permettant d'assurer la préservation de l'environnement, des espaces naturels, de prendre en compte les secteurs à risques définis au Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 31 janvier 2005, de mettre en valeur et de protéger les espaces sensibles du littoral dans un souci d'équilibre avec le développement du logement et des activités économiques de la Commune, conformément à l'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme.
- Protéger le littoral, les espaces sensibles et protégés
- Prendre en compte les risques naturels et adapter l'urbanisation en conséquence
- Développer le dynamisme économique de manière «raisonnée»: tourisme, commerce, artisanat
- Maintenir l'attractivité par le renforcement et la modernisation des équipements touristiques et d'accueil
- Améliorer la qualité des logements produits en terme de performance énergétique, d'insertion urbaine
- Équipements et espaces publics
- Améliorer la qualité urbaine, architecturale et l'insertion des constructions dans le milieu environnant
- Favoriser une offre plus équilibrée et diversifiée des formes d'habitat pour répondre aux besoins et favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Améliorer la circulation par la mise en place d'un plan de stationnements afin d'offrir des places de parking plus nombreuses et plus adaptées à la demande

4- LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

La commune est comprise dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de l'Or, approuvé le 15 décembre 2011.

Le PADD

Il fixe les grands principes de développement du bassin de vie à l'échelle des 20 ans à venir en matière d'habitat, de déplacement, d'environnement, de développement économique et commercial.

1. Structurer les espaces de coupure d'urbanisation autour des contraintes et des espaces à haute valeur environnementale
2. Préserver les paysages structurants du Pays de l'Or
3. Promouvoir un territoire intégré
4. Permettre l'installation d'environ 16 000 habitants nouveaux d'ici 20 ans (objectifs d'environ +/- 10%)
5. Maîtriser le développement urbain pour préserver les ressources et la qualité de vie
6. Positionner les déplacements au centre des réflexions du PADD
7. Hiérarchiser le réseau de voiries, adapter les aménagements
8. Développer l'offre de transports collectifs et valoriser l'intermodalité
9. Renforcer et mailler le réseau de circulations douces
10. Préserver le potentiel agricole
11. Permettre un développement économique concerté d'échelon intercommunal, en lien avec les territoires voisins
12. Dynamiser l'attractivité touristique et diversifier les espaces de loisirs
13. Valoriser le patrimoine naturel et bâti

Le document d'orientations générales (DOG)

Il fixe les orientations fondamentales :

14. Promouvoir une approche intégrée de la loi Littoral dans le développement du Pays de l'Or
15. Assurer un développement respectueux de l'identité littorale et agricole
16. Assurer un développement intégré du territoire
17. Mobilité et déplacements : vers un réseau de transport cohérent et hiérarchisé
18. Vers un développement économique concerté

Pour Palavas-les-Flots, il détermine ainsi les orientations de développement :

→ Part de renouvellement urbain (zones U des PLU)

Littoral	
Communes	Part de renouvellement urbain (objectif indicatif en % des nouveaux logements)
Carnon (commune de Manguio)	80% (= 75 logements)
La Grande Motte	85% (= 1555 logements)
Palavas-les-Flots	60% (= 410 logements)
Total Littoral	78% (= 2040 logements)

→ Nombre maximum de nouveaux logements (zones U et AU des PLU)

Communes du Littoral	
Carnon (commune de Manguio)	90 (tolérance +10%)
La Grande Motte	1820 (tolérance +10%)
Palavas-les-Flots	690 (tolérance +10%)
Total Littoral	2600 (tolérance +10%)

→ Logements d'ensemble et intermédiaires
(Objectif indicatif en % des nouveaux logements)

Communes du Littoral	
Carnon (commune de Manguio)	80%
La Grande Motte	80%
Palavas-les-Flots	80%
Total Littoral	80%

→ Logements sociaux et générationnels
(Objectif en % des nouveaux logements)

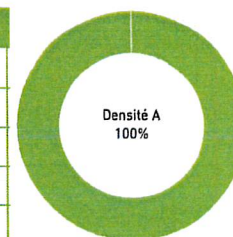
Communes du Littoral	
Objectifs :	Obligatoire
Carnon (commune de Manguio)	10%
La Grande Motte	10%
Palavas-les-Flots	15%
Total Littoral	10%

→ Potentiel maximum d'accueil de la population
(objectif maximum à échéance du SCoT)

Communes du Littoral	
Carnon (commune de Manguio)	+200 habitants (tolérance +10%)
La Grande Motte	+4000 habitants (tolérance +10%)
Palavas-les-Flots	+1500 habitants (tolérance +10%)
Total Littoral	+5700 habitants (tolérance +10%)

→ Potentiel maximal de superficie pour de l'urbanisation nouvelle en faveur de l'habitat (zones AU des futurs PLU)

Communes du Littoral	Surface Habitat	Densité A	Densité B
Carnon (commune de Manguio)	0,5ha	0,5ha	0ha
La Grande Motte	7,5ha	7,5ha	0ha
Palavas-les-Flots	8ha	8ha	0ha
Total Littoral	16ha	16 ha	0ha



→ Palavas-les-Flots
Potentiel maximum démographique à échéance du SCoT :
+ 1500 habitants à +-10%.

L'évolution de Palavas, compte tenu des fortes contraintes géographiques liées à la configuration du littoral, ne peut être réalisée qu'en privilégiant des modes de développement non extensifs en régénération urbaine et en valorisant au maximum les espaces disponibles par une utilisation exclusive des densités A.

II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

1- ENVIRONNEMENT NATUREL.

1.1- TOPOGRAPHIE

Le territoire communal est situé en bord de mer, entre lagunes et mer méditerranée et a donc un relief très plat avec des dépressions formant les étangs palavasiens. La commune est assez étendue et une plage borde le sud du territoire.

Le point culminant atteint 3 mètres d'altitude montrant bien que la station balnéaire est entourée d'eau.



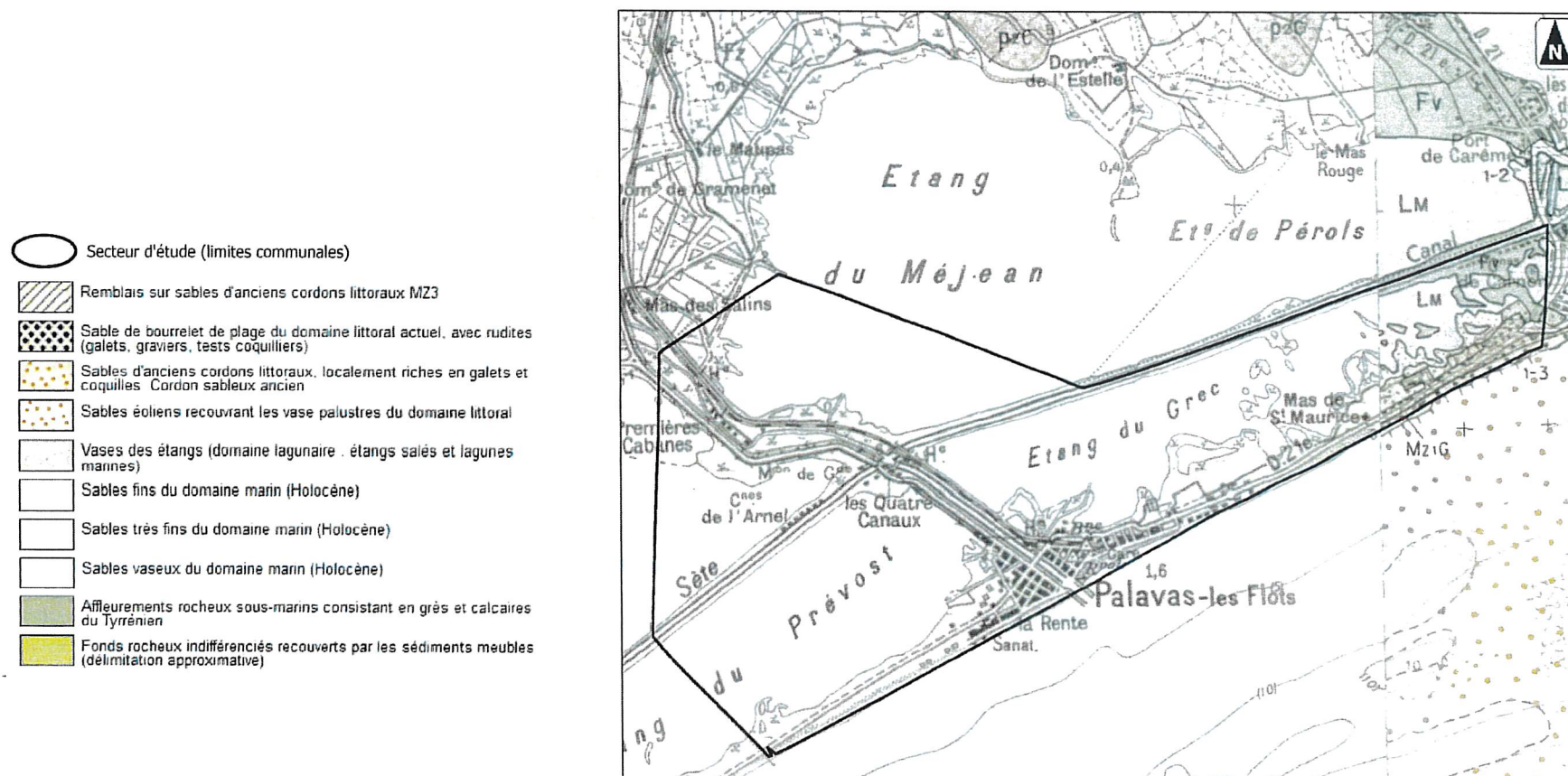
Figure 1 : commune de Palavas vue par satellite (source : geoportail.fr)

1.2- GEOLOGIE

Palavas-les-Flots est constituée de sables et de vases d'Etangs avec quelques affleurements rocheux sous-marins. La commune est composée de plusieurs unités géologiques :

- à l'Ouest, un vaste domaine lagunaire s'y étend, avec les vases des Etangs ;
- à l'Est, les terrains sont plus variables avec des sables de bourrelets de plage, d'anciens cordons dunaires contenant des galets et coquilles par endroit, ainsi que des sables éoliens recouvrant la vase et le bord du domaine littoral ;
- au Nord-Est, se trouvent aussi des affleurements rocheux sous-marins composés de grès et de calcaires tyrrénien.

Carte 1: géologie



1.3- HYDROGEOLOGIE

La carte de l'hydrogéologie met en avant 2 types de ressources en eaux souterraines et masses d'eau souterraines qui sont les suivantes :

- **les alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète**, dont l'eau est libre (par endroit en nappe captive) et avec une dominance sédimentaire. Cette masse d'eau est donc fragile ;
- **les formations crétacées et tertiaires du bassin de Béziers-Pézenas**, qui sont des nappes calcaires et molassiques associées au bassin de Béziers-Pézenas. Cette ressource pourrait se raréfier.

Malgré ses ressources en eau superficielles et souterraines la commune n'a pas, sur son territoire, de captage d'eau potable. La totalité de l'eau potable qui alimente le réseau de distribution provient du canal du Bas Rhône. Les eaux fournies par le canal et les quatre forages situés à l'ouest de Mauguio sont traités dans l'unité de Vauguières le Bas. Cette station d'une capacité de production de 680 litres par seconde soit environ 49.000 m³ par jour, permet de répondre aux besoins de la population permanente mais également aux besoins saisonniers importants générés par l'afflux de la population estivale notamment à La Grande Motte, à Carnon et à Palavas-les-Flots.

La commune de Palavas-les-Flots n'est donc pas directement concernée par la gestion de la quantité et de la qualité de la ressource en eau mais une attention toute particulière doit tout de même être portée. En effet, la cartographie des remontées de nappe indique bien que la commune est en sensibilité très forte vis-à-vis de la nappe affleurante.

	Carte 3 : hydrogéologie Carte 4 : remontée de nappes Carte 5 : réseau hydrographique
---	---

1.4- RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est très développé sur la commune. En effet, l'eau est l'élément naturel majeur sur ce territoire. Entre lagunes et mer, la commune est alors concernée sur son territoire par :

- **divers étangs** : étang de l'arnel (Y3035243) ; étang de prévost (Y3035263) ; étang de méjean (Y3215003) et étang du grec (Y3215023) ;
- **le cours d'eau le Lez** (Y32-0400 - 06189900) ;
- **le canal du Rhône à Sète** (06131935) ;

- des canaux intermédiaires entre les étangs et la mer.

Les enjeux liés à l'eau :

- Quantitatif : la ressource en eau est disponible pour la commune, même en période de forte influence touristique ;
- Qualitatif : la qualité des eaux semble en bon état. Néanmoins, certains polluants restent présents lors des analyses et de la surveillance ; les communes se doivent alors d'être vigilantes et de mettre en place, au travers de leur règlement, les moyens nécessaires afin d'éviter ou de résorber toute pollution.

1.5- CLIMATOLOGIE

La commune de Palavas-les-Flots est située dans la zone d'influence du climat méditerranéen qui se caractérise par des étés plutôt chauds et secs et des hivers doux. Elle est soumise aux régimes des épisodes Cévenols (fortes pluies sur une période très courte) et est aux vents du nord (mistral), de la Tramontane et du vent du sud venant de la mer. En 2015, Palavas-les-Flots atteint près de 700 mm de précipitation mais certaines années elles s'élèvent autour des 450 mm.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Température minimale moyenne (°C)	3,3	2,8	7,5	9,2	13,8	17,9	21,4	18,3	14,7	10,2	-6,5	-8,3
Température maximale moyenne (°C)	13,1	12,1	16,6	19,2	24,1	28,9	31,6	28,5	24,5	19,9	17,8	14,8

Figure 2 : Climat de Palavas-les-flots en 2015¹

La durée moyenne annuelle de l'insolation pour 2015 s'élève à 2915 h à Palavas-les-Flots, la moyenne nationale s'élevant à 2110 h. La commune a bénéficié en 2015 de l'équivalent de 121 jours d'ensoleillement.

¹ Source d'après Météo France: www.linternaute.com

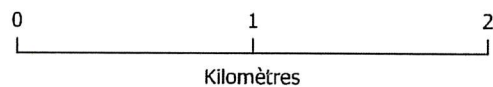


Plan Local d'Urbanisme de
Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Masses d'eau souterraines -
- Hydrogéologie -

-  Secteur d'étude (limites communales)
-  Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
-  Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas

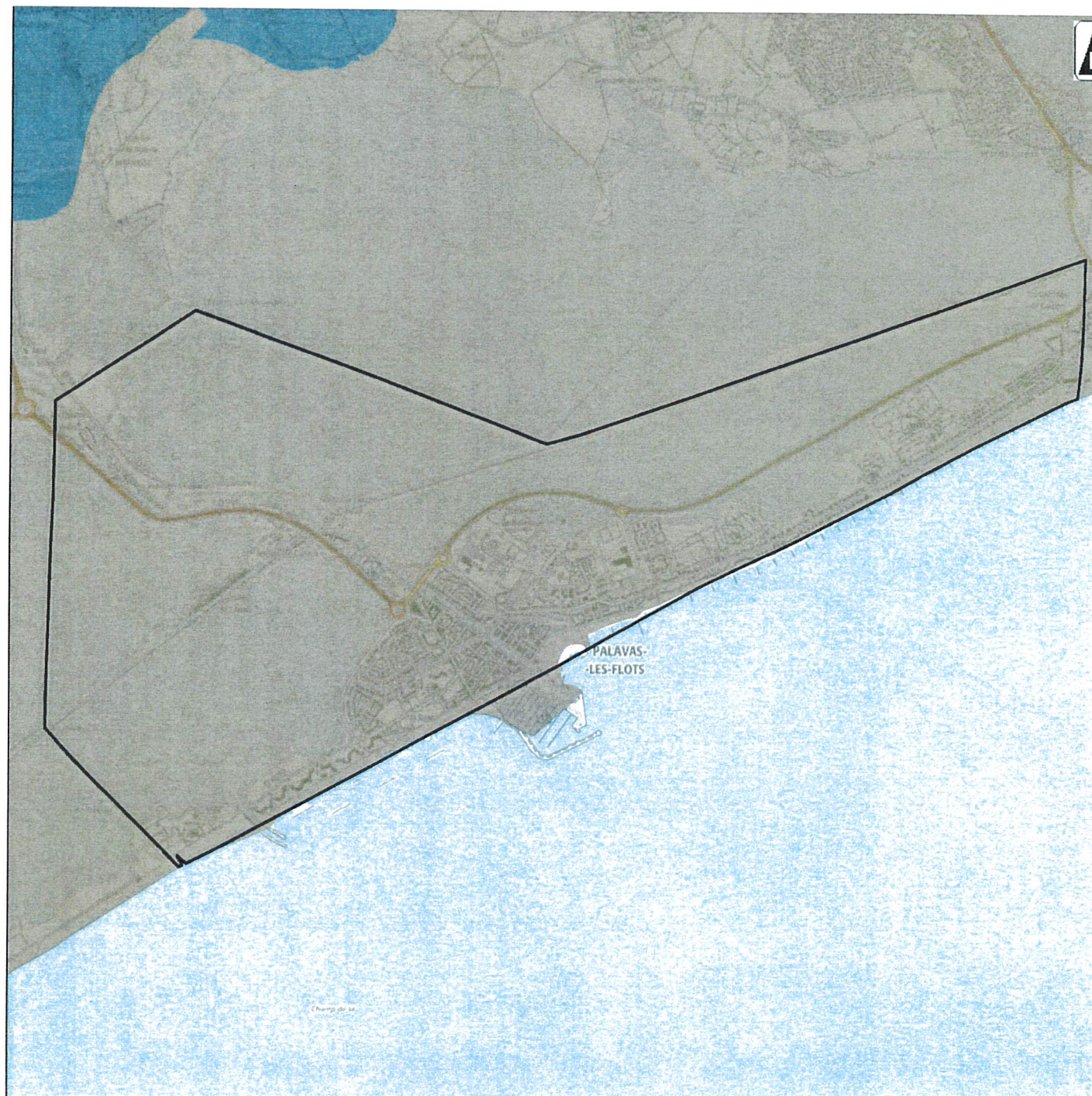


1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airelle 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: eaufrance, IGN, Ville Palavas les Flots





Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Remontée de nappes -
- Domaine sédimentaire -

- Secteur d'étude (limites communales)
Non réalisé
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité moyenne
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité très faible
 - Sensibilité très faible à inexistante

0 1 2
Kilomètres

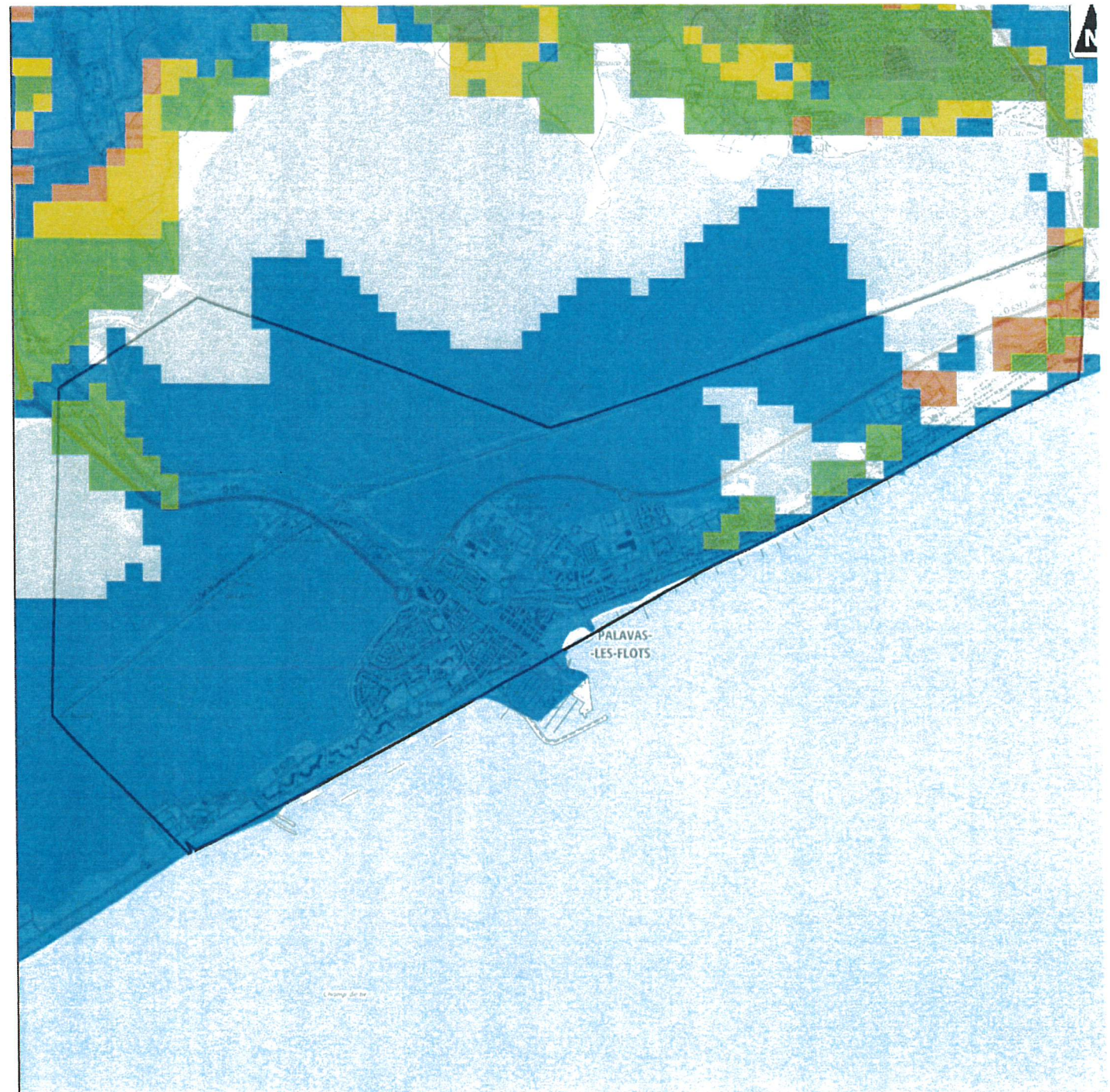
Groupe
audicé

1:21 000

(pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: BRGM, IGN, Ville de Palavas les Flots



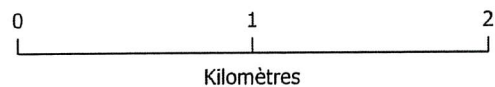


Plan Local d'Urbanisme de
Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Réseau hydrographique -

-  Secteur d'étude (limites communales)
-  Point d'eau isolé
-  Noeud hydrographique
-  Cours d'eau
-  Laisse
-  Tronçon hydrographique
-  Hydrographie surfacique
-  Secteur hydrographique

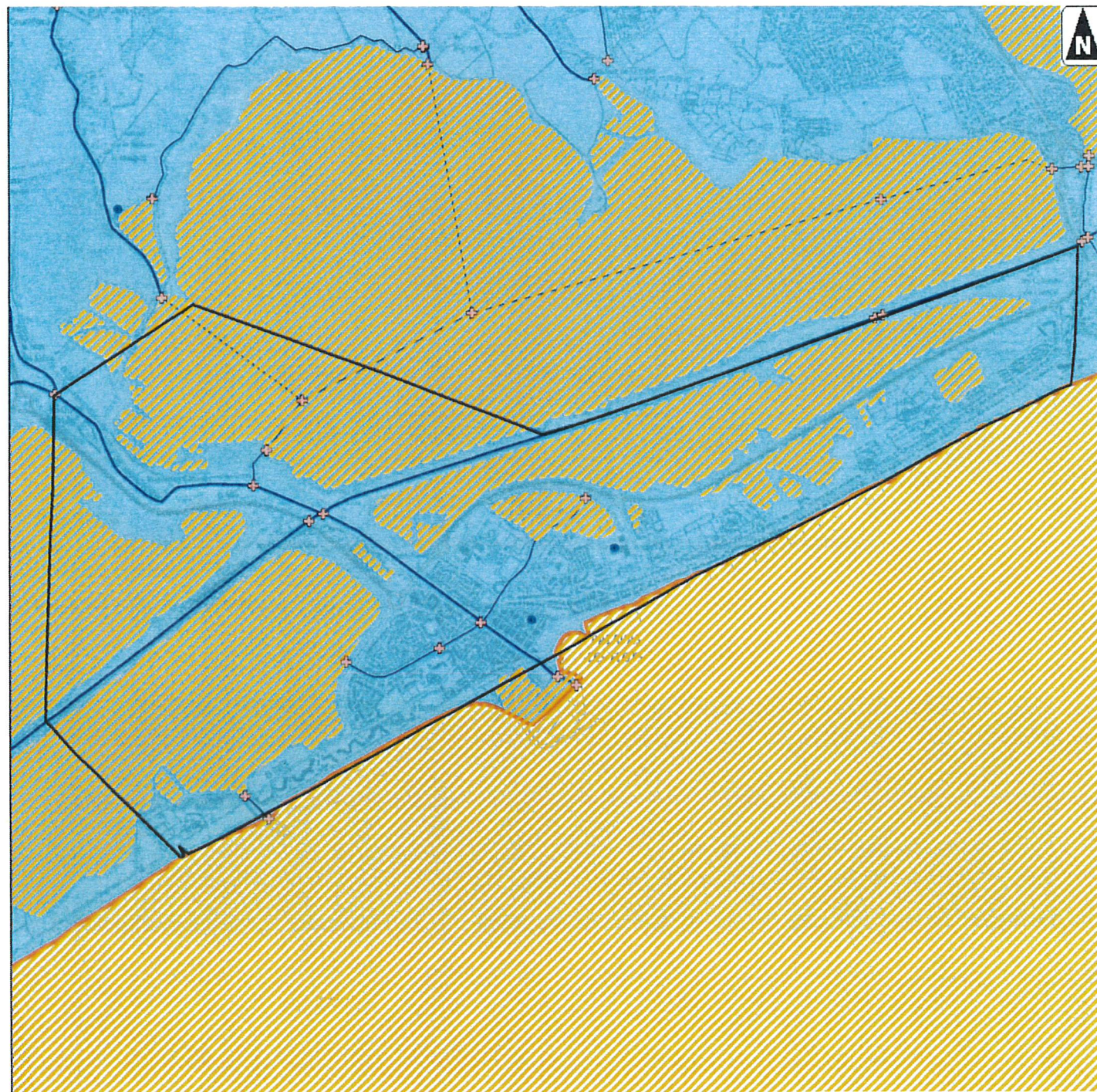


1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Août 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: BD Carthage, IGN, Ville Palavas les Flots



Les enjeux liés au climat :

- Savoir bénéficier et/ou se protéger des phénomènes climatiques locaux : vent, insolation importante, périodes de sécheresse, fortes pluies, etc. ;
- S'appuyer sur les caractéristiques naturels et structurels du territoire : réseau hydrographique dont les canaux, espèces végétales adaptées, etc. ;
- Adapter les équipements publics pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Inciter et sensibiliser la population pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

1.6- MILIEUX NATURELS ET LES INTERACTIONS ENTRE HABITATS ET ESPECES

➤ *La flore communale : une grande diversité*

La commune possède une flore typique des milieux humides et de bords de mer. De par la localisation de la commune, les espèces méditerranéennes sont également très présentes.



Carte 6 : flore protégée



Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Flore protégée -
- Protection nationale -

 Secteur d'étude (limites communales)

-  Euphorbe péplis
Euphorbia peplis L., 1753
-  Matthiole à fruits à trois cornes
Matthiola tricuspidata (L.) R.Br., 1812
-  Orchis à odeur de vanille
Anacamptis coriophora subsp. *fragrans*
-  Scorzonère à petites fleurs
Scorzonera parviflora Jacq., 1776
-  Spiranthe d'été
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817
-  Statice de Girard
Limonium girardianum (Guss.) Fourr., 1869

0 1 2
Kilomètres

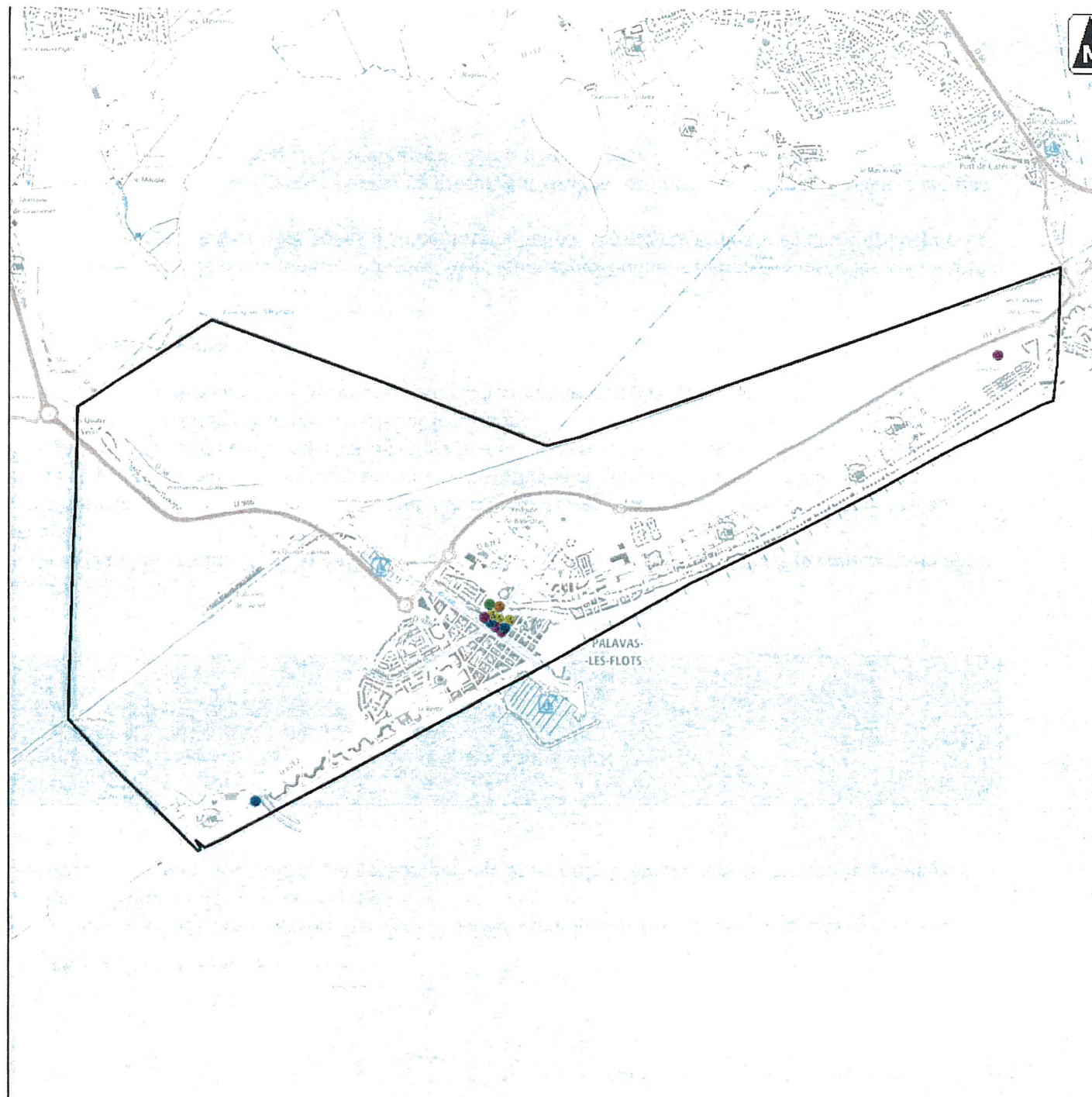
Groupe
audicé

1:22 000

(voir une carte au 1:22 000 dans le dossier de consultation)



Réalisation: Arelle 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: Silène flore, IGN, Ville Palavas les Flots



- *Les grands types de végétation spontanée*

La commune abrite différents types de végétation. Les sansouires, terres inondées et salines, sont largement représentées. Des roselières et végétations de bords d'étangs sont aussi bien présentes au sein de ces lagunes.

Les lagunes jouent un grand rôle pour la conservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et leur effet tampon lors de la montée des eaux, il faut alors les préserver.

Les enjeux liés à la flore communale :

- vérifier la présence d'espèces protégées (dont celles citées ci-dessus) avant toute perturbation des milieux ;
- maintenir les habitats favorables à ces espèces mais aussi à la biodiversité ordinaire ;
- assurer un suivi des populations d'espèces protégées et patrimoniales ;
- utiliser des essences végétales locales.

➤ *Une faune adaptée aux diverses conditions*

La commune abrite également une grande variété faunistique. Tout comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine de cette intéressante biodiversité.

L'hydrosystème des lagunes constitue un réservoir de biodiversité très intéressant. Ces milieux humides sont des interfaces entre le réseau hydrographique et la mer méditerranée ; l'eau saumâtre attire des espèces des deux écosystèmes et même des espèces inféodées à cet habitat. Le Lez, cours d'eau traversant la commune du nord au sud, relie les lagunes à la mer méditerranée. Les écosystèmes aquatiques (eau douce, eau saumâtre, eau salée) forment un super écosystème humide complet et fonctionnel.

Le lido, ou cordon dunaire, est également un milieu intéressant à préserver pour la conservation de la biodiversité.

- *L'avifaune remarquable...*

- *...des lagunes*

Les lagunes abritent des populations d'oiseaux qui sont de plus en plus menacées. Avec leurs zones humides périphériques, elles présentent un grand intérêt pour la conservation des oiseaux et constituent des zones d'alimentation, haltes migratoires et des sites de reproduction de premiers choix pour les espèces d'affinité aquatique.

Au sens large et point de vue strictement avifaunistique, les étangs palavasiens présentent également une richesse remarquable avec pas moins de **250 espèces d'oiseaux recensées** (migration ou hivernage). Le secteur est même d'importance internationale puisqu'il accueille en

hivernage **plus de 20 000 oiseaux d'eau** et notamment le Flamant rose, l'Avocette élégante, le Tadorne de Belon, etc. Parmi les autres espèces dont le nombre de couples est représentatif au niveau français on peut notamment citer : l'Huîtrier pie, l'Échasse blanche ou encore la **Sterne naine**.

138 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le territoire communal, dont 53 espèces remarquables qui possèdent un niveau d'enjeu modéré à très fort.



Photographie 1 : Flamant rose
(*Phoenicopterus ruber*)



Photographie 12 : Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*)

L'avifaune inféodée aux zones humides littorales est fortement menacée et fait l'objet de protections locales, nationales et internationales. Parmi les espèces les plus menacées, on retrouve notamment : l'Avocette élégante ; la Bécassine des marais ; le Flamant rose ; le Goéland railleur ; la Grue cendrée ; le Bihoreau gris ; le Courlis cendré ; le Gravelot à collier interrompu ; la Sterne caugek ; hansel et naine.



Photographie 11 : Bihoreau gris
(*Nycticorax nycticorax*)



Photographie 12 : Goéland railleur (*Larus genei*)

- ...des *roselières*

La roselière à phragmites est un habitat très important pour de nombreuses espèces nicheuses. Ce milieu représente un habitat fermé à la fois aquatique et terrestre, en interface entre les lagunes et les milieux secs. Il permet aux animaux et en particulier aux oiseaux paludicoles (inféodés aux zones humides - *Phragmite des joncs*, *Rousserolle effarvate*, *Gorgebleue à miroir*...) qui la peuplent de se nourrir, de se protéger des prédateurs et également d'y nicher afin d'élever leurs petits. Le *Grèbe huppé* y niche si des lagunes intérieures sont présentes et si la roselière est suffisamment grande et calme. Certains cyprinidés peuvent y frayer si des plans d'eau intérieurs sont maintenus.

Les espèces suivantes y sont notamment observées :

- le Rémiz penduline ;
- la Bouscarle de Cetti ;
- le Bruant des roseaux ;
- le Busard des roseaux ;
- la Guifette moustac ;
- la Guifette noire ;
- la Gallinule Poule-d'eau ;
- la Nette rousse ;
- la Rousserolle effarvate.



Photographie 11 : Bruant des roseaux
(*Emberiza schoeniclus*)



Photographie 12 : Nette rousse (*Netta rufina*)

- ...des bords de mer

Une avifaune maritime spécifique est présente sur tout le littoral méditerranéen, avec des différences de densité et de diversité en fonction des milieux connexes. De nombreux échanges existent entre le milieu marin et les lagunes ; de nombreuses espèces effectuent des allers-retours en fonction de la phénologie des espèces.

Le lido et les dunes grises jouent également un rôle d'interface important entre ces deux milieux aquatiques ; de petits passereaux les fréquentent comme les Fauvettes pitchou, mélanocéphale, grisette et passerinette. Les espèces suivantes y sont notamment observées :

- le Fou de Bassan ;
- le Goéland brun ;
- le Goéland cendré ;
- le Goéland leucophée ;
- le Goéland railleur ;
- le Grand cormoran ;
- le Grand labbe ;
- le Labbe parasite ;
- la Sterne pierregarin.
- la Mouette rieuse ;
- la Mouette mélanocéphale ;
- la Mouette pygmée ;
- la Mouette tridactyle ;
- l'Océanite tempête ;
- la Pingouin torda ;
- le Plongeon arctique ;
- le Plongeon catmarin ;
- le Plongeon imbrin ;
- le Puffin des baléares
- le Puffin yelkouan ;
- la Sterne caspienne ;
- la Sterne caugek ;
- la Sterne hansel ;
- la Sterne naine ;



Photographie 11 : Bécasseau variable
(*Calidris alpina*)



Photographie 12 : Goéland leucophée (*Larus cachinnans*)

- ...des villes et espaces urbanisés

De nombreuses espèces d'oiseaux se sont adaptées à l'Homme ; elles sont appelées espèces commensales ou anthropophiles. Les Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbica*) et rustique (*Hirundo rustica*) étaient autrefois très abondantes. Les populations nicheuses sont de plus en plus menacées pour des raisons de diminution des ressources alimentaires et d'un déficit de zones de nidification.

On retrouve les espèces suivantes en ville et zones urbanisées :

- l'Étourneau sansonnet ;
- l'Hirondelle de fenêtre ;
- l'Hirondelle rustique ;
- le Martinet noir ;
- la Mésange bleue ;
- la Mésange charbonnière ;
- le Moineau domestique ;
- le Moineau friquet ;
- la Pie bavarde ;
- le Pigeon biset urbain ;
- le Serin cini ;
- la Tourterelle turque ;
- le Verdier d'Europe.



Photographie 11 : Moineau domestique
(*Passer domesticus*)



Photographie 12 : Tourterelle turque (*Streptopelia turtur*)

• **Les Poissons**

La commune regroupe des étangs et canaux qui sont de grandes zones piscicoles où on retrouve de nombreuses espèces comme l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). De plus, la mer méditerranée est également une vaste zone piscicole où y sont pratiquées les activités de pêches. Les activités humaines peuvent alors engendrer des perturbations sur les fonctionnalités du milieu et notamment sur le peuplement piscicole comme en témoigne bien souvent le déficit en poissons adultes.

• *Les Invertébrés remarquables*

Les bords d'étangs et canaux offrent des habitats favorables aux Odonates et aux Lépidoptères. Une espèce d'odonate a été inventoriée sur la commune ; il s'agit du Sympétrum à nervures rouges (*Sympetrum fonscolombii*).

Les enjeux liés à la faune communale :

- limiter le dérangement des espèces sensibles (notamment sur les étangs) ;
- conserver les habitats et entités naturelles associées à la richesse faunistique ;
- préserver les corridors écologiques et leur fonctionnalité ;
- favoriser les études scientifiques pour approfondir les connaissances faunistiques sur la commune

➤ *Des habitats d'intérêt particulier pour la biodiversité*

La diversité et la richesse des habitats de la commune expliquent la biodiversité importante décrite précédemment.

Ces habitats sont représentés par les végétations ou associations végétales et sont en évolution. Un grand nombre d'entre eux peuvent évoluer vers des stades écologiquement moins intéressants s'ils subissent de trop fortes pressions ou s'ils ne sont pas gérés.

La commune abrite une grande variété faunistique. Tout comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine de cette intéressante biodiversité.

L'hydrosystème des lagunes constituent des réservoirs de biodiversité qui en plus sont reliés aux autres écosystèmes par des corridors écologiques via le réseau hydrographique. Le Lez, cours d'eau traversant la commune du nord au sud, relie les lagunes à la mer méditerranée.

Le lido, ou cordon dunaire, est également un milieu intéressant à préserver pour la conservation de la biodiversité.

Plusieurs espaces communaux sont inventoriés au sein d'outils de connaissance et de protection des milieux naturels.

Palavas-les-Flots renferme d'ailleurs 4 habitats d'intérêt communautaire (les végétations de bord d'étangs) et un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : la lagune.

Les enjeux liés aux habitats :

- conserver et renforcer les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ;
- maintenir des entités écologiques fonctionnelles réparties sur le territoire communal ;
- lutter contre le piétinement causé par la fréquentation touristique.



Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Habitats d'Intérêts Communautaire
et Prioritaire -
- Etangs Palavasiens -
- Natura 2000 -

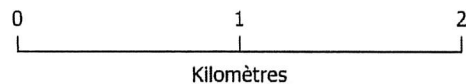
○ Secteur d'étude (limites communales)

Habitats d'Intérêt Communautaire

- Fourrés halophiles méditerranéens
et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)
- Galerie et fourrés riverains
méditerranéens (*Nerio-Tamaricetea* et
Securinegion tinctoriae)
- Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- Végétations annuelles pionnières à
Salicornia et autres des zones boueuses
et sableuses

Habitats Prioritaires

- Lagunes



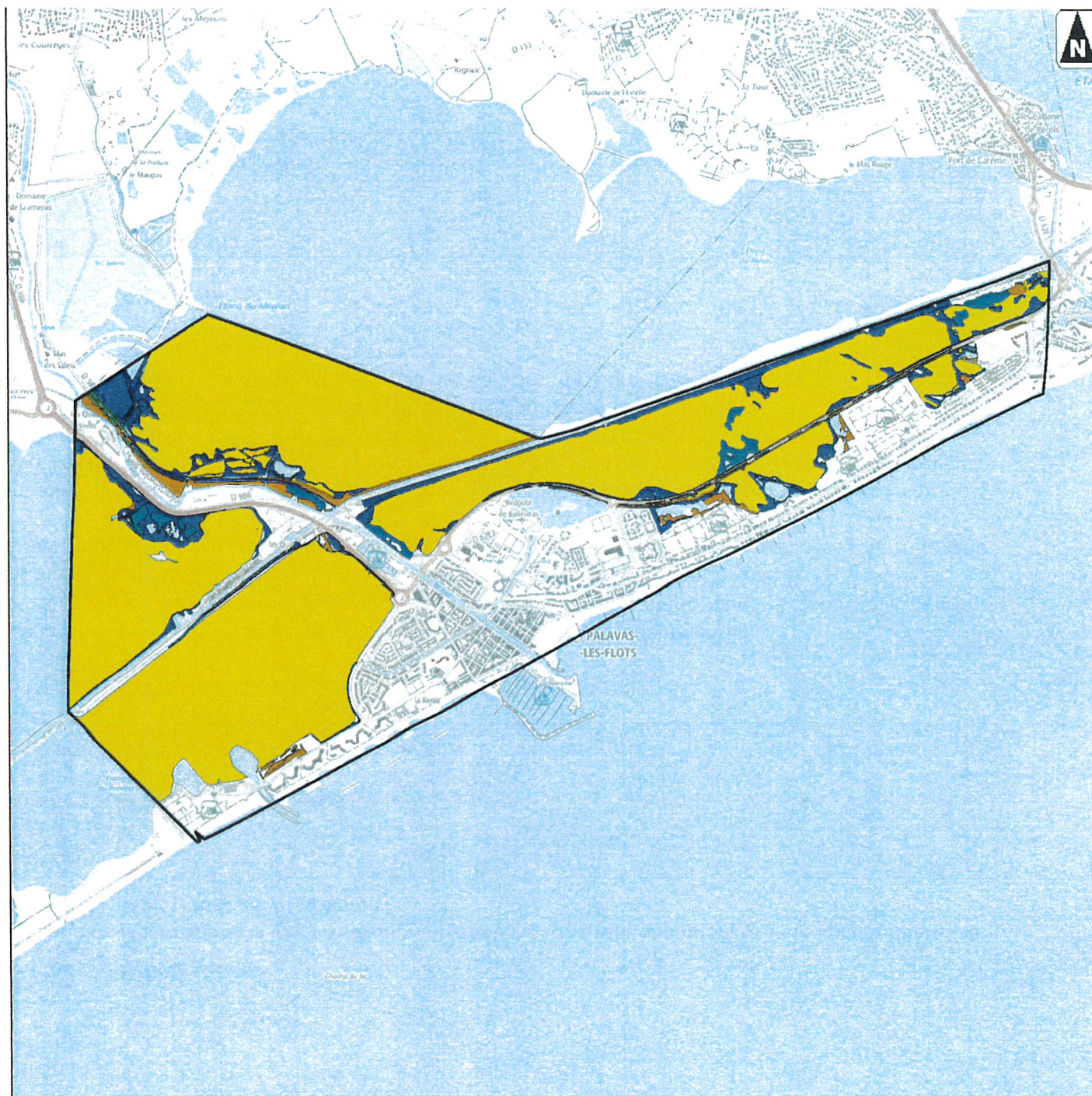
Groupe
audicé

1:22 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: Siet, IGN, Ville Palavas les Flots



➤ **Les Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu**

• **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : un Inventaire national des richesses naturelles**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de Z.N.I.E.F.F.

- *Type I : intérêt particulier*

Les Z.N.I.E.F.F. type I sont des secteurs de superficie réduite qui sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat d'intérêt patrimonial. Ils peuvent avoir également un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

- *Type II : ensemble fonctionnel*

Les Z.N.I.E.F.F. type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

- *Un rôle important pour l'aménagement du territoire*

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

- *La Z.N.I.E.F.F. n°34323011 « Etang du Grec »*

L'intérêt écologique des étangs palavasiens et de ses zones humides périphériques au sein desquelles se trouvent l'Etang du Grec, est reconnu à travers divers classements bénéfiques pour leur conservation. La réglementation imposée par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la lagune lui confère une protection de son patrimoine : interdiction de modifier l'aspect du milieu naturel et interdiction des activités motorisées de loisir notamment.

Malgré tout, la lagune est très fragmentée (routes D62E, Canal du Rhône à Sète...) induisant un fort impact négatif sur son fonctionnement. Par ailleurs, la multiplication de l'urbanisation, des campings essentiellement, détruit les habitats (comblements, assèchements de zones humides) à proximité de la ZNIEFF et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la lagune.

Outre le respect de la réglementation de l'arrêté de protection de biotope, la conservation du patrimoine avifaunistique implique :

- la limitation du dérangement des zones de reproduction (en particulier à l'est de la ZNIEFF) ;
- une gestion et une surveillance de la qualité de l'eau.

- La Z.N.I.E.F.F. n° 34323015 « Etang du Prévost »

L'intérêt écologique de l'étang du Prévost, qui fait partie du grand ensemble lagunaire palavasiens, est reconnu à travers divers classements dont les retombées portent notamment sur la protection et la gestion du patrimoine naturel.

Plusieurs études et actions sont réalisées sur le milieu lagunaire afin de le réhabiliter et de le valoriser : Document d'Objectif Natura 2000 (DOCOB) des étangs palavasiens, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lez-Mosson-Etangs palavasiens.

L'état de conservation de cette lagune est globalement mauvais du fait de son niveau d'eutrophisation :

- fortes proliférations algales ou bactériennes ;
- phénomène d'anoxie récurrent.

Néanmoins, avec l'amélioration de la qualité des eaux du Lez suite à la mise en fonction de l'émissaire de l'agglomération de Montpellier, une amélioration de la qualité de cette lagune vis-à-vis de l'eutrophisation est déjà observée et devrait se poursuivre dans les années à venir.

D'autre part, on constate un ensablement très important (lentille sableuse) à l'entrée de la lagune, au niveau du grau, dû aux entrées d'eau de mer. Ce phénomène de comblement naturel a aussi lieu au niveau des passes avec le Canal du Rhône à Sète. Il a alors été effectué :

- l'enlèvement de la lentille du Prévost et l'utilisation du sable pour le rechargement de la plage dans le cadre du projet de restauration du lido sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone,
- la restauration des passes entre l'étang et le canal du Rhône à Sète. Leur curage régulier sera ensuite nécessaire.

Ces travaux permettent d'améliorer la circulation des eaux dans l'étang et d'accroître les apports d'eau douce.

Par ailleurs, les abords immédiats de l'étang subissent une fréquentation estivale intense, avec la présence des routes D 986 et D 62E2, des plages et du Canal du Rhône à Sète et de ses berges.

Reconquérir la qualité de l'eau de l'étang du Prévost à travers les différents outils de gestion de l'eau et du patrimoine naturel sera l'objectif primordial. Il faudra notamment réduire les apports de nutriments et de polluants chimiques.

Le moyen d'agir sur les stocks d'algues est de limiter les apports de nutriments. Dans ce cas, d'autres actions accompagnatrices comme le ramassage d'algues pourrait être de nouveau envisagé. En outre, des valorisations économiques et agronomiques pourraient être entreprises pour accélérer la restauration.

- *La Z.N.I.E.F.F. n° 34323016 « Etang de l'Arnel »*

La ZNIEFF englobe la zone lagunaire de l'Arnel. Les berges au Nord-Ouest, formant une avancée dans la plaine jusqu'à la route, sont les seules terres émergées incluses dans la ZNIEFF. Ailleurs, le périmètre correspond à la limite d'envahissement par les eaux. L'île d'Esclavon forme une enclave au Sud-Ouest de la ZNIEFF.

Les limites sont matérialisées par des axes routiers comme la D 185 au nord, la D 185E2 à l'Ouest, ou des axes fluviaux comme le Canal du Rhône à Sète au Sud.

L'Etang de l'Arnel se situe entre Palavas-les-Flots et Villeneuve-lès-Maguelone. Autrefois une immense lagune méditerranéenne s'étendait de La Grande-Motte à Frontignan. Sa fragmentation d'origine anthropique a créé ce chapelet de lagunes (étangs palavasiens) dont fait partie l'Arnel. D'une superficie d'environ 640 hectares, il est entouré à l'Est, au Sud et à l'Ouest par d'autres lagunes méditerranéennes, par le canal du Rhône à Sète, le Lez et la Mosson. L'Etang de l'Arnel n'est donc pas directement en communication avec la mer. Au Nord, son environnement immédiat se compose de quelques sansouïres et prés salés et de la plaine agricole de Maurin.

La chasse (au gibier d'eau) et la pêche (Anguille) constituent les principales activités traditionnelles se déroulant dans la ZNIEFF. La fréquentation touristique massive épargne l'étang lui-même, mais pas sa périphérie (sentiers équestres et pédestres, tourisme fluvial avec le Canal du Rhône à Sète).

- *La Z.N.I.E.F.F. n° 910030162 « Etang du Méjean-Pérois »*

L'intérêt écologique de l'Etang du Méjean-Pérois, qui fait partie du grand ensemble lagunaire languedocien, est reconnu à travers divers classements dont les retombées portent notamment sur la protection et la gestion.

L'état de conservation de cette lagune est globalement mauvais (lagune fortement eutrophisée), tant les eaux sont riches en éléments nutritifs (azote et phosphore) :

- eaux turbides et opaques ;
- diminution de la circulation hydraulique ;

- faible développement des herbiers et prolifération de macro-algues opportunistes (*Cladophora ssp.*, *Enteromorpha ssp.*, *Ulva ssp.*, *Monostroma ssp.* par exemple) et de bactéries ;
- phénomène d'anoxie provoquant de fortes mortalités des espèces aquatiques ;
- développement croissant de l'annélide envahissant, *Ficopotamus enigmaticus*.

Les principales menaces pour le patrimoine de la ZNIEFF concernent les aménagements et les activités humaines du bassin versant (rejets agricoles, ruissellement urbains et routiers). Un effort important a été réalisé pour limiter la pollution liée aux rejets urbains avec la récente construction de la station d'épuration Maera qui rejette les eaux épurées en mer depuis 2006 plutôt que dans les étangs. Une amélioration de la qualité de l'eau est attendue dans les prochaines années

Reconquérir la qualité de l'eau de l'étang de Méjean-Pérois à travers les différents outils de gestion de l'eau et du patrimoine naturel est donc l'objectif primordial. Il semble important de procéder à un apport d'eau douce, d'améliorer la circulation des eaux (entrées comme sorties). Il s'agira aussi de prendre en compte les aspects qualitatifs de l'eau dans les futurs aménagements (infrastructures routières, extension de l'urbanisation...) dans le bassin versant.

- La Z.N.I.E.F.F. n° 34320000 « Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs Montpellierains » et la Z.I.C.O. LR09 « Étangs Montpellierains »

Cette zone d'importance pour la conservation des Oiseaux (ZICO), bien que dégradé par l'urbanisation attenante et l'agriculture, renferme une grande richesse écologique dont la présence de nombreux oiseaux. Néanmoins, les problématiques recensées sont les suivantes :

- Cabanisation sauvage, extension et modernisation des cabanes sans autorisation de travaux, qui entraîne dépôts d'ordures, dégradation du système hydraulique, impact visuel négatif...
- Lagune très dégradée par l'eutrophisation et le phénomène de malaïgue : dégradation de la qualité des eaux et présence excessive de phytoplancton, développement des cascails (vers formant des récifs calcaires), comblement de la lagune. Pour lutter contre l'eutrophisation l'apport en éléments nutritifs provenant du bassin versant (apports agricoles et domestiques, rejets des stations d'épuration...) doit être réduit considérablement.
- L'activité traditionnelle de pêche, témoin de la richesse écologique de l'étang, est menacée (les pêcheurs n'arrivent plus à en vivre, et la nouvelle législation européenne instaure une large réduction de la pêche à l'anguille).
- Dégradation du réseau hydraulique pour plusieurs raisons (cabanisation, ragondins, élevage...). Ce réseau exige un entretien régulier, mais sa gestion est rendue complexe par les conflits d'usage qui existent entre manadiers, chasseurs, agriculteurs, pêcheurs et promeneurs.

- *La Z.N.I.E.F.F. n° 34010000 « Plateau rocheux de Palavas-Carnon »*

Les herbiers dans ce secteur ont fait l'objet depuis 2006 d'un classement du site en Natura 2000 "Posidonie de la côte Palavasienne". Une attention devra être portée tout particulièrement sur la qualité de la masse d'eau (rejet direct ou indirect, effluents...) et notamment sur la gestion de la pêche plaisancière très présente dans ce secteur.

• ***Les Zones humides au titre de zones RAMSAR et du SDAGE***

Les zones humides sont de grandes importances et sont repérées au titre des zones RAMSAR et recensées au sein du SDAGE. Les zones humides sont ciblées par la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux en complément de la loi sur l'eau. L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Leur préservation et leur gestion durable ont été reconnues d'intérêt général. Il s'agit de veiller à la préservation de ces zones humides qui constituent de véritables enjeux en termes de diversité biologique, de gestion des ressources en eau, et de prévention des inondations.

De plus, les enjeux de préservation des zones humides ont été réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée, qui précise que ces zones doivent être prises en compte, préservées et restaurées. Dans le PLU, ces zones feront l'objet d'un règlement adapté.

La zone humide est définie par l'article L.211-1 du code de l'environnement « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Le territoire de Palavas-les-Flots est alors grandement concerné comme le montre la carte dédiée.

• ***L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope***

La réglementation imposée par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la lagune lui confère une protection de son patrimoine : interdiction de modifier l'aspect du milieu naturel et interdiction des activités motorisées de loisir notamment.

• ***Le réseau Natura 2000 : un outil de gestion délégué à l'échelle locale***

Les Etangs et la mer sont concernés par le réseau Natura 2000 pour ce qui concerne la gestion des habitats naturels et les espèces faunistiques.

- *Les sites Natura 2000 des « Etangs palavasiens »*

Le site Natura 2000 « Etangs palavasiens » est retenu comme site « Natura 2000 » tant à la Directive « Habitats » (ZSC) qu'au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) nommé alors « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol ».

- Richesse patrimoniale du site²

Le site recense un peuplement floristique et faunistique original lié aux lagunes. Les études scientifiques ont permis de recenser sur le site :

- 16 habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats – dont 4 prioritaires - parmi les 133 répertoriés dans l'annexe I de la Directive européenne « Habitats » ;
- espèces dont 11 remarquables avec notamment 2 espèces les plus menacées parmi l'avifaune lagunaire : la Sterne naine et la Sterne pierregarin.

Les inventaires ne sont pas disponibles à l'échelle communale stricte.

- Objectifs à atteindre

Volet N°1 – Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB) : 5 objectifs de développement durable identifiés, 14 mesures de gestion et 29 actions dont les stratégies de gestion sont de :

- Maintenir et conserver les potentialités faunistiques et floristiques du patrimoine naturel marin et des grands types d'habitats identifiés sur le site Natura 2000 ;
- Enrayer leurs régressions notamment l'herbier à posidonies et comprendre les causes de régression ;
- Améliorer la connaissance et suivre l'évolution de ces habitats et espèces ;
- Sensibiliser et communiquer sur la richesse du patrimoine naturel marin du site Natura 2000 et des actions mises en oeuvre.

Volet N°2 – Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT) : 9 objectifs de développement durable, 16 mesures de gestion et 29 actions dont les stratégies de gestion sont de :

- Maintenir les usages et activités socio-économiques du site Natura 2000 dans le respect des enjeux de conservation identifiés ;
- Limiter les pressions anthropiques (dégradations mécaniques, ancrages, macro-déchets, etc.) et encourager la modification des pratiques non compatibles avec la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 ;
- Inscrire les usages et activités socio-économiques du site Natura 2000 dans une logique de développement durable en renforçant les mesures et pratiques existantes compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 ;
- Sensibiliser et communiquer sur la richesse du patrimoine naturel marin et les bonnes pratiques à adopter dans le cadre des usages et activités en lien avec le site Natura 2000.

² Source : Syndicat Mixte des Etangs Littoraux

Volet N°3 – Contribuer à l’articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM) : 4 objectifs de développement durable, 10 mesures de gestion et 19 actions dont les stratégies de gestion sont de :

- Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales ;
- Limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe ;
- Favoriser la communication et le transfert d’expérience entre les gestionnaires terrestres et marins ;
- Harmoniser et mutualiser les actions et les outils de communication et de sensibilisation des écosystèmes lagunaires et marins.

- Le développement socio-économique dans un souci de gestion durable...

La surfrequentation touristique, la dégradation des herbiers, le dérangement de la faune pourrait avoir des conséquences dramatiques sur l’écosystème si un cadrage strict n’est pas mis en place ; à terme, des répercussions toucheraient même cette activité touristique.

- Les sites Natura 2000 au large de Palavas-les-Flots

Le site « Côte languedocienne » se cale sur le trait de côte complétant ainsi les sites définis au niveau des lagunes et des lidos patrimoniaux afin d'assurer une continuité écologique particulièrement pertinente pour les oiseaux. De plus, au large de Palavas-les-Flots le SIC « Posidonies de la côte palavasienne » est également présent. Ce dernier permet de préserver la faune et la flore patrimoniales de ces milieux.

Les enjeux liés aux zones naturelles d’intérêt reconnu :

- préserver et gérer les habitats identifiés au titre de la directive habitats ;
- saisir l’opportunité de la taxe départementale pour acquérir des terrains ayant un rôle écologique ou paysager ;
- pérenniser la mise en place d’une gestion concertée sur l’ensemble des espaces naturels.



Carte 6 : zones naturelles d’intérêt reconnu – zones d’inventaires
 Carte 7 : zones humides internationales RAMSAR
 Carte 8 : zones humides (source DREAL)
 Carte 9: zones naturelles d’intérêt reconnu – zones règlementaires
 Carte 10 : zones naturelles d’intérêt reconnu – zones Natura 2000

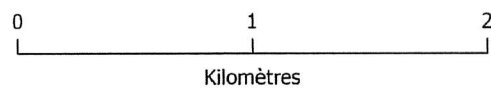


Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelle D'Intérêt Reconnu - - Zones d'Inventaires -

-  Secteur d'étude (limites communales)
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  ZNIEFF 2 marine
-  ZICO



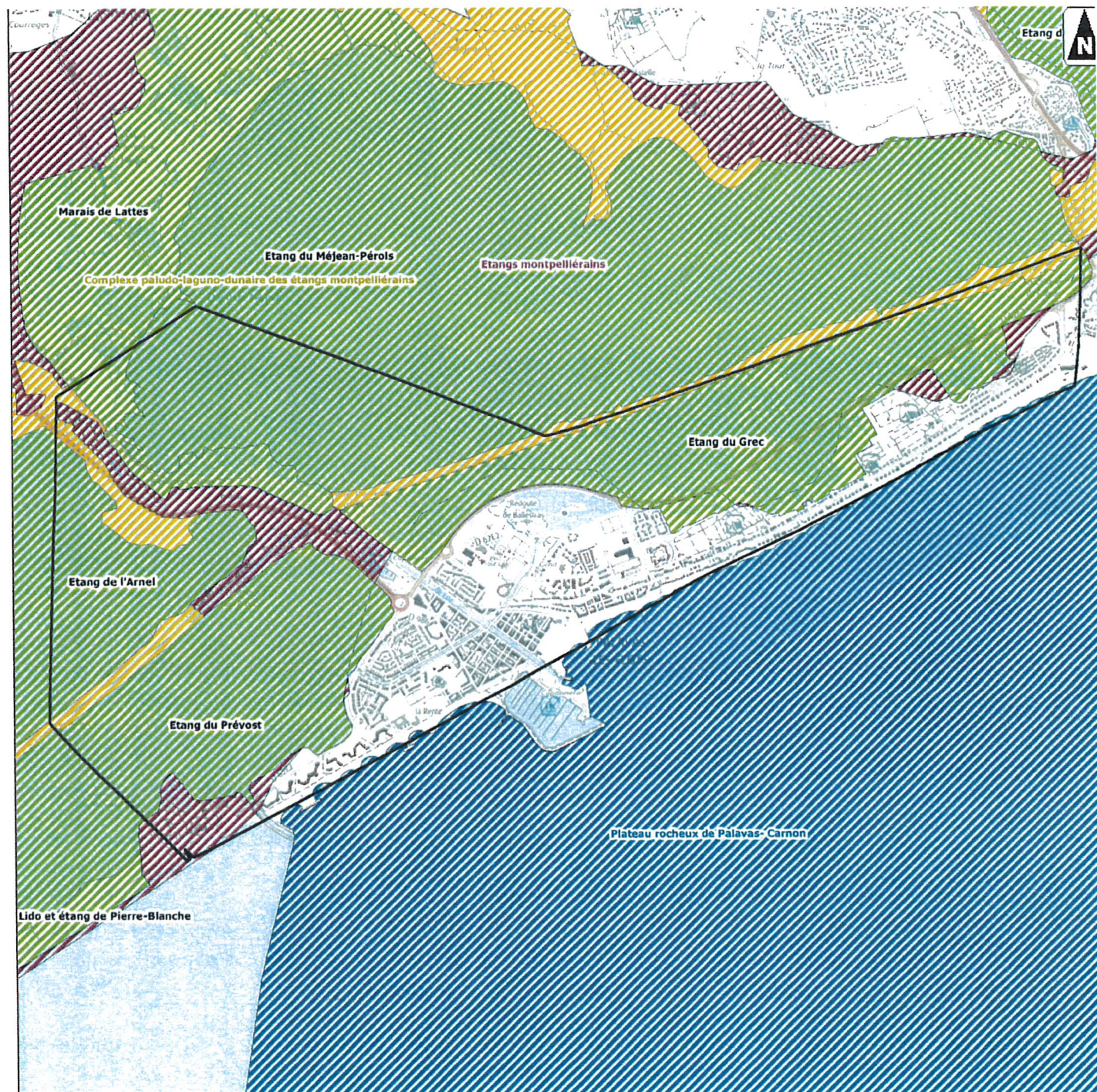
Groupe
auddicé

1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airde 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: DREAL LRMR, IGN, Ville Palavas les Flots



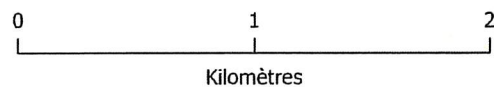


Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones humides Internationales RAMSAR -

-  Secteur d'étude (limites communales)
-  Zones humides RAMSAR



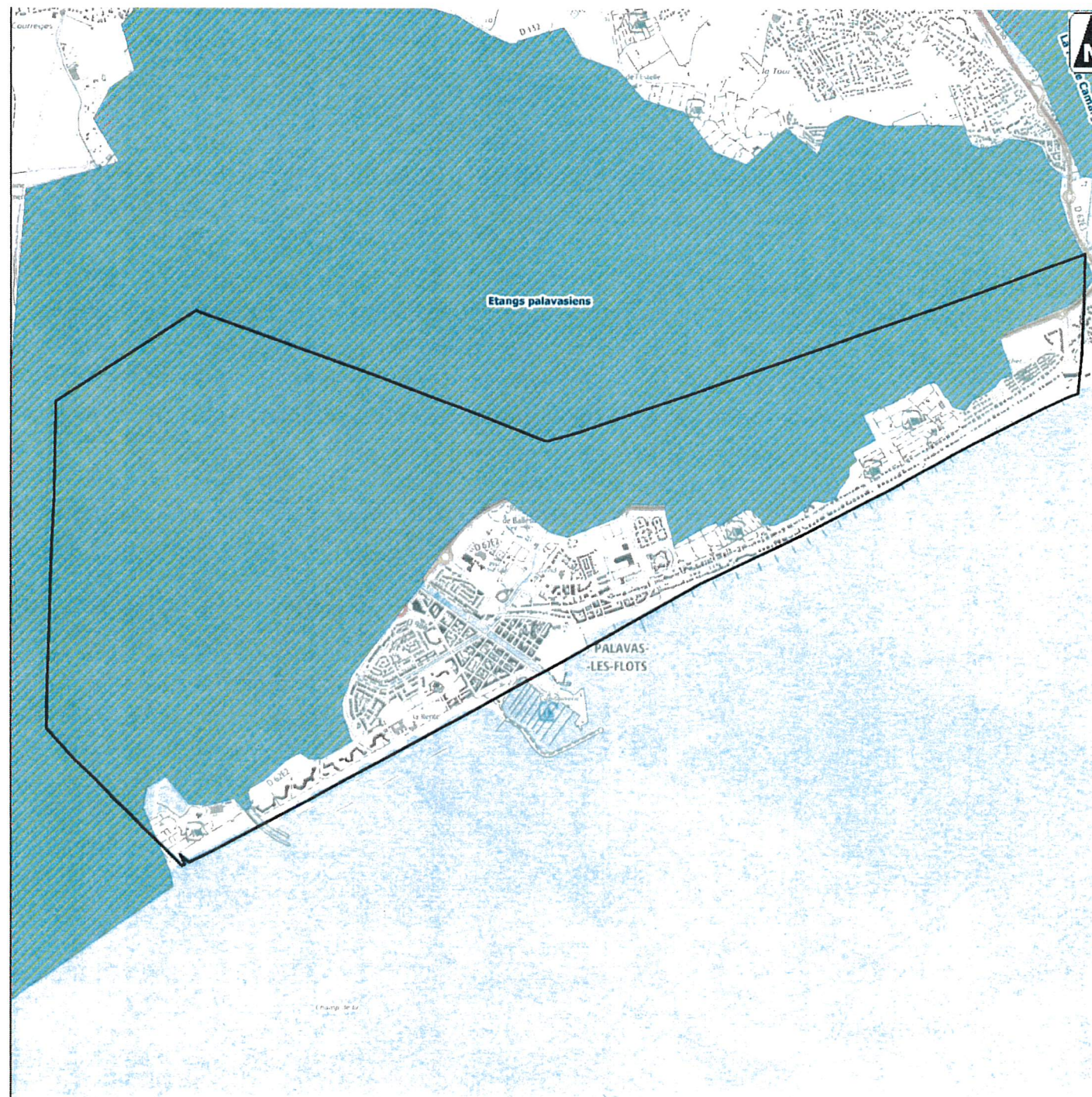
Groupe
audicé

1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Régénération: Année 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: DREAL LR, IGN, Ville Palavas les Flots





Plan Local d'Urbanisme de
Palavas-les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones humides -

- Secteur d'étude (limites communales)
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (3 km)
- Périmètre éloigné (10 km)
- Zones humides

0 5 10
Kilomètres

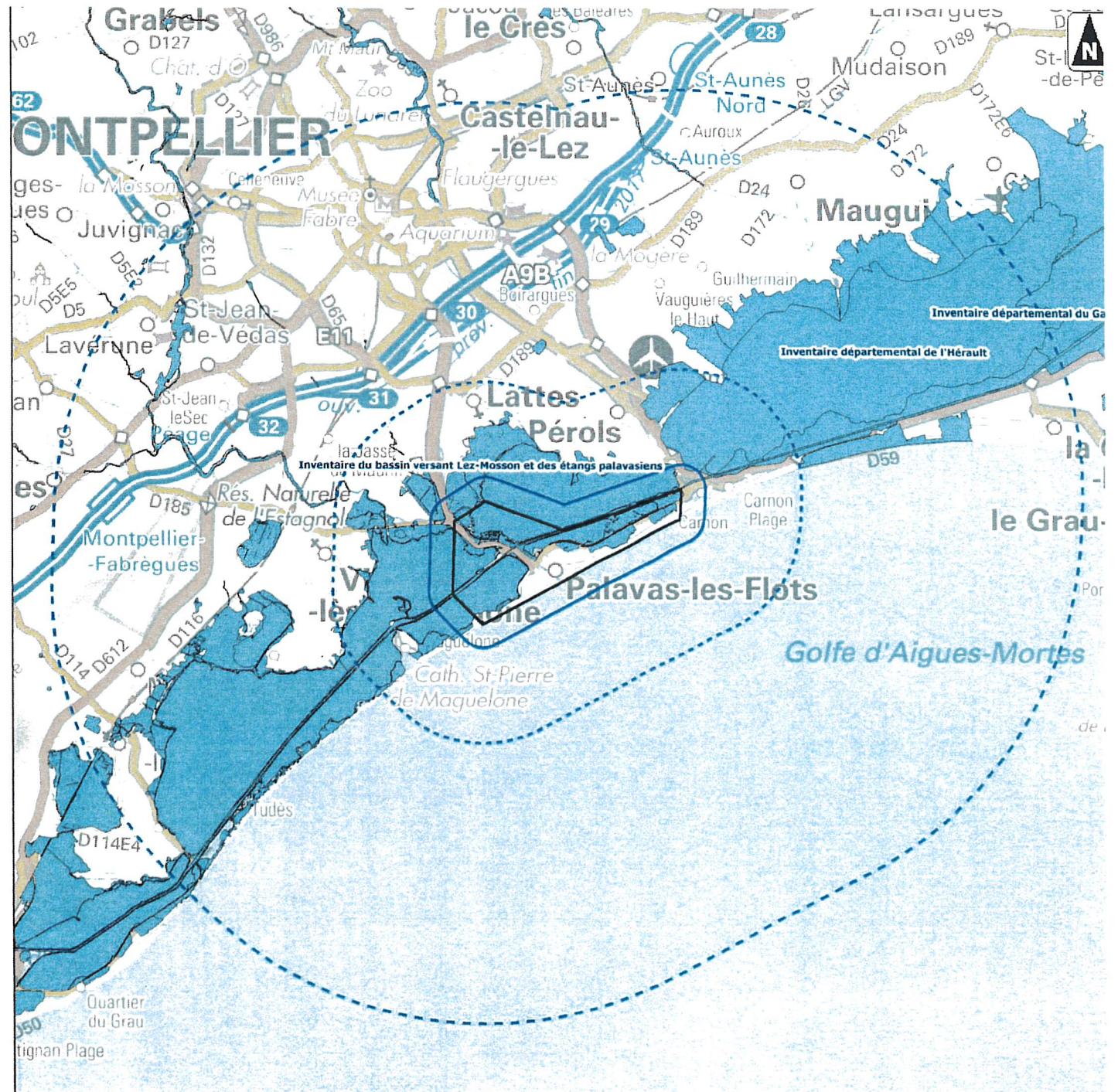
Groupe
auddicé

1:95 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: DREAL LR, IGN, Ville Palavas les Flots



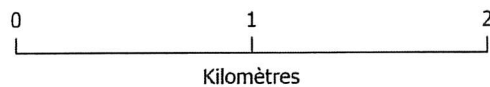
Plan Local d'Urbanisme de
Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelle D'Intérêt Reconnu -
- Zones Réglementaires-

 Secteur d'étude (limites communales)

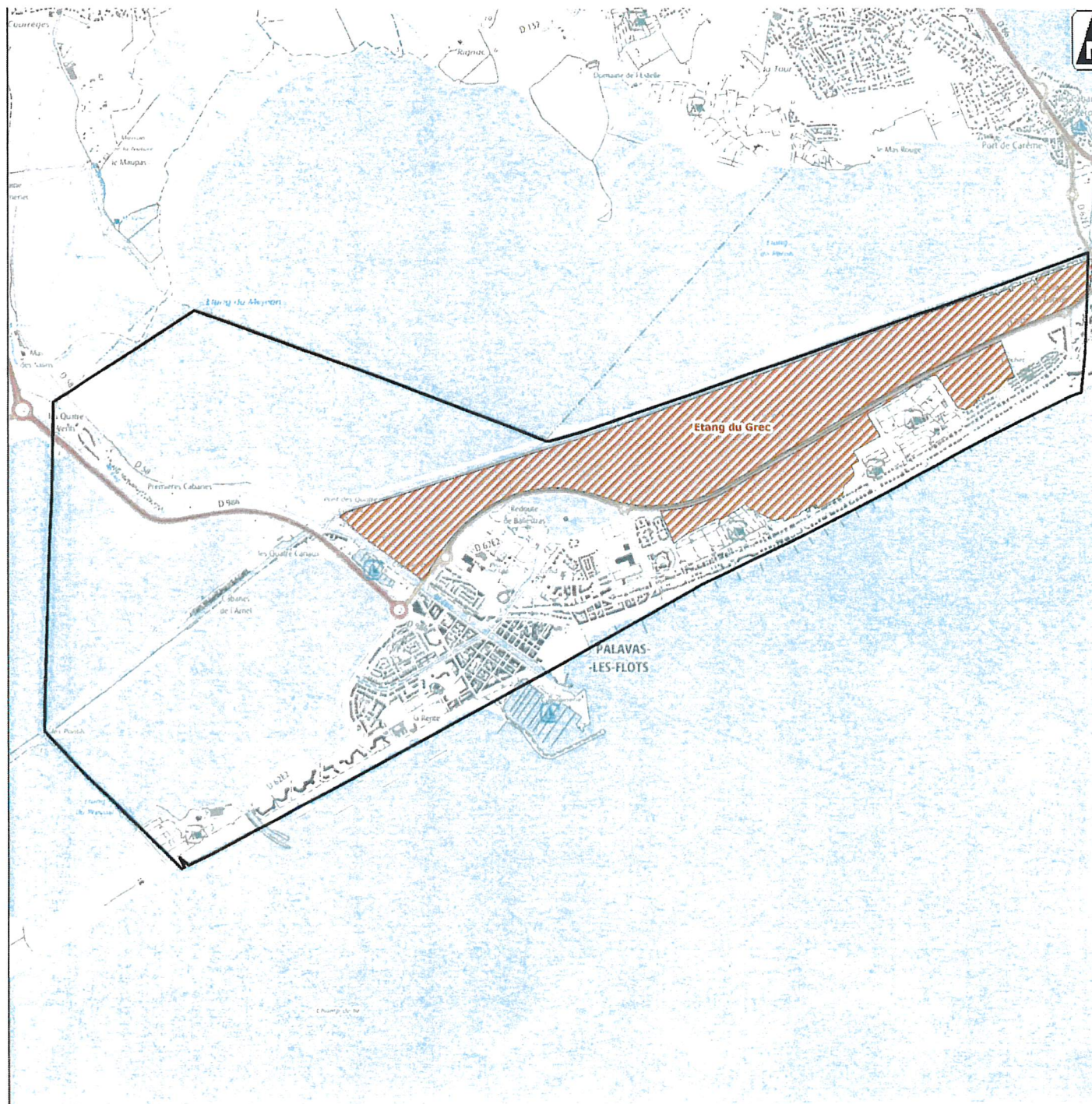
 Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope (APPB)



1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: DREAL LRMP, IGN, Ville Plavas les Flots



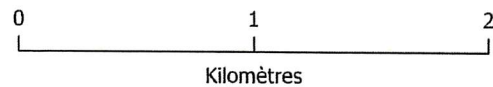


Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelle D'Intérêt Reconnu - - Natura 2000 -

-  Secteur d'étude (limites communales)
-  Sites d'Intérêt Communautaire (SIC/ZSC)
-  Zones de Protection Spéciales (ZPS)



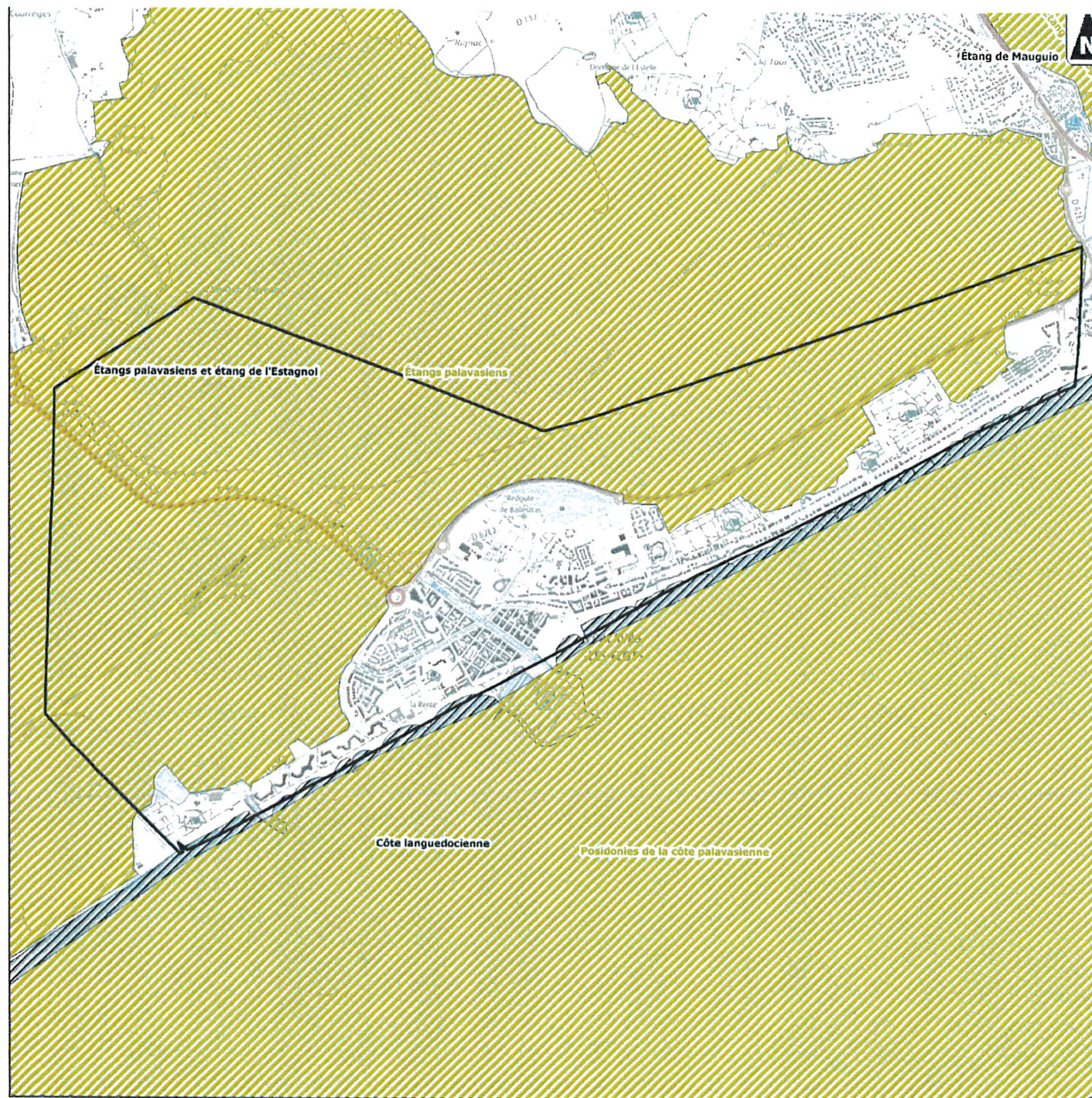
Groupe
audicé

1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: DREAL LRMR, IGN, Ville Palavas les Flots



➤ *La Trame Verte et Bleue : un outil de liaison entre nature et aménagement du territoire*

« La Trame verte et bleue » (ou TVB) vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales d'accéder à tous les milieux nécessaires au bon déroulement de leur cycle de vie et aux échanges entre populations. Au fil du temps, celle-ci a évoluée d'un projet orienté sur le paysage à un projet visant la restauration, la protection et la gestion des milieux naturels. Une défragmentation écologique du territoire doit permettre de créer un réseau durable entre les multiples zones protégées pour éviter l'appauvrissement génétique des populations présentes.

La TVB est mise en œuvre au moyen d'outils d'aménagement, à savoir :

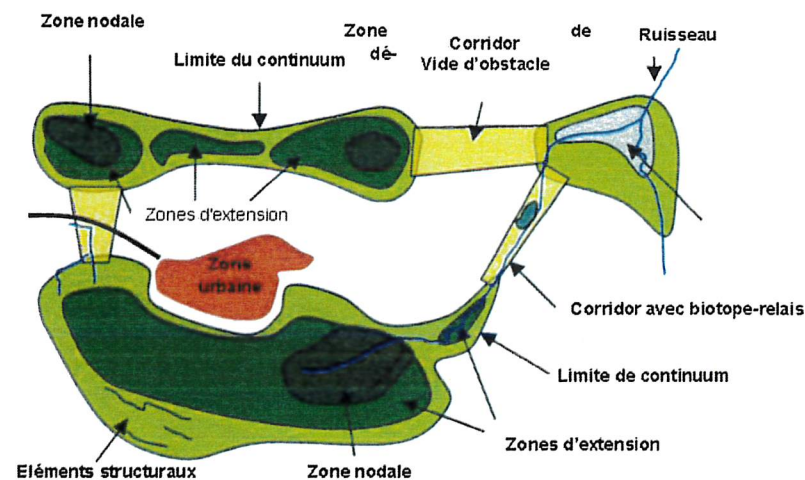
- un document d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours d'élaboration et mené conjointement par la région et l'État. Ce document prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que des éléments pertinents du SDAGE.

➤ *Corridors écologiques*

L'expression « corridor écologique » désigne un ensemble de milieux qui relie fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou pour un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Ces structures éco-paysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations (patches). Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

Figure 3 : schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème³



³ Source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern

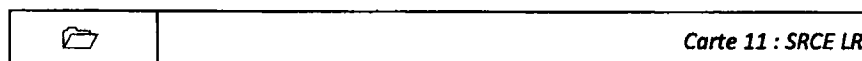
Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certaines communes sont observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers un d'autres milieux voir même de réaliser leur migration (exemple des Amphibiens), sans oublier l'absence de brassage génétique pour ces populations.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques de la commune : alignements d'arbres, haies, ripisylves, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passage à faune, etc.

- **Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) LR**

À l'échelle de la région ont été étudiées les grandes entités naturelles et leurs fonctionnalités. De ce fait, le SRCE permet alors de mettre en évidence les grands réservoirs de biodiversité à préserver ainsi que l'ensemble des éléments qui les relient entre eux dans l'objectif de conserver les fonctionnalités écologiques sur ce vaste territoire.

Le SRCE a pour objectif la conservation de la nature emblématique avec un réseau écologique intégré aux territoires, de restaurer ce réseau et de donner de la cohérence aux actions de conservation et de restauration de la biodiversité à l'échelle régionale.



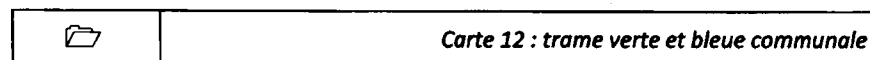
- **Les corridors écologiques de Palavas : continuums aquatiques, boisés et agricoles**

À l'échelle communale, les réservoirs de biodiversité sont représentés par les étangs et leurs abords. Ce dernier possède une double fonction aquatique et terrestre et sont connectés aux autres milieux lagunaires et au milieu marin via les canaux.

Les divers canaux de gestion des niveaux d'eau constituent un maillage indispensable à la vie aquatique et au déplacement de la biodiversité. Ce sont des corridors aquatiques et terrestres.

De plus, le lido présente aussi un atout et a un rôle dans la trame verte et bleue. En effet, il peut être considéré comme corridor aquatique et terrestre et surtout présente une continuité certaine sur tout le pourtour des communes littorales. Il est également l'interface entre le milieu salin et le milieu saumâtre.

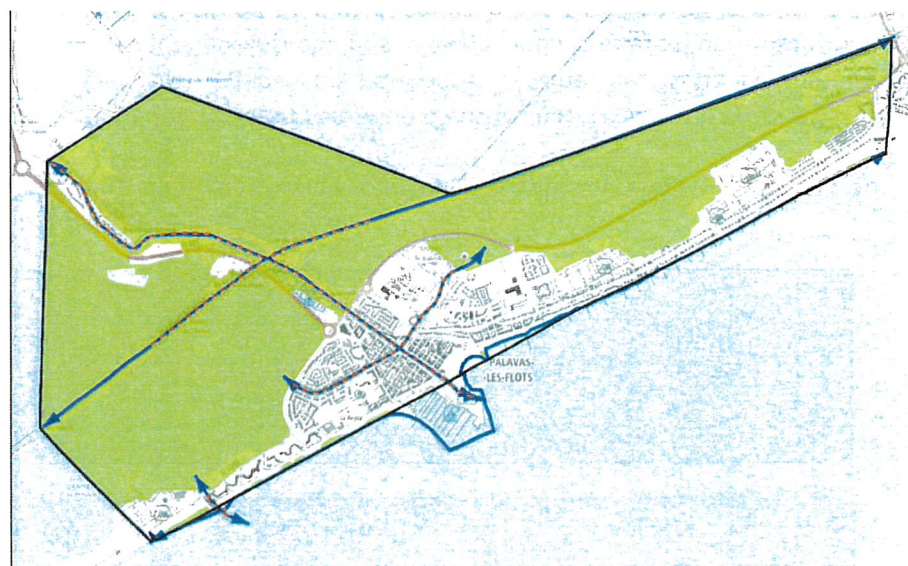
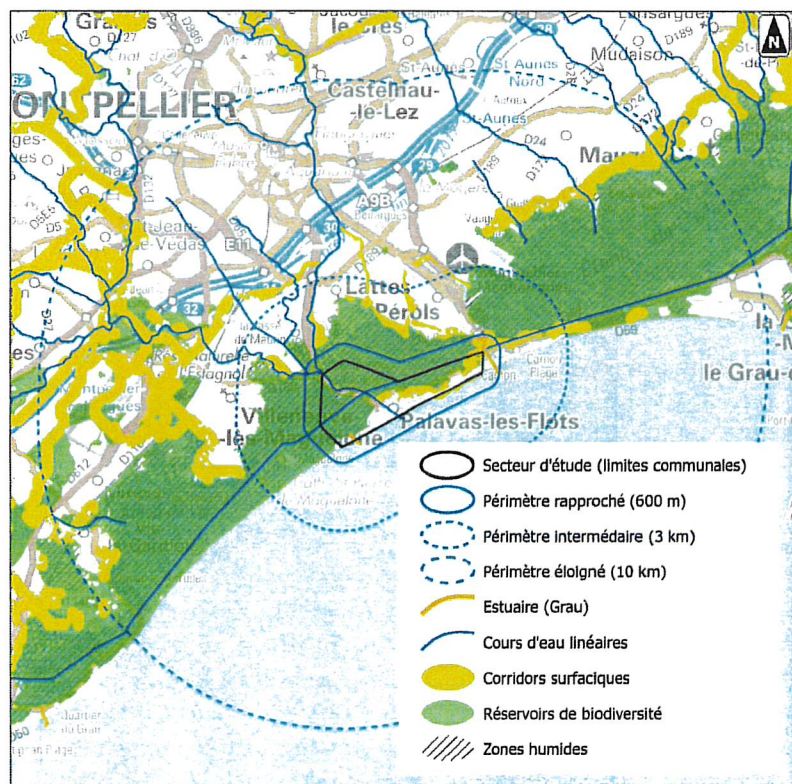
La carte proposée ci-après indique les réservoirs de biodiversité et les corridors communaux principaux identifiés sur la commune à partir d'une pré-étude par photo aérienne puis d'un passage sur le terrain.



- Des menaces pressantes à maîtriser

Les ruptures de connexions sont nombreuses et très pénalisantes pour le bon fonctionnement du corridor. Quelques exemples de menaces sont énoncés ci-dessous :

- l'urbanisation sur des continuums écologiques par mitage ou par bloc ;
- la pollution des milieux : la pollution peut-être une barrière infranchissable pour un bon nombre d'espèces ;
- l'affinement des ripisylves, des bords d'étangs et lido ;
- le dérangement provoque une sous-utilisation des connexions existantes ;
- les pratiques agricoles intensives sont souvent néfastes à la biodiversité.



Carte 12 : schéma Régional de Cohérence Écologique

Carte 13 : trame verte et bleue communale

- Secteur d'étude (limites communales)
- Corridors aquatiques et terrestres fragilisés
- Corridors aquatiques et terrestres
- Réservoirs de biodiversité

Les enjeux liés aux corridors écologiques :

- préserver les continuums écologiques dans le document d'urbanisme (exemple concret : classer les zones identifiées en sous-zonage de la zone N) ;
- mener une étude permettant d'identifier les corridors écologiques communaux ;
- conserver un maillage de canaux d'irrigation gravitaire ancestraux ;
- aménager les zones de rupture de corridor (routes, zones urbanisées, etc.) afin de renforcer leur efficacité ;
- vérifier la présence de corridors écologiques avant toute modification des milieux.

Synthèse des enjeux liés à la préservation des milieux naturels :

- inscrire le projet communal au cœur d'une trame verte et bleue ;
- connecter la protection de la biodiversité avec d'autres enjeux majeurs (lutte contre le réchauffement climatique, action sociale, tourisme, etc.).

➤ *Synthèse des sensibilités et risques environnementaux liés aux enjeux des milieux naturels*

La faune, la flore, les habitats et les corridors écologiques sont des thématiques identifiées comme fortement sensibles en termes d'impact du PLU sur l'environnement.

Un grand nombre d'espèces animales et végétales sont présentes sur le territoire du fait de la préservation d'entités naturelles au travers d'outils de gestion et de conservation (DOCOB NATURA 2000,...) et du maintien de vastes lagunes en périphérie urbaine. Le risque en matière d'environnement réside dans l'extinction ou la perte des populations animales ou végétales ainsi que des habitats selon le degré d'urbanisation.

Le nouveau projet communal doit impérativement prendre en compte ces éléments afin de ne plus engendrer la diminution ou la disparition d'essences et d'habitats remarquables. Les zones naturelles regroupent une grande richesse et des écosystèmes divers qui viennent complétés ceux rencontrés au niveau du lido. Ces milieux ne doivent pas être négligés et le réservoir de biodiversité et les corridors locaux se doivent d'être préservés et renforcés sur l'ensemble de la commune afin de pérenniser l'ensemble du patrimoine écologique de la commune.

1.7- NUISANCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE HUMAINE

➤ *Bruit*

Le bruit est déterminé comme étant une des sources de pollution qui impacte le plus la vie quotidienne. Sur la commune, il s'agit du bruit engendré principalement par les grandes infrastructures de transport. Une autre source de bruit peut porter atteinte à la tranquillité publique ; il s'agit du bruit de voisinage. Celle-ci relève de la compétence du maire au titre de ses pouvoirs de police.

➤ **Voies bruyantes : infrastructures de transport terrestre**

Les transports terrestres sont déterminés par les habitants comme source majeure de bruit dans l'environnement urbain avec l'activité industrielle et le voisinage. Les enjeux au regard de la lutte contre le bruit sont variés et non négligeables.

Les infrastructures communales concernées sont des infrastructures routières allant de la catégorie 1 en périphérie éloignée de la zone urbaine, puis 3 et 4 sur les pourtours des zones densément peuplées de la commune.

Les nouvelles constructions devront tenir compte de la proximité des voiries et de leurs classements. Les nouveaux projets d'urbanisme devront être compatibles avec les règles de constructions applicables aux zones exposées au bruit.



Carte 13 : classement sonore des voies bruyantes

Les enjeux liés au bruit :

- implanter les établissements sensibles (santé, action sociale, enseignement et hébergement touristique) hors des secteurs affectés par le bruit ;
- aménager les secteurs les plus impactés par le bruit pour en limiter son impact (plantation d'arbres et arbustes, etc.).



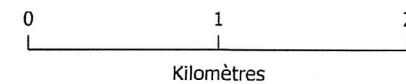
Plan Local d'Urbanisme de
Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Classement sonore de voies bruyantes -

Catégorie de l'infrastructure

-  Catégorie 1
-  Catégorie 2
-  Catégorie 3
-  Catégorie 4
-  Catégorie 5



1:25 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: DDTM34, Ville Palavas les Flots



➤ **Pollution des sols**

Le terme de « site pollué » fait référence à toute pollution du sol, du sous-sol et/ou des eaux souterraines, du fait d'activités anthropiques. Le type de contamination, sa gravité et sa cause sont donc très variables.

Sur la commune, aucun site n'est recensé sur le site internet BASOL (Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) mais 9 sites sont identifiés au titre de BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service) concernant les sites industriels dont une station essence, un garage automobile ou encore une ancienne usine de mise en conserves.



Carte 14 : sites BASIAS



Photographie 2 : prélèvement de sol par une tarière

Les enjeux liés à la gestion des sites pollués :

- veiller à dépolluer (ou à faire dépolluer) les sites avant toute nouvelle utilisation.

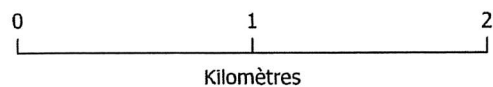


Plan Local d'Urbanisme de Palavas-Les-Flots (34)

Etat Initial de l'Environnement

- Sites BASIAS -

- Secteur d'étude (limites communales)
- ▲ Sites BASIAS



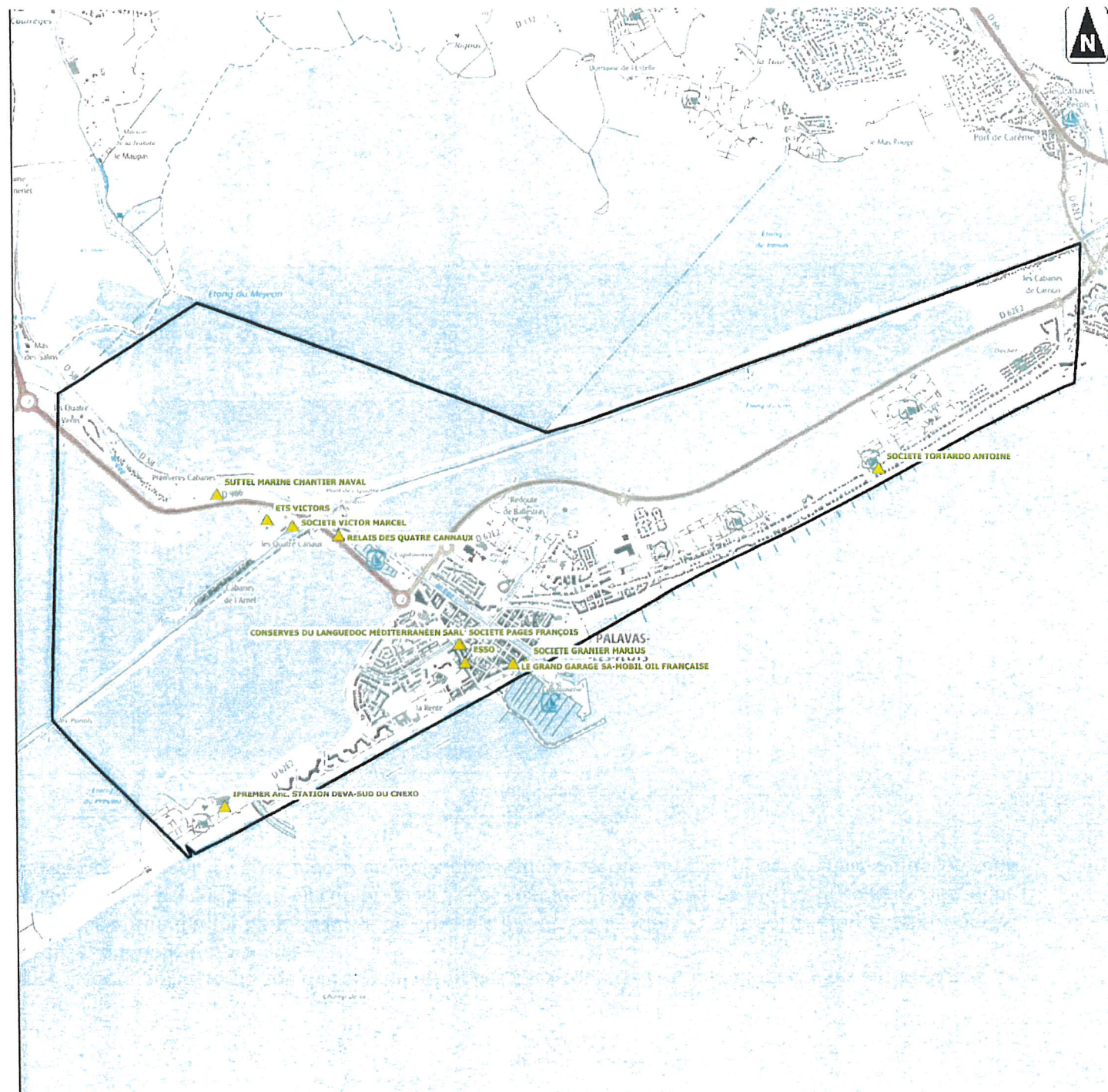
cloupe
auidicé

1:21 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: BRGM, IGN, Ville Palavas les Flots



- *Risque mouvement de terrain*

Le territoire de Palavas n'est pas concerné par le risque mouvement de terrain bien que le lido est soumis au risque d'érosion côtier. Un rapport d'étude réalisé par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) en 1982 identifie dans ce secteur la présence de schistes qui rend impossible d'éventuels remblais et donc à fortiori, toutes fondations dans le cadre d'une construction. Il s'agit d'un gisement oligocène.

- *Risque érosion des berges*

Le risque mouvement de terrain peut également être présent au travers de l'érosion des berges sur la commune. Selon l'inventaire des mouvements de terrain, cette érosion est naturelle (fortes pluies). Il peut être effectif sur les canaux, les bords d'étang et le lido (érosion de la côte).

- *Risque retrait-gonflement des argiles*

La commune est légèrement impactée par l'aléa retrait-gonflement des argiles. L'ensemble de la commune n'est soumis qu'à un aléa faible.

Les enjeux liés aux risques naturels :

- limiter l'imperméabilisation des sols en cas d'urbanisation nouvelle (mise en place de mesures adéquates, aménagements de parkings perméables, etc.) ;
- entretenir les canaux, qui peuvent réguler les inondations, éviter les ouvrages pouvant créer des embâcles, ;
- prendre en compte le risque inondation dans le PLU.

- **Risques technologiques**

- *Transport de matières dangereuses*

La commune est concernée par le risque transports de matières dangereuses par réseau ferré et routier. Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses est difficile à évaluer en raison de l'intervention de nombreux facteurs, notamment :

- **la diversité des produits transportés**, chacun représentant un risque spécifique ;
- **la diversité des lieux d'accidents probables** (75 % des accidents sur route ont cependant lieu en rase campagne) ;
- **la diversité des sources du risque** (défaillance du mode de transport, du confinement, erreur humaine, etc.) ;
- **la diversité des moyens de transport utilisés.**

Depuis des années, de nombreux textes réglementaires (arrêtés, règlements, accords...), spécifiques aux différents acteurs de transport, régissent les TMD au niveau local, national ou international. Ils ont pour but d'organiser un dispositif de mesures préventives le plus complet possible.

- *Rupture de barrage*

La commune n'est pas concernée par le risque de rupture de barrage.

Les enjeux liés aux risques technologiques :

- prendre en compte le risque lié au transport de matières dangereuses dans les projets situés à proximité des itinéraires routiers les plus utilisés pour les transports exceptionnels des marchandises dangereuses.

1.8- RESSOURCES NATURELLES

➤ Eau

“L’eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d’intérêt général.”

La commune est concernée en totalité par la masse d'eau issue des **alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète**, dont l’eau est libre et avec une dominance sédimentaire. Cette masse d’eau est donc fragile. Afin de respecter la directive cadre sur l'eau, des mesures devront être mises en place sur cette masse d'eau.

Malgré ses ressources suffisantes en qualité et en quantité, la commune n’a pas sur son territoire de captage d’eau potable.

Enjeux liés à l’alimentation en eau potable :

- malgré l’absence de captages d’eau potable sur le territoire, s’investir dans les réflexions autour de cette problématique majeure ;
- poursuivre l’amélioration du réseau de distribution de l’eau potable afin de limiter les pertes sur le réseau et de garantir la distribution lors des pics de consommation.

➤ Air

Air LR assure la surveillance de la qualité de l'air de la Région Occitanie. Les 5 missions principales d'Air LR :

- surveiller la qualité de l'air par des outils de mesures et de modélisation ;
- prévoir la qualité de l'air et anticiper les pics de pollution ;
- informer au quotidien et en cas d'épisodes de pollution ;
- comprendre les phénomènes de pollution en effectuant des études spécifiques et participer ainsi à établir les liens existant notamment entre l'air et la santé, l'air et l'environnement ;
- contribuer aux réflexions relatives à l'aménagement du territoire et aux déplacements en fournissant à la fois des éléments d'évaluation, de prospective et des outils d'aides à la décision.

Les émissions des principaux polluants dans l’atmosphère de la commune s’élèvent à des niveaux inférieurs aux moyennes observées sur le département et la région. Ces données permettent de conclure que la contribution du territoire communal par habitant, aux émissions de polluants atmosphériques est plus faible que celles du Département et de la Région. Ce n’est pas pour autant que les émissions de polluants atmosphériques ne sont pas importantes et que les élus ne doivent pas engager de politiques visant à les réduire.

Lorsque que l'on observe les différents contributeurs à ces émissions, on remarque plusieurs tendances. Généralement, les contributeurs suivants ont une part plus importante à Palavas que sur la région :

- transport routier ;
- habitat et tertiaire.

D'une manière générale, les transports routiers et les activités urbaines sont les plus importants émetteurs de polluants. La commune est dépourvue d'infrastructures industrielles lourdes et de réseaux de transports autoroutiers.

La commune est située à 13 km au sud de l'agglomération montpellieraine, plus gros contributeur local de polluants. Les vents dominants venant du nord ou du sud, cette pollution peut venir impacter le territoire communal.

Compte-tenu de ces éléments, on avancera l'hypothèse d'un bon niveau de la qualité de l'air à Palavas-les-Flots. Cette qualité est relative, en effet, elle est bonne comparativement à celle de la Région.

Il est bon de rappeler que les émissions de polluants atmosphériques de toutes les activités situées sur la commune sont relativement faible comparativement avec d'autres communes ou secteurs environnant ; mais cela ne veut pas dire pour autant que la qualité de l'air est bonne toute l'année, car l'air et les polluants ne s'arrêtent pas aux limites administratives et sont dispersés par les courants aériens.

La région possède un Plan Régional pour la qualité de l'air, celui-ci a dans un premier temps réalisé des mesures sur le territoire puis a ensuite mis en place des orientations visant à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère, à développer le réseau de surveillance de la qualité de l'air et à prévenir des risques sanitaires liés aux pollutions atmosphériques. Ce plan s'applique bien entendu à l'ensemble des territoires de la région.

Les enjeux liés à la qualité de l'air :

- implanter les établissements sensibles (santé, action sociale, enseignement) le plus loin possible des routes à forte circulation et des entreprises émettrices de polluants ;
- communiquer, inciter et permettre aux citoyens une utilisation raisonnée de leurs véhicules personnels (marche à pied, cyclisme, co-voiturage, véhicules électriques, etc.) ;
- communiquer avec les entreprises du territoire pour les inciter à mettre en place des mesures de réduction de leurs émissions.

➤ **Energie**

○ **Innovation et la maîtrise des énergies**

Dans le cadre de la politique globale de la ville, Palavas s'engage petit à petit dans la maîtrise de l'énergie et dans le recours aux énergies renouvelables. Ces engagements ne concernent pour le moment que certaines propriétés de la Ville. L'objectif est de réduire les dépenses énergétiques communales en réalisant une gestion optimisée.

○ **Développement des énergies renouvelables**

• **Biogaz**

Les biogaz sont issus de la méthanisation des déchets. La méthanisation permet de diminuer la charge en matière organique des boues de station d'épuration urbaine, des effluents industriels, et plus récemment des déchets organiques ménagers. La méthanisation est également une voie de conversion de la biomasse en énergie.

L'intercommunalité a étudié ce principe de méthanisation.

• **Energie éolienne**

L'énergie éolienne est produite par des hélices entraînées en rotation par la force du vent (éole = dieu du vent de la Grèce antique), ce qui permet la production d'énergie mécanique ou électrique en tout lieu suffisamment venté. Les applications de l'énergie éolienne sont variées mais la plus importante consiste à fournir de l'électricité à l'échelle d'une région, d'un pays. Ce sont des parcs d'aérogénérateurs ou « fermes » éoliennes. Ils mettent en œuvre des machines de moyenne et grande puissance (200 à 5 000 kW).

Des systèmes autonomes, de 500 W à quelques dizaines de kW, sont également intéressants pour électrifier des sites isolés du réseau électrique (îles, villages...).

La Ville de Palavas ne comporte pas de ferme éolienne de grande taille, son territoire à dominante urbaine rend difficile cette application.

• **Energie solaire**

On peut distinguer deux formes d'application de captage de l'énergie solaire ; le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. En ce qui concerne le solaire thermique, le flux solaire peut être directement converti en chaleur par l'intermédiaire de capteurs solaires thermiques et d'un fluide caloporteur. Cette technique est applicable au chauffage des habitations, des piscines, à la production d'eau chaude sanitaire (ECS), ou encore au séchage des récoltes (fourrage, céréales, fruits). Le solaire photovoltaïque, permet de transformer la lumière du soleil en électricité par des panneaux photovoltaïques. L'électricité produite est le plus souvent convertie par un onduleur pour être distribuée sur le réseau.

La Ville de Palavas a choisi d'autoriser l'installation de panneaux solaires en privilégiant l'intégration des panneaux aux éléments de construction. En effet, le territoire urbain impose de réaliser des implantations discrètes des matériels de captage de la lumière. Le solaire thermique sera d'initiative privé et concernera bien souvent les habitations particulières.

Certains projets de logements collectifs ont déjà pris l'initiative de placer des systèmes de chauffage thermique au sein des constructions. Alors que le solaire photovoltaïque sera d'avantage d'initiative privé et public, avec un développement de petits systèmes sur les habitations particulières et le recouvrement total de grandes toitures chez les industriels, notamment en zones d'activités. L'ensemble de ces procédés devra s'intégrer au mieux aux constructions.

- **Cogénération**

La cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. L'énergie thermique est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude à l'aide d'un échangeur. L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique grâce à un alternateur. Elle est ensuite revendue à E.D.F. ou consommée par l'installation. L'énergie utilisée pour faire fonctionner des installations de cogénération peut être le gaz naturel, le fioul ou toute forme d'énergie locale (géothermie, biomasse) ou liée à la valorisation des déchets (incinération des ordures ménagères...). Cette source d'énergie fait fonctionner une turbine ou un moteur.

- **Biomasse**

Le terme « biomasse » désigne au sens large l'ensemble de la matière vivante. Ce concept s'applique aux produits organiques végétaux et animaux utilisés à des fins énergétiques ou agronomiques. Le bois-énergie (biomasse sèche) est une source d'énergie par la combustion du bois. La biomasse humide est une source d'énergie issue de déchets organiques d'origine agricole (fumiers, lisiers...), agro-alimentaire ou urbaine (déchets verts, boues d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères...).

La filière Bois-Energie ne représente pas une grande opportunité pour la commune et sera davantage d'initiative privée sur la commune.

Enjeux liés à l'énergie :

- maîtriser et réduire la consommation énergétique de la commune ;
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- favoriser les déplacements doux.

2- SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La préservation des milieux naturels et leurs richesses, de la trame verte et bleue, des zones humides, œuvrer pour le développement durable du territoire, maîtriser la gestion des eaux et les risques naturels sont autant d'enjeux présents la commune et à prendre en compte dans l'élaboration du PLU.

Synthèse des enjeux environnementaux :

- limiter le dérangement des espèces sensibles (notamment sur les étangs et lagunes) ;
- conserver les habitats et entités naturelles associées à la richesse faunistique et floristiques ;
- préserver la trame verte et bleue, les corridors écologiques et leur fonctionnalité ;
- aménager les zones de rupture de corridor (routes, zones urbanisées, etc.) afin de renforcer leur efficacité ;
- connecter la protection de la biodiversité avec d'autres enjeux majeurs (lutte contre le réchauffement climatique, action sociale, tourisme, etc.).
- prévoir une capacité suffisante pour absorber les flux de déchets estivaux rencontrés sur la commune ;
- veiller à dépolluer (ou à faire dépolluer) les sites avant toute nouvelle utilisation ;
- limiter l'imperméabilisation des sols en cas d'urbanisation nouvelle (mise en place de mesures adéquates, aménagements de parkings perméables, etc.) ;
- entretenir les canaux, qui peuvent réguler les inondations, éviter les ouvrages pouvant créer des embâcles et pour une bonne gestion des eaux ;
- prendre en compte le risque inondation dans le PLU ;
- poursuivre l'amélioration du réseau de distribution de l'eau potable afin de limiter les pertes sur le réseau et de garantir la distribution lors des pics de consommation ;
- communiquer, inciter et permettre aux citoyens une utilisation raisonnée de leurs véhicules personnels (marche à pied, cyclisme, co-voiturage, véhicules électriques, etc.) ;
- maîtriser et réduire la consommation énergétique de la commune.

III - LES PAYSAGES

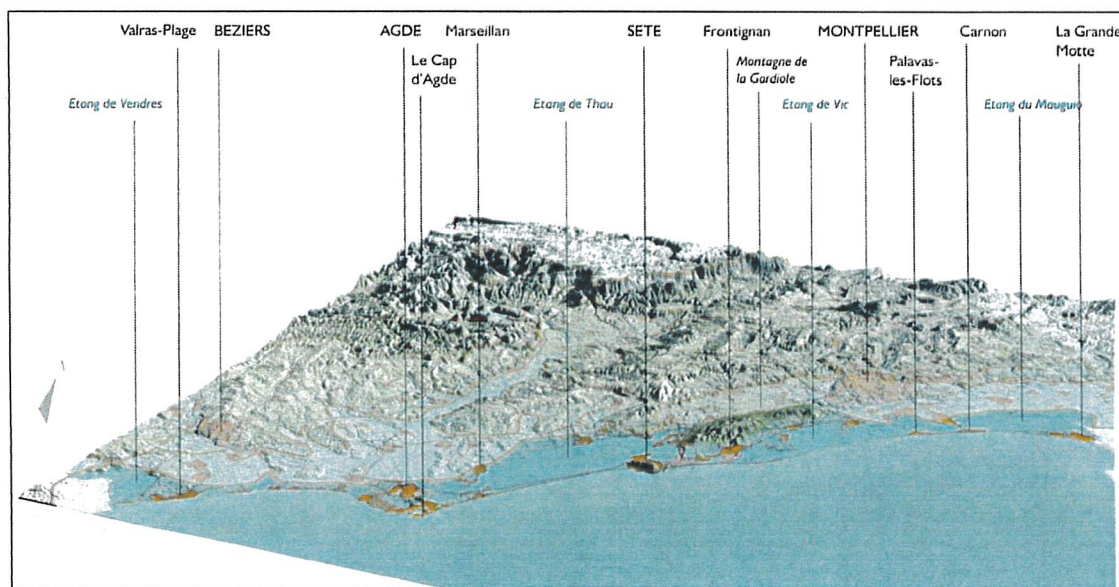
Sources : Observations de terrain ;

Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon et Atlas des paysages de l'Hérault, D.R.E.A.L. Languedoc-Roussillon, Agence Folléa-Gautier.

Fiches D.R.E.A.L. des sites classés du Languedoc-Roussillon : Les étangs de l'Arnel et du Prévost

1- LE CONTEXTE SUPRACOMMUNAL : L'INSCRIPTION DE PALAVAS DANS LES PAYSAGES DE L'HERAULT

Dans l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon et dans celui de l'Hérault, la commune de Palavas-Les-Flots est rattachée à l'unité paysagère du littoral et de ses étangs.



Les 5 autres unités paysagères de l'Hérault sont les suivantes : les plaines, les collines du Biterrois et de l'Hérault, les garrigues, les grands causses et les gorges, la montagne et ses contreforts.

Déroulé sur 40 km de longueur, le paysage littoral du Grau-du-Roi à Frontignan s'organise en trois séquences :

- le littoral de l'étang de Mauguio à l'Est (du Grau-du-Roi à Carnon),
- le littoral de l'étang du Méjean au centre, marqué par l'urbanisation,
- le littoral de la Gardiole à l'Ouest (de Villeneuve-Maguelone à Frontignan).

Au Sud de Montpellier, autour de l'étang du Méjean, l'urbanisation de Lattes, de Pérols, de Maurin, de Boirargues, mais aussi de Palavas et de Carnon sur le cordon sableux, dessine désormais une quasi continuité entre Montpellier et le littoral. Elle s'organise encore imparfaitement avec les rives de l'étang, marquées par les routes et les arrières d'urbanisation.

Au Sud-Ouest de Montpellier, la montagne de la Gardiole allonge sa croupe de calcaire arrondie très près du littoral, séparant complètement ce dernier des plaines intérieures. Sur une quinzaine de kilomètres, de Villeneuve-les-Maguelone à Frontignan, se déroule ainsi un paysage plus protégé et intimiste que celui déroulé plus à l'Est, de Palavas-Les-Flots au Grau-du-Roi. L'ensemble forme comme un raccourci du paysage régional, avec sa montagne, couverte d'une garrigue rase par endroits replantée, sa plaine où la viticulture domine, ses marais, son chapelet d'étangs plus petits que leurs voisins de Mauguio ou de Thau et la mer, enfin, au delà du fin et délicat lido de sable.

Une urbanisation récente et volontariste, de qualité inégale

Le littoral compose un paysage précieux, resté longtemps bout du monde tranquille et protégé par ses moustiques. Il subit depuis quelques décennies la pression du développement lié à la proximité de Montpellier et à l'attraction qu'exerce le littoral, « apprivoisé » par les aménagements des années 1970. Il s'organise aujourd'hui en trois pôles :

- à l'Est s'allonge l'urbanisation du Grau-du-Roi, au débouché du Vidourle, et de la Grande Motte ;
- au droit de Montpellier, au débouché du Lez, émergent les silhouettes urbaines de Palavas-les-Flots, première station balnéaire de la côte, créée dès le XIX^{ème} siècle, et de Carnon ;
- à l'Ouest, les maisons et immeubles de Frontignan-plage se dressent sur le lido, s'allongeant inexorablement sur 5 km.

La qualité des stations apparaît aujourd'hui inégale. Deux facteurs au moins concourent à la qualité des espaces construits :

- l'organisation urbaine autour de chenaux, qui structurent et valorisent le paysage constitué ; c'est l'organisation urbaine d'origine que l'on observe par exemple au Grau-du-Roi et qui a été reprise à Palavas ;
- la générosité des espaces plantés, qui offrent de l'ombre, rafraîchissent les ambiances et adoucissent l'image de la ville soumise au soleil et au vent.

Le concept de « front de mer », en revanche, offre rarement des résultats probants : en terme d'urbanisme, il tend à constituer une « écorce » qui rend difficile les accès à la mer depuis les quartiers intérieurs ; en terme d'espaces publics, la situation climatique exposée du bord de mer rend difficile la constitution d'espaces généreusement plantés ; en terme de paysage, le front tend de façon irrépressible à s'allonger, diluant la centralité en linéaire et consommant les espaces de respiration qui font coupures d'urbanisation.

Deux grandes et précieuses coupures d'urbanisation

Deux vastes secteurs restent non urbanisés sur le trait de côte. Ces coupures d'urbanisation, voulues par les aménageurs de la Mission Racine, organisent le développement en pôles distincts à l'échelle du territoire littoral et offrent de précieux espaces de respiration à caractère naturel.

Elles sont situées :

- Entre les deux pôles d'accueil touristique de Palavas et Frontignan (île de Maguelone et plage de Villeneuve-les-Maguelone) ;
- Entre Carnon et La Grande Motte (littoral préservé et sauvage du Petit et du Grand Travers).

Des sites et des oiseaux emblématiques, qui animent le littoral

L'île basaltique de Maguelone et sa cathédrale Saint-Pierre dessinent comme un grain de beauté dans ce paysage de lagune. S'y ajoute, plus à l'Ouest, le précieux bois des Aresquiers, rare havre d'ombrage du littoral. A l'Est, ce sont les boisements et plantations généreuses accompagnant la Grande Motte qui jouent ce rôle. D'autres espaces intimes créent l'événement dans les immensités ouvertes des paysages du littoral : c'est le cas par exemple des cabanes du Salaison, au bord de l'étang de Mauguio.

Enfin, les flamants roses contribuent à animer le paysage de nature du littoral et à cristalliser l'intérêt des promeneurs et touristes.

Un paysage intérieur de lagunes, en lignes successives

Transversalement, le paysage de lagune paraît à la fois simple et complexe : simple avec ses miroirs d'eau lisse resplendissante, piqués de silhouettes de flamants roses ... ou de pêcheurs à pied courbés en deux ; complexe et riche avec ses lignes de terres successives formées par le lido, par les berges herbeuses du canal du Rhône à Sète et par le littoral lacustre, au contour lui-même enrichi par des marais, dont d'anciens marais salants.

Une pression d'urbanisation qui concurrence les espaces de nature -marais- et les vignobles

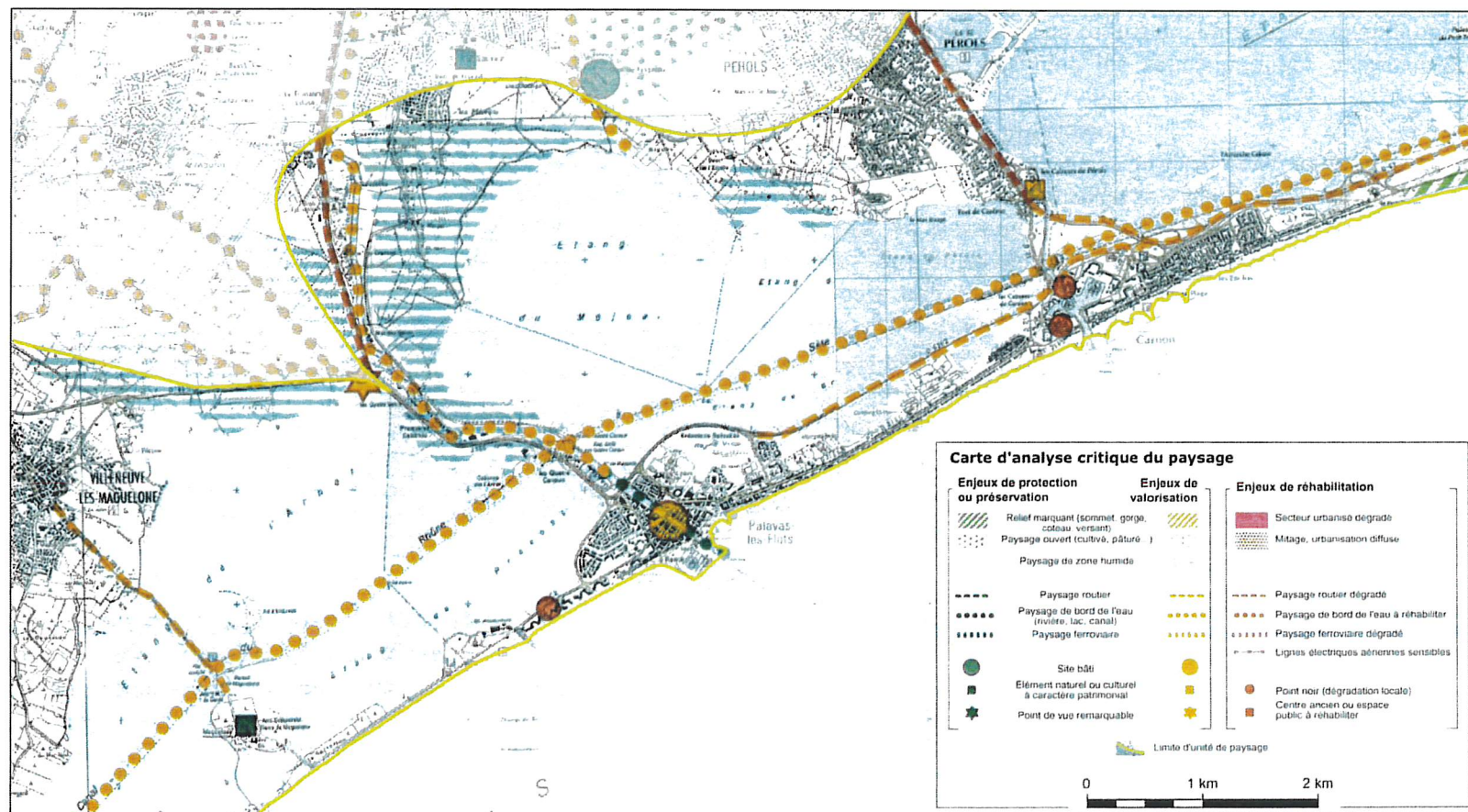
En retrait du littoral marin, les extensions de l'urbanisation représentent un des enjeux de paysage important et délicat pour ce secteur.

Si Villeneuve-les-Maguelone et Vic-la-Gardiole restent en prise directe avec leur littoral, occupant de légères élévations proches du bord de l'eau, il n'en va pas de même pour Frontignan et Mireval, coupés des étangs par la ligne de chemin de fer Montpellier / Sète.

A proximité de Sète et du littoral, Frontignan connaît un développement d'urbanisation éclaté dans l'espace, allongé autour de Frontignan - La Peyrade - vers Frontignan centre (RN 2112) et vers Balaruc-les-Bains (RD 2). Cette pression d'urbanisation s'opère au détriment du vignoble, qui occupe les mêmes espaces que le bâti, entre montagne et lagune.

Une érosion qui conduit à des aménagements durcissant le trait de côte

La côte sableuse résulte du perpétuel remaniement par la mer des matériaux charriés par les fleuves. Avec la " domestication " des cours d'eau par les barrages et retenues, l'apport des matériaux diminue et la côte recule. Le phénomène est aggravé par l'urbanisation du trait de côte, qui bloque les échanges de sables entre la plage et l'arrière-plage, et par la remontée du niveau de la mer due au réchauffement climatique. Cette situation oblige à des aménagements parfois légers (ganivelles et plantations d'oyats) mais parfois lourds et pénalisants pour les paysages du littoral : épis systématiques pour piéger les sables notamment.

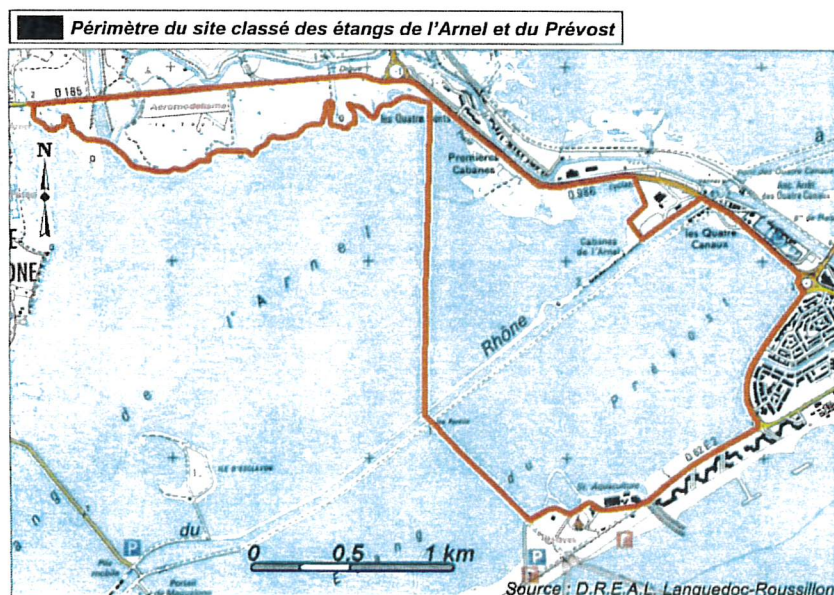


2- LE SITE CLASSE DES ETANGS DE L'ARNEL ET DU PREVOST

Sur la commune de Palavas-Les-Flots, les étangs de l'Arnel et du Prévost sont un site classé.

Le décret de classement du 5 août 1994 vise l'intérêt pittoresque du site, la préservation d'un paysage typique du littoral languedocien : des étangs qui annoncent la mer, ponctués de filets de pêche, colonisés par les flamants rose et bien d'autres espèces d'oiseaux.

Le schéma directeur d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, élaboré dans les années 1970, prévoyait que les pôles d'urbanisation et stations balnéaires devaient être entrecoupées d'espaces naturels non urbanisés. Ces secteurs ont fait l'objet de diverses protections sur la côte héraultaise.



La partie Est des étangs de l'Arnel et du Prévost constituait initialement un site inscrit sur la commune de Palavas, accolé à la zone de protection des abords de la cathédrale de Maguelone, plus à l'Ouest sur la commune de Villeneuve-les-Maguelone.

Il est apparu nécessaire de renforcer la protection de ces étangs inscrits, d'une part pour rendre compte de la qualité exceptionnelle de ces paysages, et d'autre part pour offrir une protection cohérente de l'unité paysagère. Le classement des étangs de l'Arnel et du Prévost a donc permis d'harmoniser la sauvegarde et la gestion de ce type de paysage, sur les communes de Palavas et de Villeneuve, et au-delà (site classé des étangs et du bois de l'Aresquiers).

Les deux étangs, ainsi que les zones humides avoisinantes au Nord (sansouïres), sont bordés de routes qui permettent d'admirer directement le paysage mais qui le fragilisent également.

Trait d'union entre une ancienne bourgade viticole (Villeneuve-les-Maguelone) et une ville tournée vers les activités de pêche et du tourisme (Palavas), l'ensemble lagunaire est traversé en son milieu par le canal du Rhône à Sète, qui marque la limite entre l'étang de l'Arnel au Nord et l'étang du Prévost au Sud. Entre le lido et le canal du Rhône à Sète, l'étang du Prévost est relié à la mer par un grau.

La perception de ce paysage est très variable, les couleurs changent au grès des saisons et des aléas climatiques. Une multitude d'oiseaux anime les eaux calmes des étangs (mouettes rieuses, aigrettes, flamants roses, sternes à queue fourchue, foulques, canards...).

Sur les rives du canal, les cabanes de l'Arnel et les cabanes des Quatre Canaux, devenues de coquettes maisonnettes, participent aussi à l'ambiance caractéristique des étangs palavasiens, qui préparent à la rencontre avec la mer Méditerranée.

Le paysage des étangs possède un charme certain, mais les zones urbanisées de Palavas à l'Est et au Sud du site sont très visibles, et la RD 986 est très fréquentée. Quelques points noirs paysagers subsistent (voir le paragraphe sur les points de vue depuis les principaux axes de circulation / L'entrée de ville Nord par la RD n° 986 depuis Lattes). Par ailleurs, les deux étangs sont pollués par les apports du bassin versant. Ces étangs et les sansouïres qui les bordent peuvent être considérés comme des espaces relictuels.

3- APPROCHE STRUCTURELLE : LES GRANDES CARACTERISTIQUES ET UNITES PAYSAGERES

Une confrontation directe de deux unités paysagères

Le ban communal de Palavas-Les-Flots se caractérise par une confrontation directe entre deux unités paysagères :

- L'unité paysagère formée par la ville,
- L'unité paysagère « naturelle » environnant la ville et dominée par l'élément « eau ».

La ville apparaît ceinturée de toutes parts par l'élément « eau » : mer Méditerranée au Sud, étangs de l'Arnel et du Prévost au Nord Ouest, étangs du Méjean, du Levant et du Grec au Nord-Est. Le tissu bâti et les différents équipements occupent la quasi-totalité de l'espace non couvert d'eau disponible.

L'unité paysagère « naturelle » qui environne la ville voit se développer la composante « eau », sous différentes formes :

- La mer Méditerranée, ses longues plages et les épis de protection qui introduisent une note géométrique ;
- L'important port de plaisance, qui dessine une excroissance du trait de côte ;
- Les étangs, dont les vastes surfaces planes dégagent des vues lointaines (voir paragraphe ci-dessous et paragraphe sur les entrées de ville).

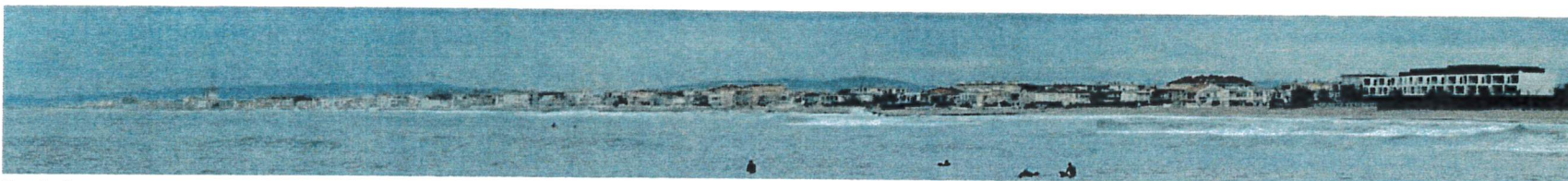
L'importance paysagère de l'élément « eau » est particulièrement sensible lorsque l'on emprunte le canal du Rhône à Sète. Cet itinéraire forme un étonnant chemin d'eau posé sur l'eau, en traversant les étangs successifs de la lagune littorale.

Le canal du Rhône à Sète a été aménagé après le canal du Midi (1777-1808) ; il a remplacé le canal des Etangs, une voie de navigation de faible tonnage à travers les étangs et d'anciens bras du Rhône, datant de l'Antiquité. Porté récemment au gabarit de 1100 t, il permet le transport de marchandises.

Une impression similaire de route « posée sur l'eau » caractérise, par endroits, la RD 62E2 ; c'est le cas du tronçon entre étang du Levant et étang du Grec puis, vers l'Est, des tronçons traversant l'étang du Grec.

Le grand paysage

Vues depuis le parcours
sportif de Pérols



Depuis Carnon



Depuis la Grande Motte



Depuis le site de l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre de Maguelone

Des surfaces en eau périphériques offrant de multiples vues de type « grand paysage »

Les différentes surfaces en eau qui ceignent la ville présentent la caractéristique d'offrir de multiples vues de type « grand paysage ». Ainsi, de telles vues se dessinent sur les étangs et au-delà, depuis Villeneuve-Lès-Maguelone, Lattes et Pérols.

Côté Méditerranée, il existe aussi des vues latérales vers la ville de Palavas-Les-Flots, depuis Carnon ou bien encore la Grande Motte).

Vue de loin, la ville dessine une ligne bâtie nette et continue, avec souvent un point d'appel haut et massif : le phare de la Méditerranée. Ponctuellement, et en fonction du lieu d'observation, d'autres éléments bâtis s'individualisent au sein du tissu bâti, c'est le cas, par exemple, des volumes de la récente opération « Nouvelle Vague », depuis le parcours sportif de Pérols.

Le phare de la Méditerranée est aussi un point d'appel visuel et un repère depuis l'intérieur du tissu urbanisé, y compris depuis la rive droite, de même que l'église Saint-Pierre.

Notons que, depuis la jetée à Carnon, la vue est de type rapprochée sur toute la partie Est de l'avenue Saint-Maurice. Il n'existe plus de coupure de l'urbanisation entre les tissus bâtis de Carnon et Palavas-Les-Flots. La nouvelle structure de balnéo-thalassothérapie est fortement perçue.

L'eau, élément fondateur et structurant des paysages bâtis

L'implantation du bâti est largement inféodée à la logique de l'eau, ce qui contribue à la lisibilité des paysages.

Les paysages urbains mêlent ainsi les éléments bâtis et l'eau dans différentes compositions et à différentes échelles :

- Une ville développée sur une étroite formation sableuse entre étangs et mer ;
- Des développements bâtis linéaires qui exploitent des disponibilités restreintes entre étangs et mer : secteurs des cabanes, avenue de l'Evêché de Maguelone et avenue Saint-Maurice (voir le paragraphe sur l'environnement bâti) ;
- Un long front bâti sur mer ;
- Une structuration du centre ville par le Lez et la Canalette : rive droite / rive gauche, quais et ponts ;
- Une avenue entre étang du Prévost et quartiers résidentiels : la Promenade Reine Hélène d'Italie.

L'eau, élément fondateur de la structure urbaine



Une ville entre étangs et mer



Le Lez



La Canalette



Anciennes cabanes de Carnon



Avenue Saint-Maurice

Des développements bâtis linéaires
exploitant des disponibilités restreintes

4- APPROCHE VISUELLE : LES POINTS DE VUE DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE CIRCULATION

Ce paragraphe cherche à analyser les entrées de ville et les points de vue depuis les principaux axes de circulation. Ces vues sont, en effet, importantes par leur rôle de présentation de la ville. Elles peuvent avoir un rôle positif de mise en valeur ou, inversement, engendrer une impression globale plus négative.

L'entrée de ville Nord par la RD n° 986 depuis Lattes

Par la RD n° 986, la partie Ouest de la structure bâtie de la ville de Palavas-Les-Flots est perçue très tôt, depuis le carrefour giratoire qui se trouve à la limite intercommunale entre Lattes et Palavas-Les-Flots.

Le caractère très routier de cette entrée de ville et la densité ainsi que la vitesse de la circulation ne sont toutefois pas favorables à une perception détaillée du champ de vision. Ce dernier est d'ailleurs large, englobant les constructions sises aux Quatre Vents et l'étang de l'Arnel.

Les constructions implantées aux Quatre Vents (centre de formation S.N.C.M., habitations) s'insèrent discrètement dans le paysage, grâce à leurs hauteurs mesurées et à la végétation qui les dissimule partiellement.

Alors que la route amorce un virage vers la gauche, la ville apparaît avec le point de repère visuel que constitue le phare de la Méditerranée. Le regard est toutefois rapidement happé par la structure commerciale dont l'impact est important, tant par les couleurs (utilisation du rouge) que par l'enseigne découpée en toiture ou bien encore par l'imposant panneau scellé au sol.

La RD 986 donne ensuite accès aux cabanes de l'Arnel. Les cabanes en elles-mêmes bénéficient d'une bonne insertion dans le paysage. En revanche, l'assemblage en contrebas du pont est peu valorisant ; le bâtiment à vocation d'activité, les stockages ont un impact visuel nettement plus prononcé. A l'arrière plan, on retrouve le phare de la Méditerranée et quelques hauts volumes bâtis établis rive droite.

A l'approche de l'accès au centre ville, il faut noter l'impact visuel du auvent de la station service ; son plateau, en hauteur, aux lignes droites, se détache nettement dans le paysage.

Le dernier tronçon est doté de plantations d'alignement (palmiers) qui marquent bien l'arrivée dans le centre ville. La bande lumineuse d'informations dans l'axe de la route est très fortement perçue. Sur le côté droit de la route, l'étang du Prévost présente un agréable aspect balnéaire.

L'arrivée par la RD 486



A la limite intercommunale Lattes / Palavas-Les-Flots : Un champ de vision large, des Quatre Vents à l'étang de l'Arnel. En arrière plan se dessine la structure bâtie de Palavas-Les-Flots



Le Phare de la Méditerranée, point de repère visuel



Impact global de la structure commerciale (couleurs, enseigne en toiture, panneau scellé au sol)



Accès vers les Cabanes de l'Arnel



Assemblage peu valorisant en contrebas du pont du canal



Impact du auvent de la station-service



Entrée de ville dotée de plantations d'alignement
Impact visuel de la bande lumineuse



Aspect balnéaire de l'étang du Prévost

Les arrivées par le côté Est depuis Pérols et Carnon (RD 21, RD62E2, avenue de la Pourquière)

Depuis Pérols, la route départementale n°21 offre de belles vues de type « grand paysage » sur l'étang de Pérols, fermées vers l'Ouest par un doux relief collinéen. La surface du vaste étang est entrecoupée par la mince ligne dessinée par les cabanes de Carnon et prolongée par le seul canal du Rhône à Sète. En arrière-plan, on devine le tissu urbanisé de la ville, avec le point de repère que constitue le Phare de la Méditerranée.

Ensuite, deux points d'appels paysager tendent à minimiser les vues sur l'étang du Grec ; il s'agit de la structure arrondie massive du pont et, surtout, des hauts immeubles implantés à Carnon. Côté Palavas, les éléments bâtis bénéficient d'une bien meilleure insertion paysagère. A noter, en vue relativement lointaine, l'habillage des façades de la résidence « Iode » créé un curieux effet visuel sombre, contrastant avec les enduits globalement clairs et lumineux des bâtiments avoisinants. Avenue de la Pourquière, l'effet est différent, la vue de près permettant de mieux appréhender le principe de conception de ces façades.

Les autres vues depuis la voie de contournement RD62E2

Les arrivées par le côté Est, depuis Pérols et Carnon



Depuis Pérols, progression le long de la RD 21 :
 Etang de Pérols, cabanes de Carnon, impact visuel des immeubles côté Carnon, structure massive du pont, étang du Grec, insertion correcte des éléments bâtis côté Palavas



Avenue de la Pourquière



Vues depuis la petite aire de stationnement / observatoire implantée le long de la RD62E2 peu après le carrefour giratoire vers l'avenue de la Pourquière
 Importante composante naturelle des paysages de part et d'autre de la route ; impact visuel des structures d'hébergement touristique

La progression sur la voie de contournement (RD62E2) en direction de Carnon



Avenue Abbé Brocardi



"Effet mur" du parking à étages



*Equipements pour le sport et les loisirs, parc et étang du Levant, redoute de Ballestras
Le phare de la Méditerranée, point de repère visuel*



Opération immobilière récente "Vague"



Avenue des Jockeys



Panneau plus impactant en termes paysagers que l'ensemble bâti lui-même



Etangs, structures d'hébergement touristique et linéaire bâti de l'Avenue Saint-Maurice



*Impact visuel des immeubles (commune de Carnon)
dans l'axe de la voie*

Voie de contournement où la circulation est rapide, le paysage a un caractère routier prédominant, la ville tournant le dos à cet axe. Elle est, ainsi, perçue sous la forme d'un linéaire bâti continu, relativement distant, à l'exception de quelques points particuliers, plus rapprochés tels que des structures d'hébergement touristique ou bien le parking à étages.

Ce dernier a un fort impact paysager au carrefour giratoire, du fait de sa hauteur et de sa proximité immédiate avec la voie, créant un « effet mur ». La municipalité a, toutefois, d'ores et déjà prévu de traiter son aspect extérieur, notamment par une végétalisation.

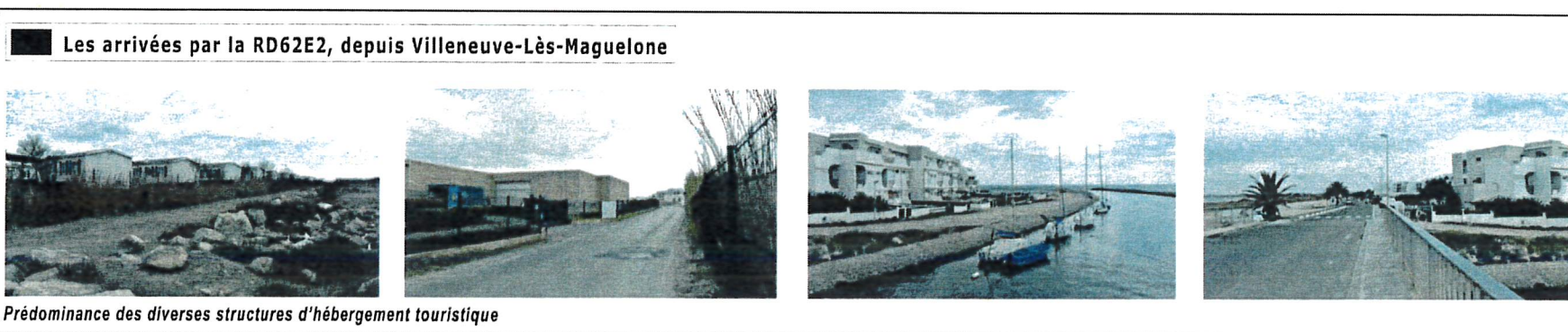
L'intérêt paysager de la RD 62E2 réside dans l'effet de voie « posée sur l'eau », animé par l'avifaune.

La RD 62E2 donne accès au centre ville de Palavas par le biais de deux carrefours giratoires. L'avenue Abbé Brocardi est caractérisée par les nombreux équipements de sports et loisirs, côté gauche de la voie, qui sont en correspondance avec l'image de ville touristique de Palavas. L'arrivée par l'avenue des Jockeys est différente, résidentielle ; mais il s'agit d'ensembles immobiliers fermés qui restent donc indépendants de la rue en elle-même. Notons que ces deux rues sont agrémentées d'alignements de palmiers.

L'entrée de ville depuis Villeneuve-Lès-Maguelone (RD62E2)

L'accès depuis Villeneuve-Lès-Maguelone se fait par un mince ruban sableux, qui constitue une des rares, et donc précieuses, coupures d'urbanisation sur le trait de côte. De fait, le contact avec l'espace urbanisé apparaît d'autant plus brutal qu'il est peu soigné : un point noir paysager (un ancien bâtiment d'activités) est localisé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Lès-Maguelone, peu avant la limite intercommunale avec Palavas.

Sur le territoire de la commune de Palavas-Les-Flots, cet accès secondaire est peu valorisant au plan paysager, car « écrasé » par les différentes structures d'hébergement touristique : alignements de résidences mobiles, puis succession de hautes résidences, masquant les vues sur la mer. Les clôtures peu soignées et l'aire de stationnement non aménagée sont aussi des aspects dommageables. Dans cet ensemble, le grau n'est pas mis en valeur ; il est peu perçu.



Les paysages - en résumé

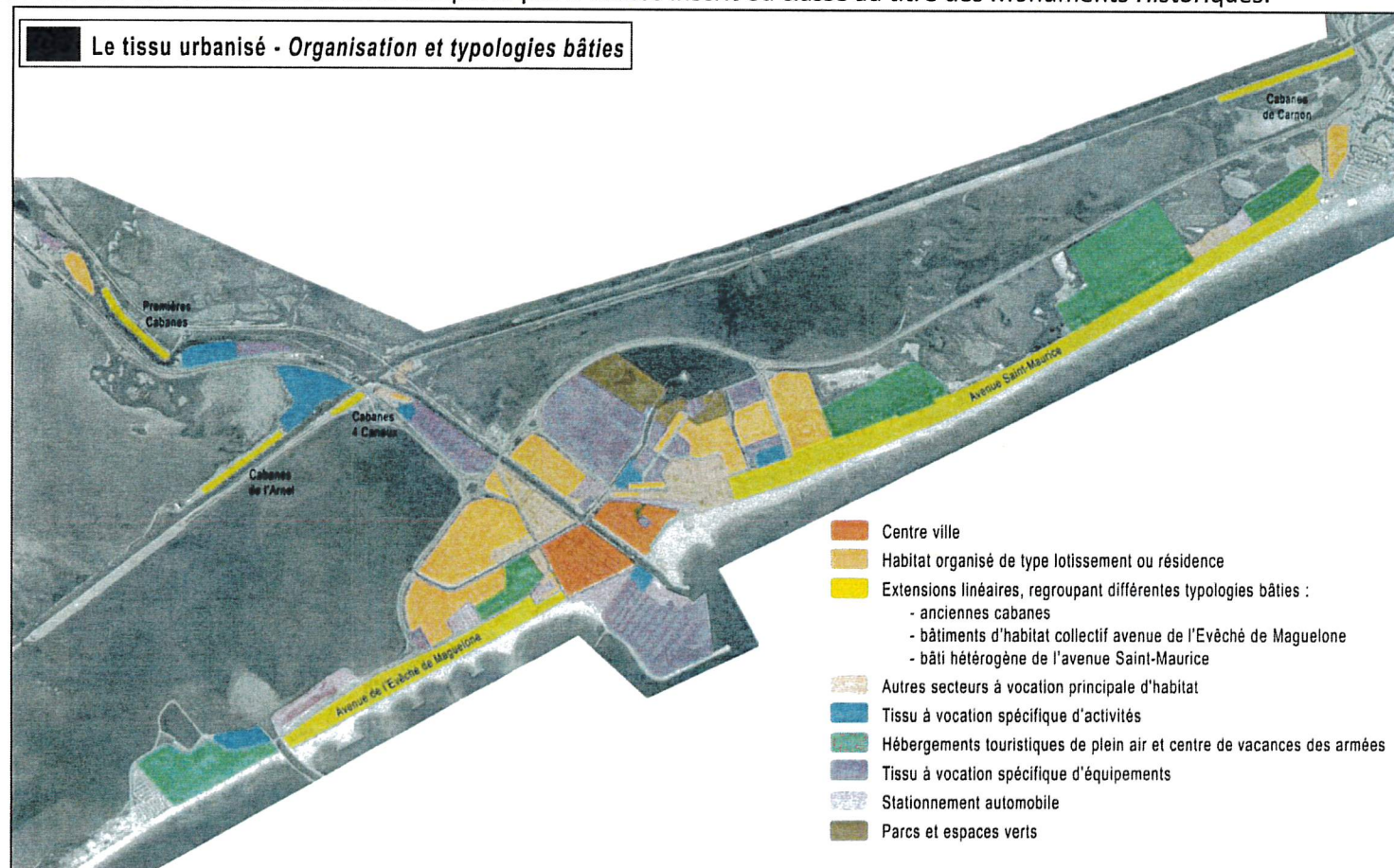
- *Une confrontation directe de deux unités paysagères : l'unité paysagère formée par la ville et l'unité paysagère « naturelle » environnant la ville, dominée par l'élément « eau ».*
- *Des surfaces en eau périphériques offrant de multiples vues de type « grand paysage ».*
- *Le phare de la Méditerranée, point de repère visuel majeur.*
- *L'eau, élément fondateur et structurant des paysages bâtis.*
- *Les étangs, éléments paysagers qualitatifs des principaux axes de circulation et d'entrée de ville (RD986, RD 21 et RD62E2).*
- *Un accès secondaire, depuis Villeneuve-Lès-Maguelone, peu valorisant au plan paysager, car « écrasé » par les différentes structures d'hébergement touristique.*

IV - L'ENVIRONNEMENT BATI

Sources : Observations de terrain ; base de données Mérimée ;

L'histoire de Palavas-Les-Flots et des Palavaisiens, Christian Jeanjean, 2013.

N.B. : La ville de Palavas-Les-Flots ne comporte pas d'édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques.



1- LE BATI ANCIEN

Peu de constructions anciennes sont préservées dans leur globalité. Dans certains cas aussi, des constructions anciennes ont été préservées mais se trouvent dévalorisées par des bâtiments voisins imposants, de style contemporain.

Elles sont localisées dans la partie centrale de la ville, de part et d'autre du Lez, où les rues sont étroites et l'activité commerciale la plus présente.

■ Peu de bâtiments à l'architecture ancienne préservés



RIVE GAUCHE



RIVE DROITE

Note historique : une rive gauche privilégiée

Source : L'histoire de Palavas-Les-Flots et des Palavaisiens, Christian Jeanjean, 2013.

En 1850, la rive gauche du Lez regroupe près de 200 maisons, avec une population de plus de 600 habitants.

Seules les habitations construites sur le quai Malakoff respectent alors un certain alignement et l'on y voit pour raison l'attrait du soleil : Les habitations construites parallèlement au canal bénéficient d'un ensoleillement maximum. A l'arrière du quai Malakoff, en revanche, rien n'oblige à suivre une règle stricte et le soleil fait défaut ; alors, ce sont des cabanes, de petites maisons avec courettes intérieures qui sont implantées dans le désordre.

Les mêmes raisons qui ont présidé au développement de la rive gauche ont retardé la construction des terrains de la rive droite, où l'ensoleillement est moindre. Toutes les maisons sont construites sur le canal, orientées façades vers l'Ouest. Peu d'habitations se trouvent sur la plage, preuve de ce que le tourisme n'est pas encore installé profondément dans la station.

La plage et la mer n'attirent pas encore, la pêche domine toutes les activités et c'est la raison pour laquelle les habitations sont construites à proximité des canaux et des étangs où sont amarrées les barques et où sèchent filets et voiles.

La notion d'insécurité, elle aussi, a contribué à faire de la rive gauche, l'endroit peuplé de Palavas. Le fort et la douane installés rive gauche, à l'arrière des habitations paraissent être, à l'époque encore, un élément décisif dans le choix du lieu d'implantation.

Ces différents facteurs expliquent que la population se soit concentrée sur la rive gauche entre le fort et le canal, délaissant la rive droite ou encore la zone située en amont du Lez.

Le plan d'alignement de 1859 aura notamment pour but d'installer une grosse partie des nouveaux venus rive droite. Il représente un tournant important pour ce hameau de pêcheurs ; la population va se diversifier.

Dans un bref délai, Palavas s'est en effet imposée parmi les stations balnéaires les plus connues. Sur les deux rives se sont élevés des chalets, parmi lesquels on remarquait sur la rive droite ceux de l'architecte Carlier, de Laissac et plus particulièrement l'élégante et somptueuse villa appartenant à Rodolphe Faulquier, riche industriel de Montpellier.

Des dégradations observables sur le bâti ancien



Il existe plusieurs types de constructions présentant une architecture ancienne : maisons de pêcheurs, villas et "chalets", maisons bourgeoises, autres (ancienne salle de conférence, ancienne poste et bureau télégraphique, ancienne école Sainte-Florence...).

Les façades des maisons de pêcheurs, rive gauche, ont la porte d'entrée de l'habitation qui jouxte la remise du pêcheur, disposant ainsi d'un accès direct sur la rue. La partie habitat se trouve à l'étage ; elle est généralement accompagnée d'un balcon.

Les chalets se reconnaissent par leur galerie extérieure à l'étage dont le toit repose sur des colonnettes, l'habillage de bois des frontons évoquant l'architecture coloniale, des clôtures de fer forgé, la présence d'un petit jardin...

Les façades des maisons bourgeoises présentent un ordonnancement classique ; portes et fenêtres sont alignées et soulignées par des encadrements en pierre de taille.

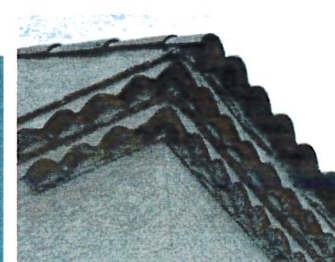
Un bandeau également en pierre de taille vient parfois marquer l'étage ; certaines peuvent aussi être dotées d'un fronton.

Il demeure quelques éléments architecturaux hérités que l'on retrouve rive droite ou rive gauche et sur différentes typologies bâties :

- des balcons aux balustrades richement ornées (fer ou fonte),
- des couvertures de tuiles canal,
- des lambrequins (Ce sont des éléments décoratifs qui soulignent la pente du toit et permettent de masquer les chéneaux),
- des génoises (La technique de la génoise appartient au patrimoine des régions du Sud de la France ; c'est une fermeture d'avant-toit, formée de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement),
- divers décors de façades, niches, grilles de fenêtre...

Notons, enfin, que diverses constructions à l'intersection de deux rues présentent un angle cassé.

Des éléments architecturaux hérités préservés



2- UN DEVELOPPEMENT DE LA VILLE LINEAIRE ET EN HAUTEUR

Les développements linéaires : les anciennes “cabanes”

Le ban communal compte trois ensembles d'anciennes « cabanes » : les Premières Cabanes, les Cabanes de l'Arnel et les cabanes de Carnon.

Les « Premières Cabanes » sont implantées le long du Lez. Pour les véhicules motorisés, elles sont accessibles depuis la commune de Lattes par la RD58.

Le secteur des Quatre Canaux / Premières Cabanes correspond au peuplement le plus ancien de Palavas, qui ne s'est, en effet, pas fait directement au bord de la mer. Un plan de 1800 de l'inspecteur Marisy représente 11 cabanes bâties de chaque côté du Lez, au lieu-dit « Les Premières Cabanes ». Rendez-vous de chasse et de pêche, les cabanes sont alors des constructions modestes, entièrement faites de chaume et de roseaux et composées d'une seule pièce au mobilier rudimentaire. Les pêcheurs et leurs familles y deviendront sédentaires par la suite.

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, les cabanes de l'Arnel se sont construites peu à peu le long du canal du Rhône à Sète. Elles sont occupées surtout par des pêcheurs, mais aussi occasionnellement (dimanche, vacances) par des familles issues des milieux populaires. Ces cabanes sont avant tout des lieux de détente, l'esprit est familial, convivial et communautaire (« l'esprit des cabanes »). A partir des années 1950, la proportion des cabaniers y vivant à l'année tend à augmenter. Vers les années 1980 arrivent de nouveaux locataires issus de classes plus aisées, mais « l'esprit des cabanes » semble perdurer. Ce n'est qu'en 1997 que les locataires des cabanes ont pu devenir propriétaires.

Les cabanes de Carnon, autre héritage du XIX^{ème} siècle, sont également situées le long du canal du Rhône à Sète, mais à l'Est du ban communal et côté Sud du canal.

Ces ensembles bâtis sont aujourd'hui constituées de maisons basses (R ou R+1), implantées linéairement, le plus souvent non mitoyennes, malgré la superficie réduite des unités foncières. Les plus modestes d'entre elles font moins de 200 m². C'est aux Cabanes de l'Arnel que le parcellaire est le plus resserré. On trouve des unités foncières plus vastes, atteignant 700 m², aux Cabanes de Carnon et, surtout, aux Premières Cabanes où les unités foncières sont de taille plus conséquente.

Le stationnement des véhicules automobiles s'opère souvent à l'extérieur des parcelles privatives. Une aire de stationnement a, d'ailleurs, été aménagée à l'entrée des Cabanes de l'Arnel.

Les parcelles sont le plus souvent allongées, rectangulaires, déterminant un volume bâti principal en adéquation, souvent accompagné de dépendances ou d'annexes.

Les agencements, matériaux, couleurs, clôtures sont propres à chaque habitation.

Aux Cabanes de l'Arnel, on peut noter une tendance à la privatisation des berges du canal, par des aménagements légers de loisirs, en lien avec les habitations sises de l'autre côté du chemin.

Trois ensembles d'anciennes cabanes



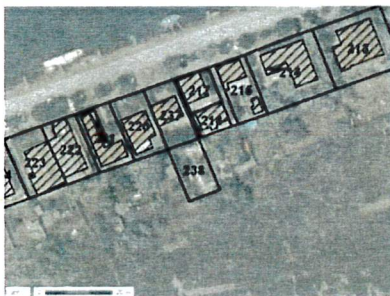
Les Cabanes de l'Arnel, parcellaire



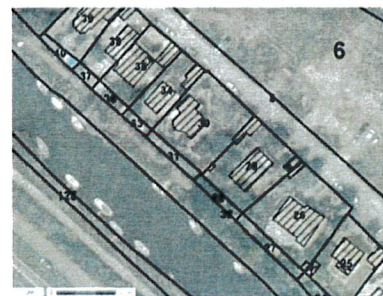
Les Cabanes de l'Arnel, côté étang de l'Arnel



Les Cabanes de l'Arnel, côté canal



Les Cabanes de Carnon



Les Premières Cabanes



Note sur le phénomène de « cabanisation » auquel le Département de l'Hérault est fortement confronté.

La cabanisation est la construction, sans autorisation d'urbanisme, d'un habitat permanent ou provisoire, et par conséquent illégal.

Ce phénomène revêt des enjeux multiples :

- enjeux sociaux, mais aussi d'hygiène et de salubrité, lorsque cette cabanisation est la conséquence de l'absence de logements financièrement accessibles ;
- enjeux de sécurité tenant à l'exposition plus fréquente des zones cabanisées aux risques naturels (inondation/incendie de forêt) mais aussi à l'éloignement des secours ;
- enjeux environnementaux, mais aussi économiques, avec le déversement des eaux usées non traitées dans le milieu naturel, les atteintes aux paysages, la dégradation de l'image du département notamment.

24 communes volontaires, dont Palavas-Les-Flots, ont signé une charte de lutte contre la cabanisation en 2008, mise à jour en 2015.

Un seul site, de dimension modeste, est identifié sur le territoire communal de Palavas ; il se localise au croisement entre le canal du Rhône à Sète et la piste cyclable menant de Palavas à Lattes.

Les développements linéaires : l'avenue de l'Evêché de Maguelone et l'avenue Saint-Maurice

Outre les cabanes, la topographie du site a engendré deux développements linéaires conséquents, de part et d'autre du centre ville. Il s'agit de l'avenue de l'Evêché de Maguelone et de l'avenue Saint Maurice.

L'avenue Saint-Maurice, surtout, particulièrement longue et rectiligne, est entièrement bâtie de part et d'autre d'habitations disparates au plan architectural. Cette longue rue, monotone, compte peu de points de repère, hormis quelques placettes, quelques commerces. Le linéaire est rythmé par les bacs plantés colorés et les ralentisseurs. Les dégagements avec vue sur mer sont rares.

Voir également paragraphe relatif aux paysages / L'entrée de ville depuis Villeneuve-Lès-Maguelone (RD62E2).

Le développement de la ville en hauteur

A défaut de disponibilités foncières, la ville s'est développée et continue de se développer en hauteur (voir l'exemple récent de densification sur la planche photographique).

On y rencontre, ainsi, couramment des bâtiments atteignant une hauteur de R+5.

Ce développement en hauteur est particulièrement ressenti en front de mer ; il permet d'optimiser le nombre de logements (ou de chambres) bénéficiant de vues sur mer. On relève des hauteurs à R+6.

Un développement de la ville en hauteur



Optimisation des vues sur mer



Lignes et couleurs d'opérations récentes



Densifications et surélévations

3- QUARTIERS HOMOGENES ET ASSEMBLAGES ARCHITECTURAUX HETEROCLITES

Les quartiers hétéroclites sont un héritage ancien.

Ainsi, au milieu du XIX^{ème} siècle, le canal de Palavas était déjà bordé de « maisons assez bien construites et généralement en maçonnerie avec un étage sur rez-de-chaussée. On ne voyait plus qu'un petit nombre de cabanes, qui se trouvaient perdues au milieu des maisons qui les entouraient, cependant que régnait, en dehors des habitations qui bordaient les quais, une anarchie d'implantation complète » (L'histoire de Palavas-Les-Flots et des Palavaisiens, Christian Jeanjean, 2013).

Un premier plan d'alignement a été mis au point en 1859 et la ville fortement remaniée depuis. Toutefois, aujourd'hui encore, on rencontre des secteurs où l'hétérogénéité de constructions voisines interpelle, tant par leurs hauteurs, leurs styles architecturaux, leurs implantations ou orientations de faîtages.

Ces secteurs contrastent avec des quartiers au contraire très homogènes, marqués par une régularité des tracés et formes parcellaires et des conceptions architecturales répétitives.

Les opérations de type lotissement se distinguent, ici, par leur densité. Ainsi, le plus souvent, les parcelles sont petites, laissant peu de place aux espaces verts et les maisons sont mitoyennes. Il n'est pas rare de rencontrer des bandes de 8 maisons, chacune d'entre elles étant implantée sur une parcelle d'environ 200 m².

Les constructions sont basses (R ou R+1) ; lorsqu'elles sont de plain-pied, elles sont parfois largement masquées par des clôtures opaques.

Il existe, aussi, quelques ensembles de maisons en bande de type maisons de ville (avenue de l'Etang du Grec), formant des alignements réguliers, ainsi que plusieurs résidences de vacances qui forment des quartiers clos, créés sur un plan de composition d'ensemble (voir paragraphes ci-dessous).

Un assemblage de quartiers hétérogènes et compositions d'ensemble



Rive droite, au Sud de la Canalette



Boulevard des Guilhems



Rue Evêque Arnaud



Avenue de la Gare Albert Dubout



Composition d'ensemble rive gauche



Avenue de l'Etang du Grec



Rue des Catalanes



Avenue de l'Etang du Grec

4- LES TISSUS A VOCATION SPECIFIQUE D'ACTIVITES

Le tourisme



Au milieu du XIX^{ème} siècle, on comptait déjà 24 non résidents ayant une propriété à Palavas (L'histoire de Palavas-Les-Flots et des Palavaisiens, Christian Jeanjean, 2013).

Aujourd'hui, la ville de Palavas dispose d'un large panel d'hébergements touristiques. Si les locations de type meublés, de même que les hôtels, se répartissent et se fondent dans le tissu bâti, la ville compte aussi nombre de structures spécifiques qui s'individualisent. Il en va ainsi des résidences de vacances fermées ou bien encore des campings, à l'impact paysager souvent non négligeable.

Voir également paragraphe relatif aux équipements.

La présence commerciale

A Palavas, l'activité commerciale se localise le plus souvent en tissu mixte, occupant le rez-de-chaussée des constructions, avec une forte concentration en centre ville, en particulier sur les bords du Lez.

Les enseignes et devantures sont hétéroclites, méritant souvent un aspect plus soigné, notamment le long du Lez où elles sont particulièrement visibles.

Les autres activités

En dehors des activités relevant du tourisme, le tissu urbanisé compte peu de secteurs spécifiques à vocation d'activités.

Il faut néanmoins citer :

- La Zone d'Activités Economiques du Grec,
- Les activités liées à la mer, avec le site où sont regroupés les magasins à filets des pêcheurs et le site occupé par l'IFREMER ;
- Les activités implantées le long de la RD 986 (supermarché, station service, port fluvial et services de l'Équipement etc.) ;

On peut également citer l'institut médical Saint-Pierre, qui forme une importante enclave avenue de l'Evêché de Maguelone.



La présence commerciale



Une forte densité le long du Lez



*Quelques autres rues et places commerçantes
(Ci-dessus : rue Saint-Roch et place sur l'axe du Boulevard des Guilhems)*



Avenue de l'Evêché de Maguelone



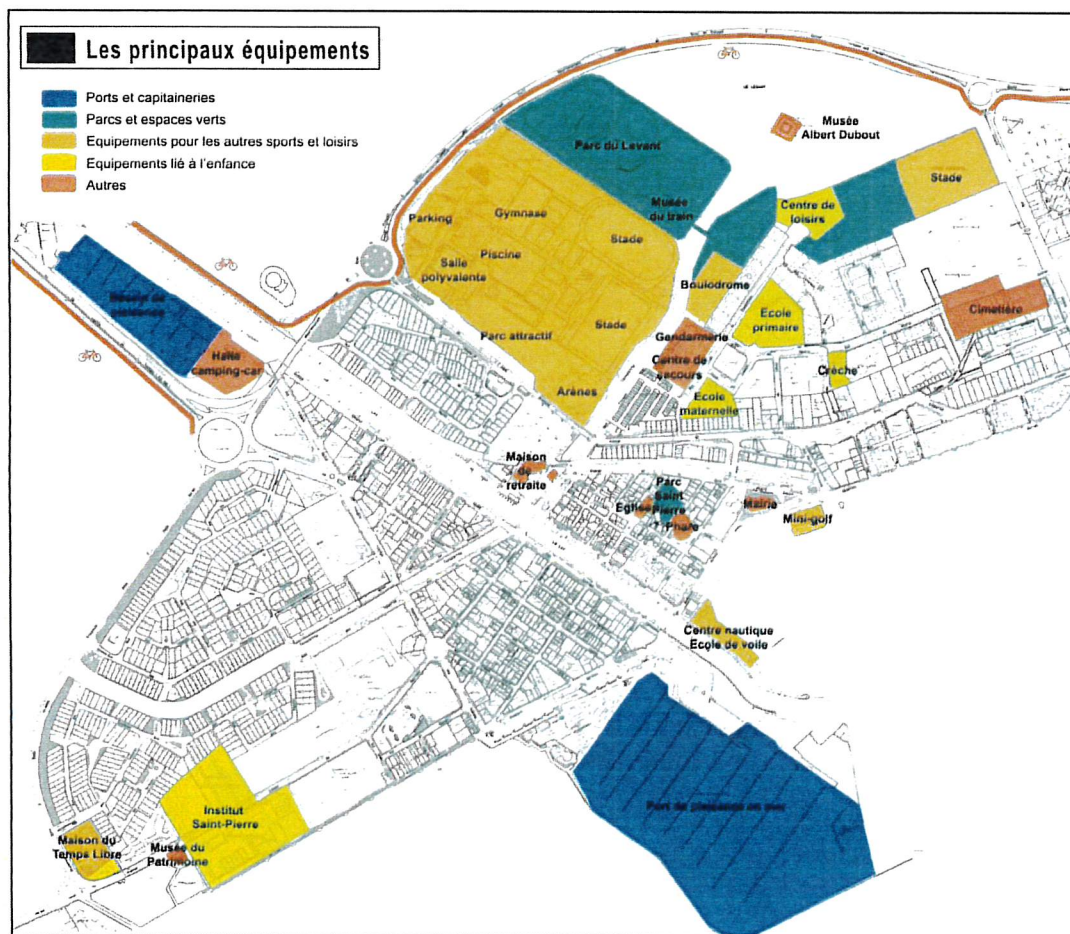
Avenue Saint-Maurice

◀
*Des relais périphériques isolés
et peu nombreux*

5- LES ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

La ville de Palavas-Les-Flots se caractérise par une exhaustivité des équipements publics.

Outre les équipements du quotidien, on citera notamment toutes les infrastructures liées aux activités nautiques (port de plaisance en mer, bassin de plaisance intérieur, port fluvial) et, bien sûr, le phare de la Méditerranée. Ancien château d'eau, qui culmine à 37 mètres, il accueille aujourd'hui le Palais des Congrès, l'Office du Tourisme, un espace promenade panoramique, un restaurant tournant ainsi que des logements.



Il faut également mentionner le vaste ensemble à vocation de sports et loisirs, implanté entre la RD62E2, l'avenue Abbé Brocardi et la Canalette. On y trouve, notamment, le Parc du Levant, les arènes, la piscine, deux stades, un gymnase, des courts de tennis, un parc attractif *etc.*

Exhaustivité en matière d'équipements



Les activités nautiques : le port de plaisance en mer et le bassin de plaisance intérieur



La plage et ses équipements de sports et loisirs



Le Phare de la Méditerranée



Vaste ensemble à vocation de sports et loisirs



Musée du Patrimoine



Ecole

En ce qui concerne les espaces publics, leurs caractéristiques principales peuvent être définies de la façon suivante :

- De nombreux et conséquents espaces dédiés au stationnement automobile (cf. supra).
Les principales surfaces dédiées au stationnement se localisent dans le secteur port / casino, avenue de l'Évêché de Maguelone, avenue de la Gare Albert Dubout, avenue Abbé Brocardi, sans oublier le parking à étages situé en entrée de ville.
- Des quartiers clos
La ville de Palavas-Les-Flots compte un certain nombre de quartiers clos, comme la récente opération "Nouvelle Vague", ou nombre d'autres résidences, de vacances le plus souvent ("Les Pénates", "Les Mas de Palavas", "Les Soleillades" etc.).

- Des itinéraires réservés aux circulations douces, principalement à l'extérieur du tissu urbanisé

Outre la piste cyclable du canal du Rhône à Sète et celle reprenant le tracé de l'ancienne voie ferrée vers Lattes, les principales routes d'accès à Palavas sont doublées de tracés réservés aux circulations douces (depuis Lattes le long de la RD 986, depuis Pérols le long de la RD 21 et le long de la RD62E2).

Dans le tissu bâti, une partie des bords du Lez et de la Canalette sont des chemins, dédiés aux circulations « vertes ».

Rappelons également que le centre ville en rive gauche est doté d'un ensemble de rues piétonnes et qu'il existe une promenade aménagée le long de la plage en rive droite.

- Espaces verts et plantations d'alignement : voir le paragraphe sur la composante végétale du tissu urbanisé.
- Des éléments de mobilier urbain décorés de mosaïques.

Quelques caractéristiques des espaces publics



De nombreux et conséquents espaces dédiés au stationnement automobile (ci-dessus : avenue Abbé Brocardi, port de plaisance, avenue de la Gare Albert Dubout, avenue de l'Evêché de Maguelone)



Des tracés réservés aux circulations douces (ci-dessus : RD21, RD62E2, ancienne voie ferrée vers Lattes, passerelle sur le Lez reliant Les Quatre Vents aux Premières Cabanes)



Des quartiers clos



Du mobilier urbain orné de mosaïques

6- UNE COMPOSANTE VEGETALE PEU PRESENTE DANS UN TISSU URBANISE DENSE

Le tissu urbanisé est dense ; la composante végétale est peu présente, sur espace privé comme sur domaine public. Elle se compose essentiellement de palmiers en alignement ou agrémentant certaines places et placettes, ainsi que certaines aires de stationnement.

Parmi les autres essences présentes, citons le platane, le mûrier à feuilles de platanes, le figuier ou bien encore des pins.

Le Jardin Saint-Pierre constitue une enclave verte au coeur du centre ville, au pied du Phare de la Méditerranée.

A la périphérie du tissu bâti, le vaste Parc du Levant (3,5 hectares) est prolongé, vers l'Est, par un espace vert planté d'oliviers.

Le Parc du Levant abrite différents équipements culturels et sportifs : le musée du train, le musée du caricaturiste Albert Dubout (située dans la redoute de Ballestras), des volières accompagnées de panneaux pédagogiques, un parcours de santé, une aire de jeux... Le parc regroupe diverses essences méditerranéennes ; l'élément "eau" que l'on rencontre sous diverses formes (plan d'eau, cascade aménagée, Canalette...) vient également l'animer.

Témoignage du passé, la Redoute de Ballestras est un fort de défense construit en 1743 ; il était implanté à la place de l'actuel Phare de la Méditerranée. Ayant perdu sa fonction initiale, l'édifice est tombé dans l'oubli jusqu'en 1991, date à laquelle la municipalité a décidé de faire revivre ce patrimoine. Les Compagnons du Devoir ont déplacé le fortin pour le placer au centre de l'étang du Levant, respectant son orientation d'origine.

Une composante végétale peu présente dans le tissu urbanisé



Une ville densément bâtie



Arbres d'alignement et aires de stationnement plantées composent la trame verte



Bel alignement de pins le long du Lez



Placette plantée dans le centre ville rive gauche



Parc Saint-Pierre



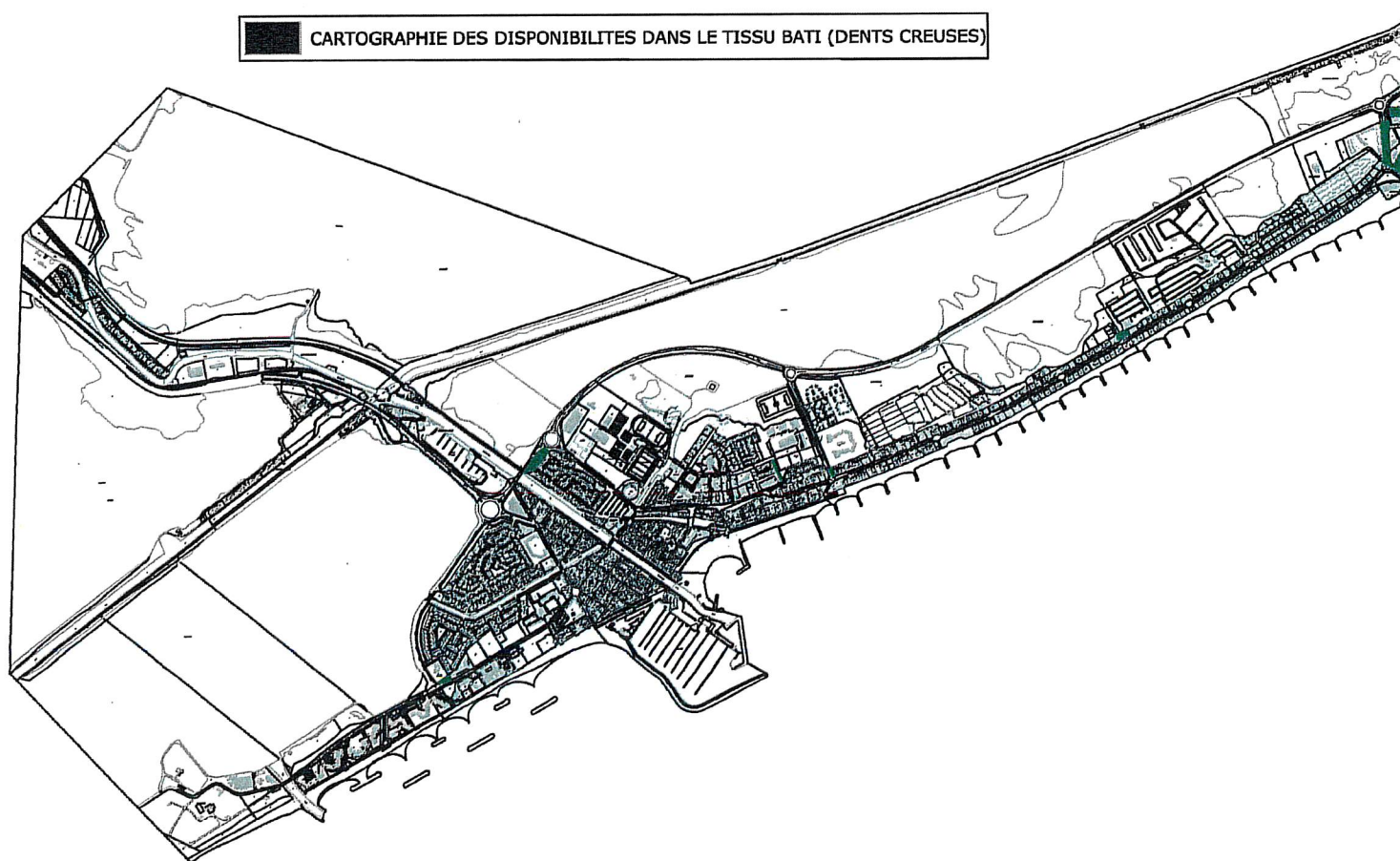
Parc du Levant, à la périphérie du tissu urbanisé



Chemin traversant une plantation d'oliviers, dans la continuité du Parc du Levant

7- LES DENTS CREUSES DU TISSU BATI

L'étude de la structure urbaine fait apparaître une faible disponibilité résiduelle dans le tissu bâti.
Ces dents creuses, représentées en vert sur la carte ci-contre, présentent une offre de l'ordre de 1,8 hectare dont une partie est soumise au risque inondation.



L'environnement bâti – en résumé

- ***Historiquement, une rive gauche privilégiée***
- ***Peu de bâtiments à l'architecture ancienne préservée, mais des éléments de détails conservés (balustrades richement ornées de balcons notamment)***
- ***Un développement de la ville linéaire (trois secteurs d'anciennes « cabanes », avenue de l'Evêché de Maguelone, avenue Saint-Maurice) et en hauteur (nombreuses constructions à R+5 et R+6)***
- ***Une ville constituée d'un assemblage de quartiers très hétérogènes et de compositions d'ensemble (lotissements, résidences de vacances, dans certains cas fermés).***
- ***Une exhaustivité en matière d'équipements publics***
- ***De nombreux et conséquents espaces dédiés au stationnement automobile***
- ***Des itinéraires réservés aux déplacements doux, principalement à l'extérieur du tissu urbanisé***
- ***Une composante végétale peu présente dans un tissu urbanisé dense***
- ***Un territoire "fini" avec peu d'espace encore disponible au sein du tissu bâti.***

V - LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

1- LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La commune est située dans une région où les infrastructures de transport sont denses. Elle est à proximité de l'autoroute A9, du TGV Méditerranée (gare de Montpellier) et de l'aéroport de Montpellier.

Les infrastructures routières

Les principaux axes qui traversent le territoire sont :

- la RD 986, reliant Lattes puis Montpellier
- la RD 990 et Rd 66, reliant Carnon, puis Pérols

L'axe secondaire le plus important est la RD62, qui relie Palavas-les-Flots à Carnon par les étangs.

Les transports publics routiers

La première ligne régulière du réseau du Pays de l'Or, baptisée "Transp'Or", s'appelle la ligne n°1.

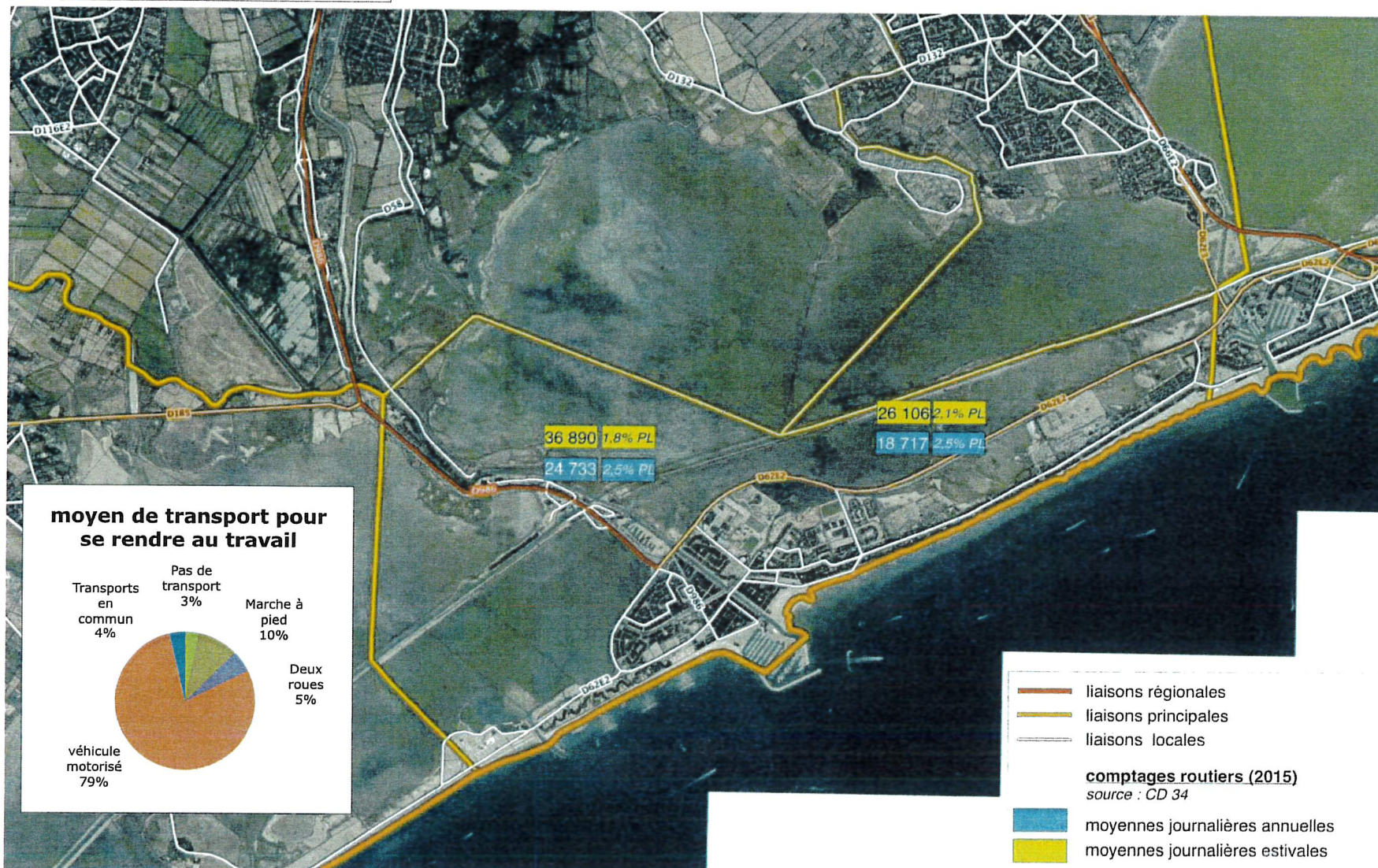
La ligne relie Palavas-les-Flots (arrêt Salle Bleue) au terminus de la ligne 3 du Tramway (arrêt "étang de l'or" à Pérols) en passant par Carnon. Les bus sillonnent la ville du lundi au dimanche, avec un **départ toutes les 30 minutes en semaine**. Grâce à l'intermodalité, c'est à dire à la **connexion du réseau Transp'Or avec le réseau TAM et Hérault Transports**, les voyageurs ont la possibilité de se déplacer à l'intérieur et au delà de l'agglomération du Pays de l'Or. Le bus effectue 20 rotations journalières.

Par ailleurs, le réseau de transport à la demande "**Novabus**" dessert la commune en 23 points d'arrêt.

En outre, le transport scolaire est assuré par le syndicat mixte "Hérault transport".

Enfin, les arrêts de tramway du réseau TaM (Transports de l'Agglomération de Montpellier) les plus proches se situent à Lattes-centre ou à Pérols.

Réseau de transport routier

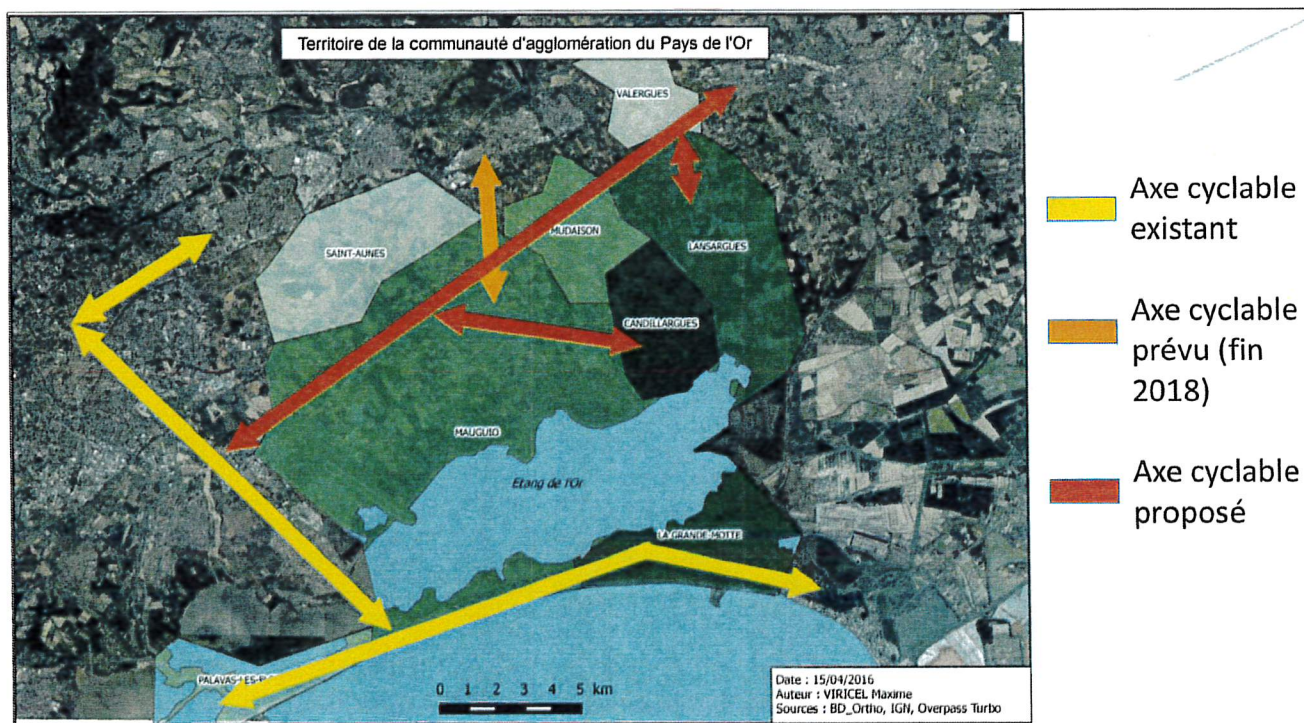


En très grande majorité, les Palavasiens utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail (80%). Les transports en commun ne sont utilisés que par 4% des actifs.

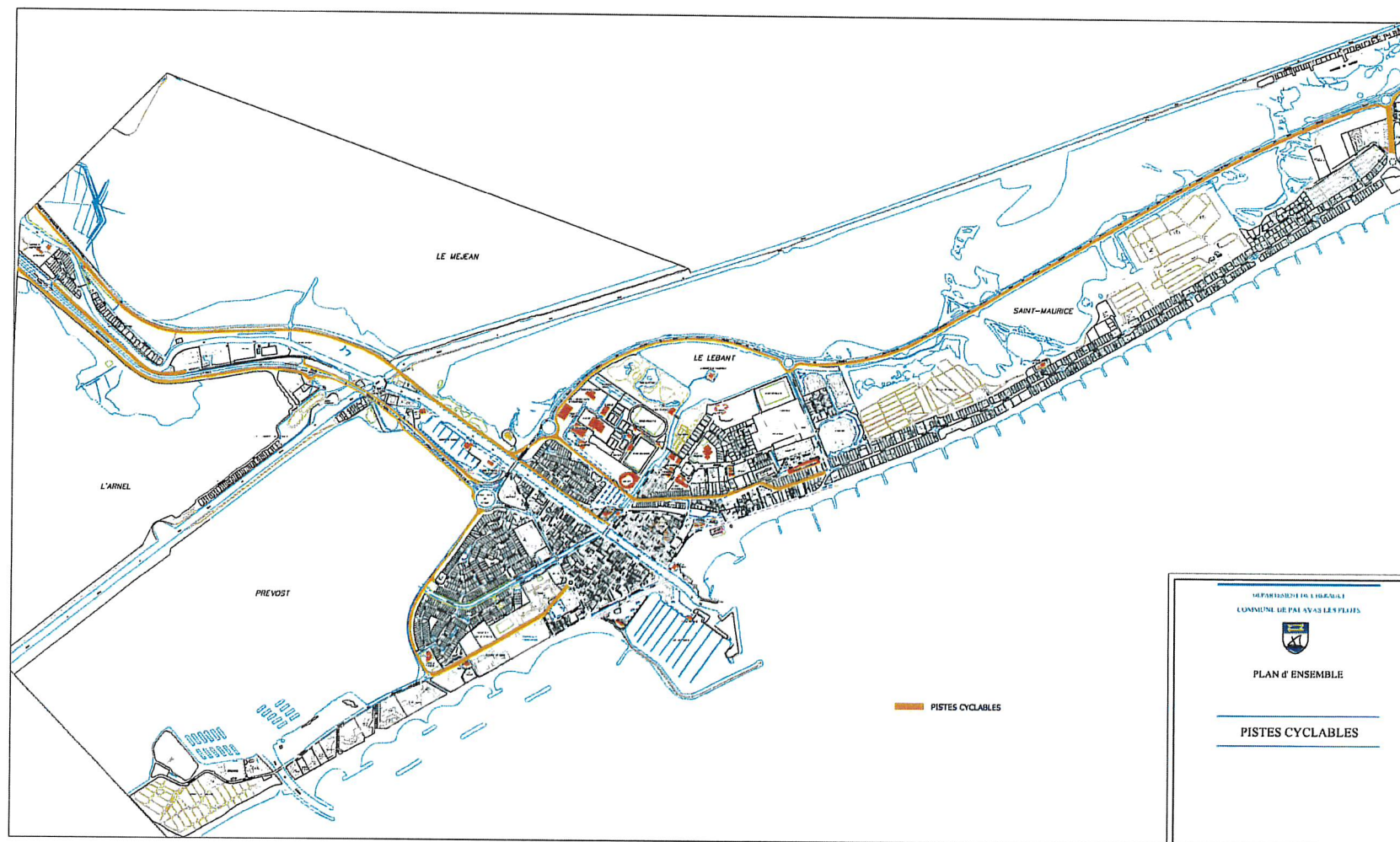
Les voies de circulation douce

La commune dispose d'un réseau étoffé de pistes cyclables.

Le Conseil Départemental a élaboré un schéma de voies deux roues. L'accent est mis sur la priorité d'aménagement de certains axes (littoral, sorties d'agglomération, accès aux collèges), le maillage du réseau et l'ouverture sur les départements voisins.



A plus fine échelle, le tracé des pistes cyclables de la commune de Palavas-les-Flots :



2- LES CAPACITES DE STATIONNEMENT

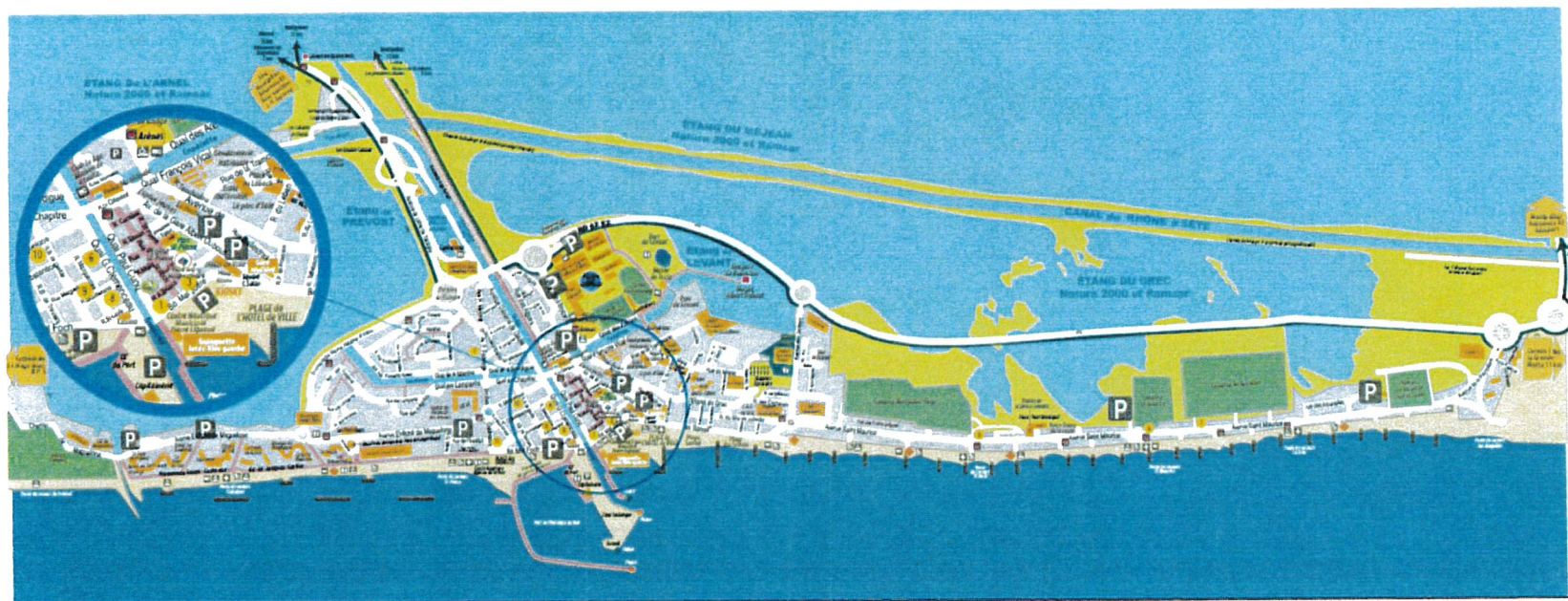
TOTAL des 2 Rives	Nombre de Places	
	Hiver	Été
Rive Gauche	2 573	2 548
Rive Droite (y compris Capitainerie du Port et Casino)	2 130	2 641
	4 703	5 189

E.R.P.	PMR	Livraisons	2 Roues Motorisés	Arrêt Minute
195	73	13	12	24
5	60	10	20	4
200	133	23	32	28



La commune dispose de capacités de stationnement en nombre important.

Ce stationnement est gratuit. Par ailleurs, afin de permettre une rotation des stationnements des véhicules au niveau des commerces et ainsi améliorer la sécurité des usagers, la municipalité a mis en place des zones bleues de stationnement.



VI - LES RESEAUX

(Source : CA du Pays de l'Or et Veolia)

Les cartes des réseaux sont présentées en annexe du PLU.

Le réseau d'eau potable

L'adduction en eau potable est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

Le réseau est alimenté à partir d'eaux provenant de deux origines différentes :

- le canal du Bas Rhône qui fournit environ 75 % des volumes prélevés.
- la nappe du Villafranchien (appelée également nappe de Mauguio-Lunel), par l'intermédiaire de 10 forages disséminés dans toute la plaine.

L'usine de Vauguières-le-Bas est le point de départ principal de l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable couvrant le territoire communautaire.

Le réseau d'adduction comprend ensuite deux antennes principales, la première et la plus ancienne desservant le littoral, la seconde alimentant les communes de la plaine melgorienne.

Le rendement global de distribution (ratio entre la production et la distribution au robinet) supérieur à 85 %.

Le réseau permet un très bon taux de conformité qualitative.

Le réseau d'assainissement

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or est compétente en matière de gestion des eaux usées, en collectif comme en non-collectif.

Elle gère, entre autre, le SPANC qui assure la conformité des branchements à Palavas-les-Flots.

Toutefois, le système d'assainissement de la commune est raccordé depuis 2009 à la station d'épuration Maera de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, implantée sur la commune de Lattes.

Cette station, mise en service en 2007, présente d'une capacité de 466 000 équivalent-habitant (EH) pour 18 communes raccordées. Elle s'achève par un émissaire en mer de 11 kilomètres.

Les déchets

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets.

A ce titre elle assure la gestion :

- du service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- des apports volontaires (58 points d'apport volontaire d'emballages ménagers, 158 points d'apport volontaire de verre.
- de la collecte spécifique (cartons, fers, gravats, végétaux, huiles, DEEE, piles,...) des déchets via les 5 déchetteries.

L'incinération des ordures ménagères résiduelles et des encombrants dans l'unité d'incinération de Lunel-Viel

Les quantités collectées apparaissent stables sur 5 ans à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

VII - LA DEMOGRAPHIE

(Source : INSEE – RGP 2012)

1- L'EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

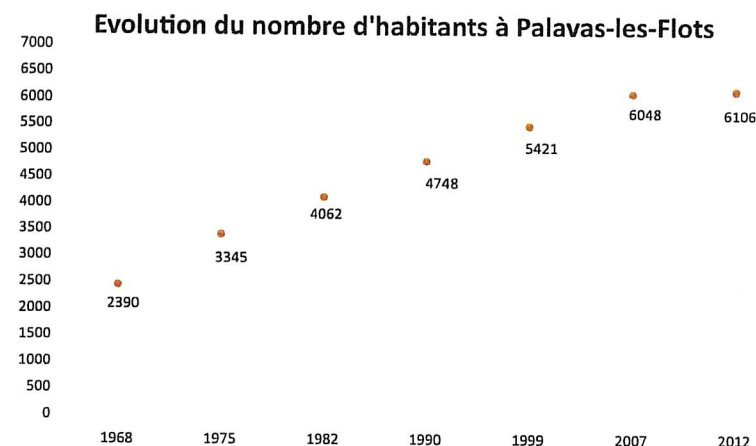
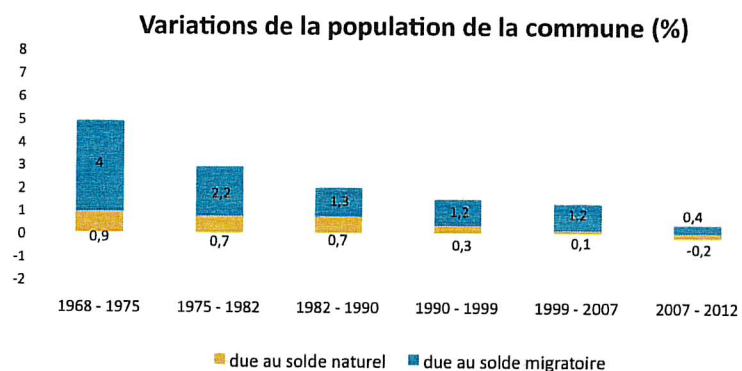
La commune de Palavas-les-Flots compte 6 106 habitants au recensement de 2012 de l'INSEE.

L'historique démographique est caractérisé par une progression continue de la population de 1968 à 2012. Cette croissance provient principalement de mouvements migratoires, la part due au mouvement naturel reste faible.

L'attractivité de la commune est donc très grande : elle a vu sa population multipliée par 2,5 en 40 ans.

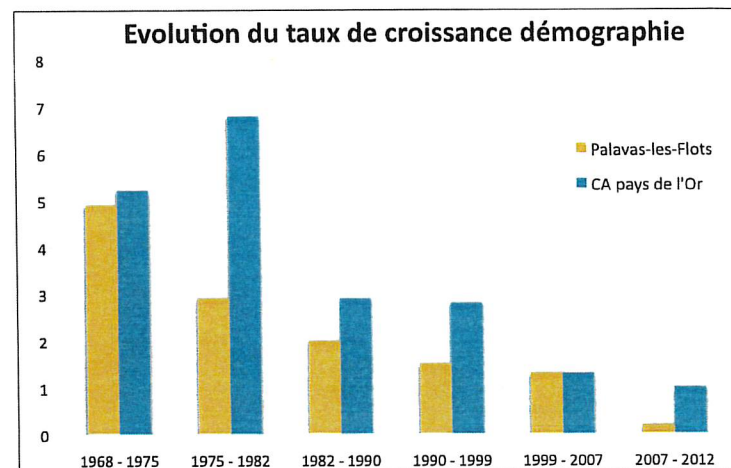
Entre 1999 et 2012, la croissance démographique a été de 12%.

Sur la dernière période, néanmoins (2007-2012), on remarque une stagnation de la progression démographique.



En effet, pour la première fois depuis 1968, le taux de croissance est presque nul, et le solde naturel est négatif.

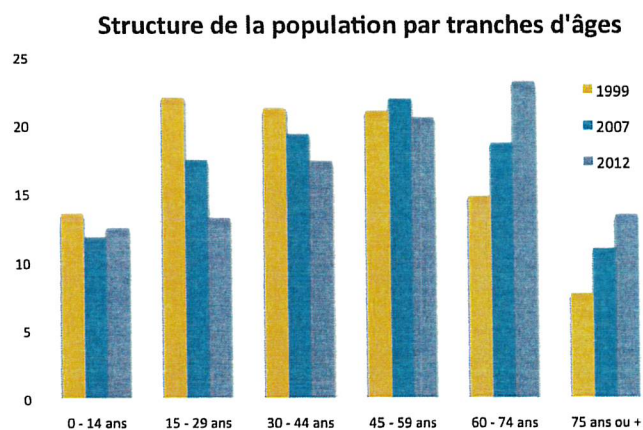
Ce ralentissement de la croissance se retrouve à l'échelle intercommunale, même s'il est moins prononcé.



2- LA STRUCTURE PAR AGES

Dans l'ensemble, la population en 2012 de Palavas-les-Flots n'est pas très jeune. Les moins 30 ans ne représentent qu'un quart de la population et les plus de 60 ans représentent 36%.

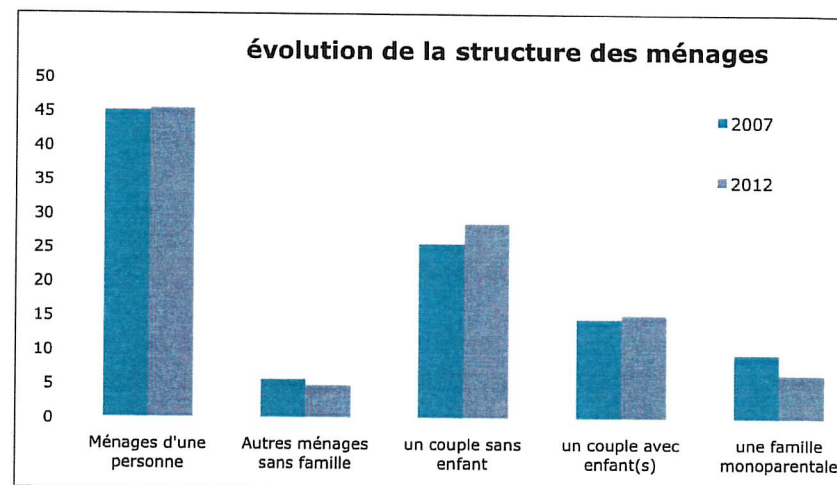
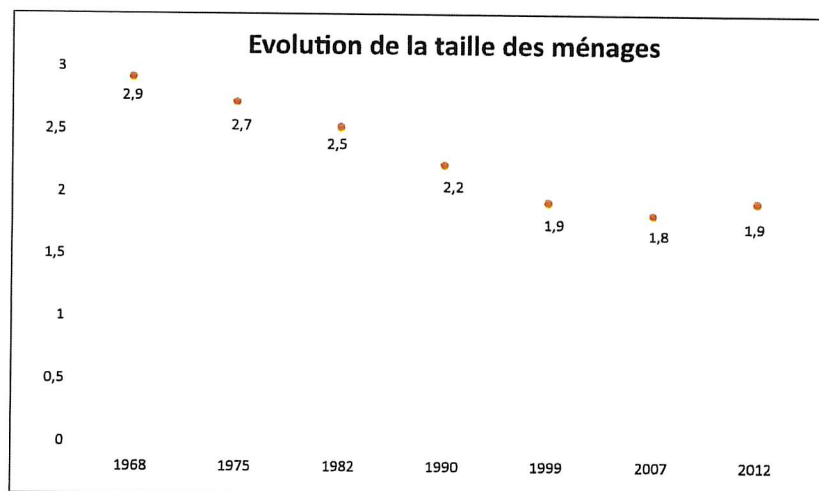
L'évolution, depuis les trois derniers recensements, démontre un vieillissement de la population. Les trois tranches d'âge les plus jeunes (de 0 à 44 ans) connaissent une baisse tandis que les deux tranches d'âge les plus âgées (60 à 75 ans et plus) sont en hausse.



3- LES MENAGES

En 2012, Palavas-les-Flots comptait 3240 ménages. Comme à l'échelle nationale, l'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une diminution de leur taille : elle est passée de 2,9 personnes en 1968 à 1,9 personnes en 2012.

La part des petits ménages (une personne ou un couple sans enfant) représente 4 ménages sur 5.
Cette évolution est due en partie à la structure du parc de logements existants. Une diversification de cette offre de logements permettrait l'installation de nouvelles familles sur le territoire.



VIII - LES LOGEMENTS

1- LES STOCKS

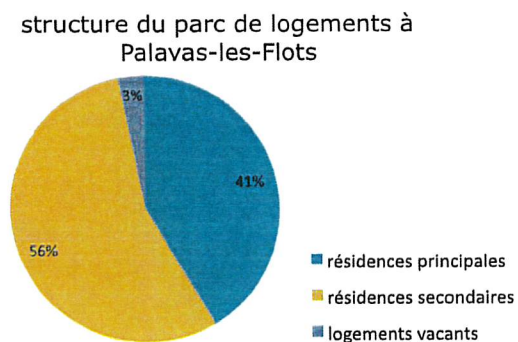
(Source : INSEE)

1.1- La structure du parc de logements

La commune compte au total 7846 logements en 2012.

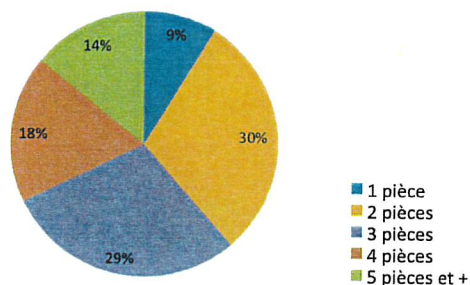
Seuls 41% des logements de la commune sont des résidences principales. Les résidences secondaires représentent 56%. Néanmoins, cette part est en diminution constante et importante depuis 1982. En effet, les résidences secondaires ont représentées jusqu'à 71% du parc de logements. La diminution des résidences secondaires se retrouve à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, mais de façon moins importante.

Le taux de logements vacants, quant à lui, est faible : 3,15% au dernier recensement, ce qui correspond à un taux systémique, et démontre une forte tension du marché immobilier sur la commune.

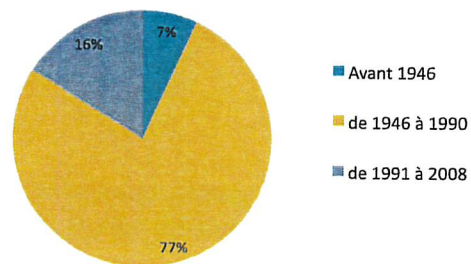


1.2- - les caractéristiques des résidences principales

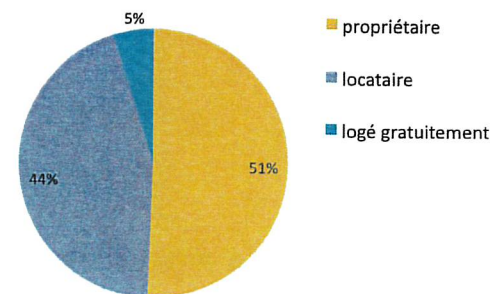
taille des logements à Palavas-les-Flots



ancienneté du parc de logements à Palavas-les-Flots



Statuts d'occupation à Palavas-les-Flots



Les petits logements (1 à 3 pièces) représentent 68% du parc total. Les plus petits logements sont néanmoins en diminution (-13,5% entre 2006 et 2012)

A l'inverse, les grands logements (5 pièces et plus) ne représentent que 14% du parc.

Le statut de propriétaire au recensement 2012 dans la commune dépasse celui de locataire avec 50,5% contre 44,5%.

Le parc locatif est en légère baisse entre 2006 et 2012 (-4%).

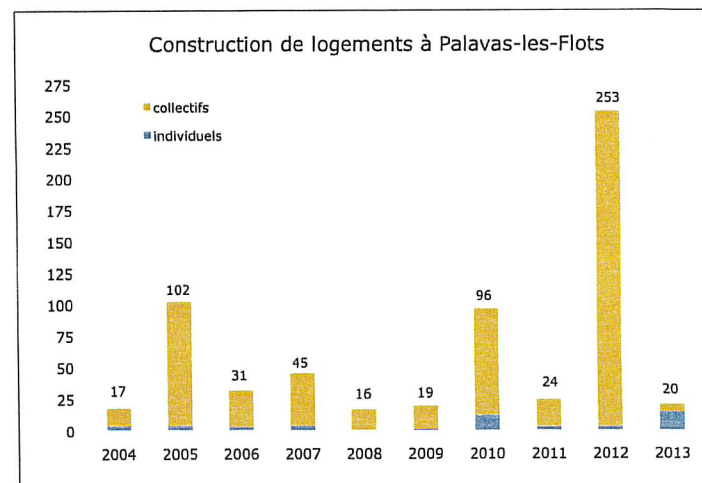
En revanche, même si elle reste faible (7,8% en 2014), la part des logements locatifs aidés augmente significativement entre les deux derniers recensements (+12,5), ce qui démontre la volonté municipale d'agir dans le sens de la diversification de l'offre en logements et pour la mixité sociale.

2- LES FLUX

Source : Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement – données SIT@DEL2

Entre 2004 et 2013, il s'est construit 623 logements, soit 62 en moyenne par an.

Les logements collectifs représentent 95% du parc total.



Il est possible d'estimer le « **point-mort** ». (4), qui est le nombre de logements théorique à construire qui permettrait de maintenir le chiffre de population stable au niveau de 2012, en étudiant les évolutions passées sur les deux derniers recensements (2007 et 2012).

Ce calcul prend en compte trois facteurs : le renouvellement du parc pour remplacer les logements anciens détruits et tenir compte des changements d'affectation des surfaces bâties (commerciales, logement, bureaux...) ; la variation des résidences secondaires et des logements vacants ; et enfin, le desserrement des ménages.

Au-delà du point-mort, les logements construits participent à « **l'effet démographique** » soit à la croissance de population.

Le calcul fait apparaître une demande théorique évaluée à **64 logements** par an. Autrement dit, pour 2 logements construits sur la période 2007-2012, un seul l'était pour de la résidence principale.

La commune souhaite rééquilibrer cette production de logements au profit de la résidence principale. Cela devra passer notamment par une diversification de l'offre et par la production de logements locatifs sociaux.

4 La formule pour estimer le point mort est la suivante :

Renouvellement (R) = nb construct° neuves entre 2007 et 2012 (SITADEL) – différence du nombre total de logt (07/12) (INSEE)

Desserrement des ménages (D) = (pop des ménages en 2007 / taille des ménages 2012) – nb résidences principales en 2007

Variat° résidences secondaires & logements vacants (RSLV) = diff° nb résdcs secondaires (2012-2007) + diff° nb log vacants (2012-2007)

Point mort (07/12) = (R + D + RSLV) / nombre d'années

3- LA CONSOMMATION FONCIERE

La loi ENE ("Grenelle") a inséré l'obligation d'analyser la consommation foncière sur une dizaine d'année. La comparaison entre la photo aérienne de l'IGN de 2005 et celle de 2015 fait apparaître des évolutions.

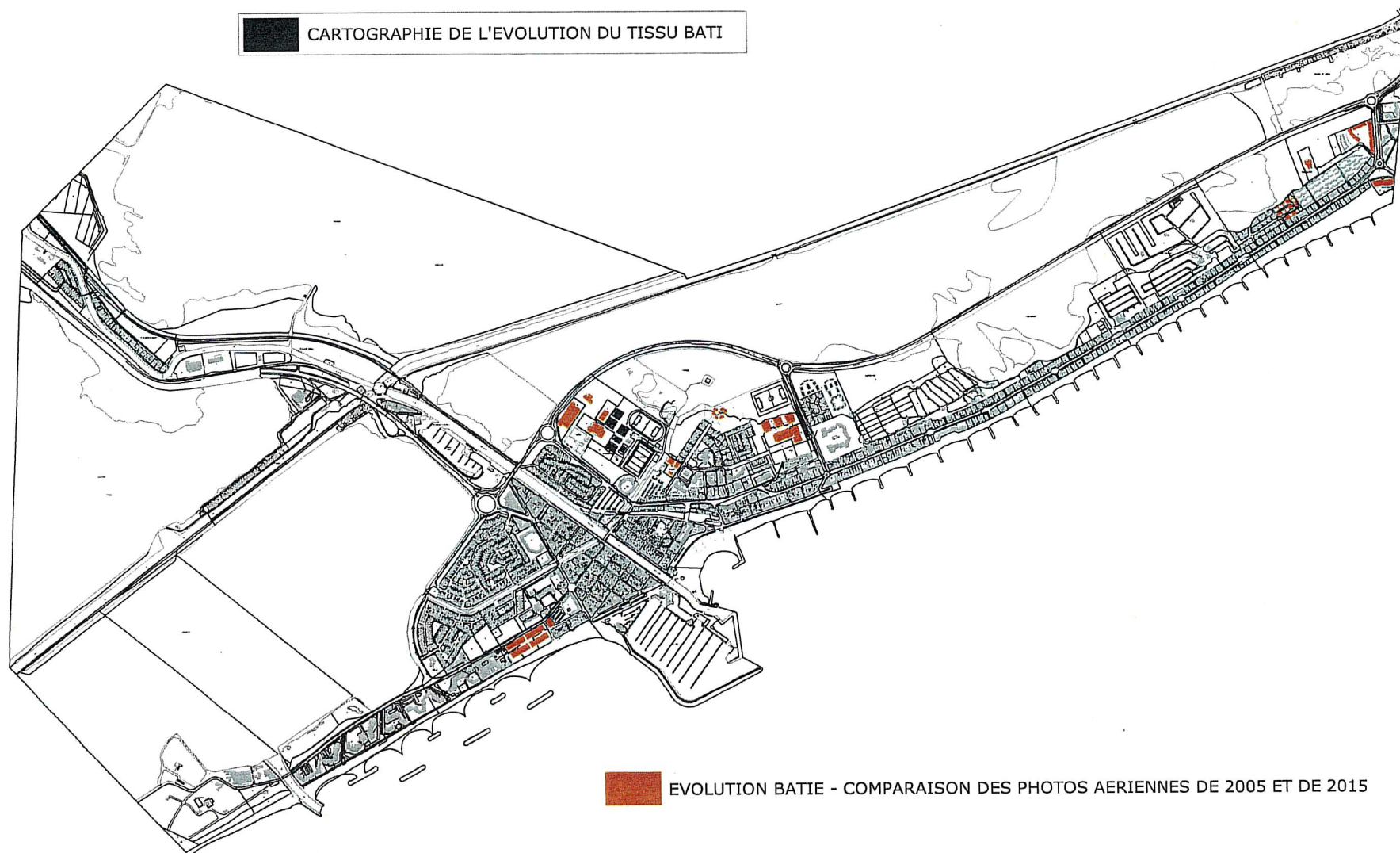
Plusieurs opérations d'ensemble ont été construites à destination d'habitat, notamment :

- rue de l'Institut
- avenue des Jockeys (résidence "Nouvelle Vague")
- rue des Avocette (lotissement)
- rue des Ganivelles ("Palavas Iode").

Par ailleurs, plusieurs équipements ont été construits : la maison des loisirs, la piscine, le parking d'entrée de ville (D62E2), la gendarmerie, la décharge, ainsi que le centre de thalassothérapie.

Au total, 9,5 hectares ont été bâtis dans cette période.

CARTOGRAPHIE DE L'EVOLUTION DU TISSU BATI



EVOLUTION BATIE - COMPARAISON DES PHOTOS AERIENNES DE 2005 ET DE 2015

IX - LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1- L'EMPLOI

1.1- Population active et chômage

Population active et chômage

	Population active ayant un emploi 2012	nombre de chomeurs 2012	taux d'activité 2012	taux d'activité 2007	taux de chômage 2012	taux de chômage 2007
Palavas-les-Flots	2192	524	44,4%	46,8%	14,2%	12,1%
CA. Pays de l'Or	17484	2787	46,7%	nc	10,2%	nc

Taux d'activité = population active / population totale

source: INSEE

En 2012, moins de la moitié de la population de Palavas-les-Flots est active (44,4%). Ce taux est un peu plus faible que celui de la communauté d'agglomération.

Le taux de chômage, qui avait baissé entre 1999 (15,3%) et 2007 (12,1%), remonte entre les deux derniers recensements. Il représente 14,2% de la population âgée de 15 à 64 ans en 2012. Il est plus élevé que dans la communauté d'agglomération.

1.2- Lieu de travail des actifs

36,2% des Palavasiens travaillent dans leur commune de résidence. En 1999, ils étaient 31,5%. Montpellier constitue bien évidemment un pôle d'emploi important pour les Palavasiens.

2- LES ACTIVITES

2.1- Les secteurs d'activités

Selon l'INSEE, la commune compte 2192 actifs ayant un emploi en 2012.

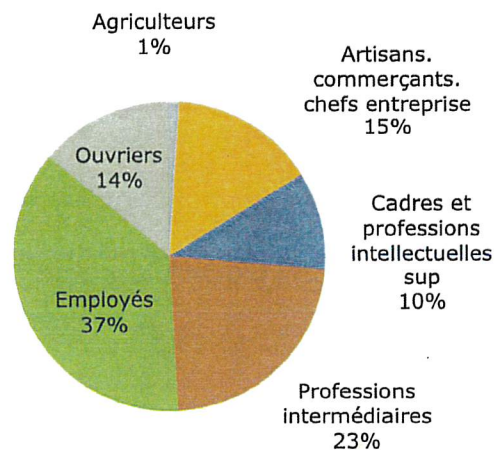
Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés (37%), puis les professions intermédiaires (23%) et les artisans-commerçants (15%).

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 10% des actifs, les ouvriers 14% et les agriculteurs 1%.

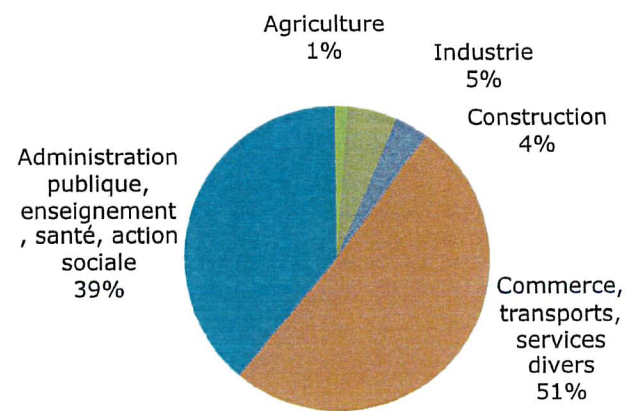
Les actifs de Palavas-les-Flots travaillent principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- commerces, transports, services
- administration publique, enseignement, santé, action sociale
- industrie.

emploi selon la CSP



emploi selon le secteur d'activité



2.2- Une commune dynamique

Selon les données communales, la commune compte plus de **180 commerces**.

Un marché (alimentaire ou mixte) s'installe 3 fois par semaine.

Un marché aux Puces, à la Brocante et aux Fleurs est organisé également tous les samedi.



La commune dispose depuis 1986 d'une zone artisanale (la ZA "du Grec"). 20 entreprises y sont implantées, sur une surface de 1,2 ha (soit des lots de 600 m² en moyenne).



2.3- Le tourisme *données : Office de Tourisme de Palavas-les-Flots*

Le tourisme joue un rôle essentiel sur le territoire en favorisant les déplacements, en facilitant le partage. Il est un vecteur essentiel du développement économique de Palavas-les-Flots et favorise sa popularité.

La capacité d'hébergement de la population non permanente de Palavas les flots est de 613,18% par rapport à la population permanente, ce qui lui permet d'être classée comme station touristique de catégorie 1.

La zone touristique de Palavas-les-Flots comptabilise sur son territoire près de **39 417 lits touristiques** (hébergements marchands et non marchands).

Hébergements marchands :

11 hôtels	490 lits touristiques
2 chambres d'hôtes	10 lits touristiques
4 terrains de camping	6 366 lits touristiques
3 hébergements de groupes ;	236 lits touristiques
1 résidence de tourisme et 1 résidence locative	220 lits touristiques
559 Locations meublés destinés aux touristes	2 236 lits touristiques
1971 anneaux de plaisance	7 884 unités touristiques
TOTAL	17 442 lits touristiques

Hébergements non marchands :

•	4 395 résidences secondaires
	21 975 lits touristiques

Équipements touristiques et patrimoine:

- 7 km de larges plages de sable fin aménagées (douches, accès handicapés) et surveillées.
- Patrimoine lagunaire protégé (NATURA 2000, RAMSAR)
- Le Phare de la Méditerranée : Office de Tourisme catégorie I, ascenseur et bar panoramique, pont promenade, restaurant tournant panoramique et centre des congrès (cadre idéal pour des séminaires ou autre tourisme d'affaires).
- Restaurants : 74 ouverts à l'année.
- Port de plaisance : tirant d'eau de 4 m, 1100 emplacements adaptés aux diverses configurations de bateaux. Pavillon bleu d'Europe et label ports propres.
- Base de tourisme fluvial offrant une capacité de 333 bateaux et de 33 péniches.
- 2 Haltes camping-cars d'une capacité totale de 221 camping-cars.
- Les structures de la canalette et du Lez contiennent 462 anneaux.
- Arènes traditionnelles: animations taurines et nombreux concerts.
- Parc du Levant: 5 ha de promenade et une belle balade bordée d'oliviers. Esplanade de pétanque.
- Musée humoristique Albert DUBOUT, Musée du Patrimoine Jean-Aristide Rudel, Musée du petit train, Exposition sur l'artisanat des Poilus.
- Galerie municipale d'art Gustave Courbet, cinéma Le Nautilus.
- Bibliothèque, Maison du temps libre, Maison des Loisirs, Gymnase, Piscine, centre nautique municipal Pierre Ligneuil, Maison de la Mer.
- Espace d'attractions : le Luna Park.
- Casino : machines à sous et jeux traditionnels.
- Kiosky station de service dédié aux personnes à mobilité réduite.

La zone touristique de Palavas les Flots comptabilise **648 280 nuitées touristiques** pour l'année 2015, pour un total de **39 417 lits touristiques**.

Répartition du nombre de nuitées touristiques par catégorie d'hébergement

<i>Camping 3 étoiles</i>	229 500 nuitées	}	Soit 550 260 nuitées
<i>Camping 4 étoiles</i>	202 500 nuitées		
<i>Camping 5 étoiles</i>	118 260 nuitées		
<i>Hôtels non classés</i>	7 350 nuitées	}	Soit 51 870 nuitées
<i>Hôtels 2 étoiles</i>	10 710 nuitées		
<i>Hôtels 3 étoiles</i>	33 810 nuitées		
<i>Locations meublées</i>	46 150 nuitées	}	
<i>Résidence de Tourisme</i>			
<i>Anneaux</i>	2 128 nuitées		
<i>Camping-cars</i>	134 328 nuitées		

2.4- La pêche

la commune compte en 2016 :

- 15 pêcheurs en mer
- 25 pêcheurs dans l'étang

Le poisson pêché est vendu sur les quais tous les jours de la semaine.

3- LA CONSTRUCTION DE LOCAUX

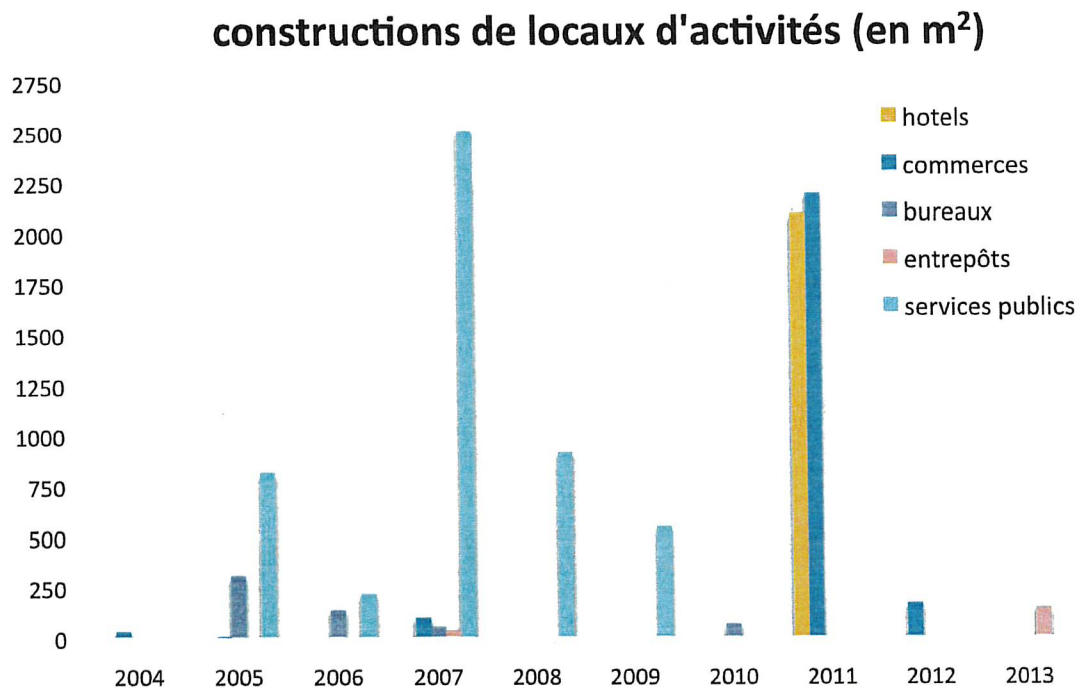
Entre 2004 et 2013, il s'est construit 10 315 m² de bâtiments d'activités à Palavas-les-Flots, soit 130 m² par an. Il y a peu de construction d'entrepôt sur cette période (179 m²) et pas de locaux d'artisanat et d'industries.

En 2008 et 2009, seuls des locaux de service public dédiés à la culture ont été construits.

Les locaux commerciaux : un pic en 2011, avec 2200 m² construits sur l'année.

L'hébergement hôtelier : un pic en 2011 également, avec 2100 m² construits sur l'année.

Les bureaux : 560 m² en 10 ans.



CHAPITRE II. CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Identification des Besoins

Définition des Objectifs

Compatibilité avec les principes de développement durable

Perspectives d'Évolution

I - IDENTIFICATION DES BESOINS

L'analyse de l'état initial du site et de l'environnement ainsi que le diagnostic socio-économique ont permis de mettre en relief les besoins suivants :

1- EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

L'analyse du rythme de construction neuve de 2004 à 2013 fait apparaître la demande satisfaite de logements, c'est-à-dire celle qui a rencontré l'offre sur la commune.

Sur l'ensemble de la période considérée, le rythme de construction, soutenu, est de 62 logements en moyenne par an.

Le territoire communal étant fortement contraint, cette construction neuve résulte en grande partie d'opération de renouvellement urbain : déconstruction-reconstruction, surélévation...

En prenant en compte les contraintes physiques et écologiques liées au territoire, ainsi que celles liées aux capacités des équipements, les élus souhaitent apporter une réponse modérée à cette demande et maîtriser la dynamique de développement dans les années à venir.

De leur côté, le SCoT du Pays de l'Or et le PLH ont défini un objectif de création d'environ 600 logements à l'horizon 2027 avec une répartition imposant la réalisation d'une part du logement locatif social et d'une part de logement en accession abordable.

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La commune de Palavas-les-Flots souhaite maintenir et développer les activités économiques existantes.

Le commerce local de proximité est un enjeu réel, attractif en terme de tourisme.

Il faut que les activités commerciales et artisanales puissent s'insérer dans le tissu urbain. Le PLU autorisera donc les commerces, bureaux et locaux de service dans tous les secteurs à dominante résidentielle de la commune.

La zone d'activités "du Grec" doit pouvoir continuer, voire développer, son activité.

Concernant le tourisme, la commune est suffisamment dotée en équipements. Une réflexion sur l'évolution et le développement du port de plaisance pourra être engagée.

Enfin, l'activité de pêche et de conchyliculture doit être conservée : un secteur sera réservé à cette activité dans le quartier de la Canalette.

3- EQUIPEMENTS

La commune dispose d'équipements destinés à la population résidente (scolaires, sociaux, sportifs, culturels..) et à la population saisonnière en quantité et capacité largement satisfaisantes.

Les besoins en équipement supplémentaires qui naîtront de l'urbanisation de la commune seront pris en compte au fur et à mesure de ce développement démographique grâce à une réflexion systématique sur les équipements pour les opérations importantes.

Des espaces de stationnement sont indispensables au fonctionnement de la commune dans des conditions de pression touristique modérée. De nouveaux espaces (aires ou parcs de stationnement) sont prévus.

En ce qui concerne l'assainissement : la station d'épuration de la commune est suffisamment calibrée pour faire face à un apport de population tel que défini dans le PLU.

4- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les espaces naturels d'intérêt écologique sont nombreux sur la commune. De nombreuses mesures de protection sont d'ailleurs répertoriées (ZNIEFF, Site Natura 2000, arrêté de biotope ...).

Il est donc nécessaire de prendre en compte, voire d'améliorer la protection des espaces de haute qualité environnementale ainsi que ceux qui comporte des risques naturels avérés.

La loi Littoral impose de définir et protéger les espaces naturels remarquables et caractéristiques du littoral.

Plus précisément, certains milieux seront donc préservés, voire traités afin d'assurer un meilleur interface entre les espaces naturels et l'espace urbanisé. Il s'agit :

- des étangs
- des zones humides
- des plages et lidos.

Moins spectaculaire, le patrimoine bâti, modeste, doit être préservé afin d'éviter la disparition des éléments du Palavas ancien.

II - DEFINITION DES OBJECTIFS

Les objectifs de gestion de l'urbanisme et de la protection du territoire qui transparaissent dans le POS conviennent aux élus de Palavas-les-Flots.

Les règles, graphiques comme écrites, sont compatibles avec le SCoT du Pays de l'Or et méritent simplement des ajustements liés à une meilleure prise en compte de la loi Littoral.

Enfin les lois, les règlements et la jurisprudence ont considérablement évolués au cours des 15 dernières années ; ils imposent des adaptations ou des substitutions de règles et notamment la transformation du POS en PLU au risque de perdre la maîtrise des autorisations d'urbanisme.

L'objectif de la commune dans cette procédure est donc d'une part de conserver le contrôle des autorisations d'urbanisme et d'autre part de maintenir les principales orientations du POS .

Celles-ci sont reformulées et exposées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), qui fait l'objet d'un document spécifique.

Nous invitons le lecteur à consulter cette pièce centrale du dossier de PLU.

Le P.A.D.D. est l'expression de la stratégie communale ; celle-ci repose sur trois principes généraux :

- **PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE EN METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN**
- **ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE**
- **ASSURER ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE LA COMMUNE**

Ces trois “fils directeurs” du développement communal sont déclinés en diverses orientations stratégiques. Ces dernières interagissent bien évidemment entre elles et sur les différents principes. C'est pourquoi nous invitons le lecteur à ne pas s'arrêter à une lecture linéaire du document, mais bien à en multiplier les lectures transversales.

1- PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE EN METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL, AGRICOLE ET URBAIN

La municipalité souhaite préserver tous les espaces d'intérêt écologique repéré en y appliquant un droit des sols restrictif et approprié. Les espaces concernés sont principalement les étangs et les plages, mais également les espaces définis par la loi Littoral comme non urbanisés.

Par ailleurs, les risques d'inondation sont pris en considération dans les choix de développement.

Afin de mettre en valeur le paysage urbain, les franges urbaines sont valorisées.

Enfin, le petit patrimoine bâti traditionnel sera repéré et mis en valeur.

2- ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE

La commune a connu ces dernières décennies une croissance démographique plus faible que dans l'intercommunalité (0,2% par an entre les deux derniers recensements), ce qui est en partie dû à la construction de résidences secondaires au détriment de la résidence principale.

Les élus souhaitent maîtriser le développement en incitant à la production de logements variés, répondant à la demande et aux besoins pour rééquilibrer le parc et permettre l'apport d'une population stable.

Le SCOT approuvé fixe à environ 1 500 habitants supplémentaires la population permanente maximum à accueillir à Palavas-les-Flots, soit environ 7 500 habitants.

Les espaces résiduels du tissu urbain devront être optimisés afin de ne dégager du foncier constructible.

Toutefois, les constructions seront majoritairement réalisées soit par renouvellement-densification du bâti vieilli soit surhaussement du bâti existant.

3- ASSURER ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE LA COMMUNE

L'objectif de la commune est de maintenir le caractère de multi-activités du territoire.

Le PLU offre aux secteurs d'activités existants un règlement adapté à leur besoin.

Par ailleurs, le PLU entend soutenir l'activité de pêche et conchyliculture en créant un secteur dans le quartier de la Canalette réservé à cette activité.

Les besoins et objectifs développés ci-dessus expliquent les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement et ce, dans le respect des principes du développement durable édictés dans l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme (cf. Chap. III).

Avant de poursuivre la lecture du rapport de présentation, il convient de prendre connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, pièce centrale du Plan Local d'Urbanisme.

III - COMPATIBILITE DU P.A.D.D. AVEC LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs et les orientations de la présente élaboration répondent aux principes du développement durable. Les choix retenus par les élus s'appuient sur l'état initial du site et tiennent compte des besoins qui en découlent.

Par ailleurs, ces choix ont été opérés dans le respect des prescriptions de l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme, qui fixent trois grands objectifs que tout projet d'urbanisme et de développement doit intégrer.

Il s'agit d'objectifs d'EQUILIBRE, de DIVERSITE et MIXITE et de PROTECTION.

1- OBJECTIF D'EQUILIBRE

Le PLU détermine les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre :

- **le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux** : l'accueil de populations nouvelles se fera d'une part, par le comblement des espaces résiduels à l'intérieur du périmètre urbain existant (dents creuses), et d'autre part, par le renouvellement urbain.

- **l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels** : les espaces naturels sont désignés en zone N.

Les espaces naturels remarquables au titre de la loi Littoral sont intégrés dans un secteur particulier (Nr). La protection des espaces naturels et paysagers est assurée par le biais des documents graphiques et réglementaires.

Ils sont en croissance par rapport au POS et surtout, leur règlement est adapté à cette préservation.

La fonctionnalité des activités de pêche et de conchyliculture est assurée au travers des règles de la loi Littoral.

- **la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables** : elle s'inscrit d'une part dans la préservation des espaces remarquables et d'autre part dans la protection du petit patrimoine bâti communal.

- **les besoins en matière de mobilité** : les perspectives de développement permises par le PLU sont compatibles avec les capacités actuelles et prévisibles des réseaux de déplacement.

Le PLU détermine les conditions permettant d'assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville : la prise en compte de la loi Littoral stabilise la situation des entrées de ville.

2- OBJECTIF DE DIVERSITE ET DE MIXITE

Le PLU prévoit des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial.

Le PLU tient compte des objectifs :

- de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services : le PLU favorise la diversité des modes d'occupation du sol en permettant une mixité fonctionnelle compatible et adaptée entre fonctions résidentielles, activités économiques et équipements publics au sein du tissu urbain.

Le PLU veille à permettre le maintien et le développement de ces différentes activités. Il n'en favorise pas une en particulier, afin de ne pas nuire aux autres

- d'amélioration des performances énergétiques : les règles du PLU sont compatibles avec l'amélioration énergétique du bâti existant et la production de constructions neuves performantes de ce point de vue.

Le PLU permet des techniques de récupération d'utilisation des énergies locales : chaleur, géothermie, hydraulique...

Il n'interfère aucunement dans la réglementation des matériaux puisqu'il ne réglemente que l'aspect des constructions.

- de développement des communications électroniques : le PLU permet le développement du programme départemental d'amélioration des communications électroniques.

- de diminution des obligations de déplacements motorisés de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile : le PLU contribue à pérenniser un certain nombre de commerces, de services et d'équipements de proximité, afin de proposer des réponses locales aux besoins des habitants, donc de réduire leurs déplacements. De plus, le PLU lutte contre l'étalement urbain et contre la dispersion des habitations en dehors des espaces déjà urbanisés, n'étendant pas ainsi la longueur des déplacements motorisés quotidiens.

- **de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile** : la taille et la topographie de la commune, adaptée aux modes de déplacements doux, est un atout. Le PLU, au travers des emplacements réservés limitrophe de l'avenue Saint-Maurice, ou des règles imposant du stationnement pour les vélos, favorise leur usage.

3- OBJECTIF DE PRESERVATION

Le PLU détermine les conditions permettant d'assurer :

- **La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature** : le PLU tient compte des risques et nuisances en présence sur le territoire et respecte les servitudes liées.

- **La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** : sans extension de l'urbanisation, les perspectives de développement de la commune sont compatibles avec la préservation de l'environnement naturel.

- **La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables** : par la volonté de pérenniser une offre de commerces et de services de proximité, tout en n'étendant pas le tissu urbain, le projet communal ne favorise pas les déplacements motorisés.

A l'échelle du bâti, les règles du PLU sont compatibles avec l'amélioration énergétique du bâti existant et la production de constructions neuves ou de réhabilitations performantes de ce point de vue.

IV - LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1- HABITAT

1.1 Réceptivité des espaces dans le tissu urbain existant

1,75 hectare de dents creuses a été recensé. En appliquant les préconisations du SCoT en matière de densité minimum, on peut dégager un potentiel de 62 logements.

En considérant l'application du règlement du P.L.U. sur les terrains concernés, on obtient un potentiel d'environ 250 logements nouveaux.

1.2 Potentiel de renouvellement urbain

Dans les zones à vocation d'habitat constructibles selon le PPR et la carte d'aléa et en appliquant les règles du projet de PLU, on peut déterminer la densification possible en prenant comme point de référence la densité existante.

En considérant que le logement moyen est de 70m^2 , on obtient un potentiel d'environ 250 logements.

1.3 Réceptivité globale sur l'ensemble de la commune

En conséquence, le potentiel total du projet de P.L.U. s'inscrit dans une fourchette de 300 à 500 logements.

Si on considère que le logement moyen futur est de 50 m^2 (et non plus 70m^2), la fourchette est alors de 400 à 700 logements.

2- ACTIVITES

Les zones d'activités existantes ou programmées sont repérées et préservées par un règlement particulier.

En particulier, celle de la Canalette bénéficie d'un règlement adapté à son ciblage en direction des activités liés à la pêche.

Par ailleurs, les commerces et entreprises pourront s'implanter dans la majeure partie du tissu urbain existant, à condition d'être compatibles avec le voisinage de l'habitat.

3- CADRE DE VIE ET EQUIPEMENTS

Le maintien d'un cadre de vie de qualité est assuré par la protection du patrimoine bâti et par la préservation des espaces naturels à fort intérêt écologique.

Les objectifs de gestion du site Natura 2000 sont pris en compte et garantis.

Des cheminements piétonniers/cyclables seront aménagés afin de favoriser un mode de déplacement doux.

En particulier, les emplacements réservés le long de l'Avenue Saint-Maurice et perpendiculaire à celle-ci sont destinés à améliorer la circulation non-motorisée sur l'axe urbain depuis la limite Est jusqu'au centre-ville, avec une irrigation des plages favorisant la dispersion des flux.

Parallèlement, des améliorations des voies départementales sont programmées.

4- ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Le patrimoine naturel fait l'objet d'une délimitation et réglementation précises.

Palavas-les-Flots est soumise à la loi Littoral. En conséquence, les espaces situés en dehors de l'enveloppe urbanisée sont inconstructibles, sauf pour des usages très spécifiques, liés à l'exploitation économique de l'espace maritime ou lacustre.

Le SCoT du Pays de l'Or a délimité l'enveloppe urbanisée.

En conséquence, le reste du territoire communal est classé en zone N.

Les spécificités des occupations des sols existantes – camping notamment - sont toutefois respectées à l'aide de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) de la zone N.

Ces règles empêchent toute extension du mitage des espaces naturels de la commune.